



# **Responses chrestienes aux doctrines non chrestienes contenues e?s libelles diffamatoires d'Ant. Lescaille**

<https://hdl.handle.net/1874/416840>

3

REMONSTRANCE  
CHRÉSTIENNE DE  
LEONARD CONSTANT  
Ministre de la Parole  
de Dieu,

A

ANTHOINE LESCAILLE,  
pour l'induire à donner gloire à Dieu  
& se reconcilier à l'Eglise.

PROVERBES 28. vers. 13.

Qui cache ses transgressions ne prosperera  
point : mais celuy qui les confesse & les  
delaisse, obtiendra misericorde.



DE L'IMPRIMERIE  
DE IACOB STOER

---

M. D. XCIII.

MEMOIRE

DE

LE

ROYAUME

DE

FRANCE

PAR

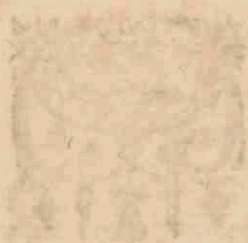
LE

ROYAUME

DE

FRANCE

DE



DE

DE

DE



# REMONSTRANCE

CHRÉSTIENE DE

LEONARD CONSTANT

Ministre de la Parole

de Dieu,

*A Anthoine Lescaille.*



MONSIEUR & frère (ie suis induit à vous appeler ainsi, plus par l'amour que ie vous porte en nostre Seigneur, & par le desir que i'ay de vostre conuersion, que par la consideration de l'estat deplorabile où vous estes à present) ie me pourroy' bien exempter & releuer de ceste peine, de vous faire quelque responce particuliere, si ie vouloy' : veu que Monsieur Couet mon tres\_ cher frere & compagnon en l'œuure du Seigneur, décrit au nom de toute ceste Eglise, si pertinemment & au vray, les causes, les effects, les procedures, & autres circonstances du different qui s'esmeut entre vous & nous, il y aura tantost deux ans, qu'il respond aussi par mesme moyen aux



principaux poinçts contenus en vos libelles diffamatoires, qu'avez publiés, non seulement à l'encontre de luy & de moy, mais aussi contre l'honneur & reputation de plusieurs gens honorables & craignans Dieu: & mesmes à ce dont me taxez à grand tort, tāt par vosdits libelles, que par l'Épistre que m'adressez particulièrement. Mais il y a quelques considerations au contraire, qui me meuuēt à vous faire ceste responce, plus par forme d'exhortation & remonstrance Chrestienne que par forme de recrimination (n'ayant appris en l'eschole de Iesus Christ de rendre mal pour mal, ny iniure pour iniure.) Car premieremēt il est raisonnable que ie rende tesmoignage de verité, pour cōfermer ce que nostre frere M. Couet met en auant au nom de tous ceux, contre lesquels vous vous estes bādē en ceste Eglise. Et puis ie ne voudroy' pour l'honneur de mon Ministère, que par mon silence quelqu'un, ou vous mesmes prissiez occasion d'entrer en quelque sinistre opinion de moy, comme si par quelque desdain ou mespris de vous, ou par faute de courage de maintenir la verité de Dieu, ie refusoy' ce qui est de mō deuoir, me contentant de respondre par la bouche d'autruy. Outre plus il y a beaucoup de choses en

ses en ce qui est de nostre differēt, lesquelles ou M. Couet ne touche point du tout, ou les touche seulement en passant, partie pource qu'il n'a voulu faire beaucoup de digressiōs sur tels incidēs, partie pource qu'aucunes d'icelles s'estās passées entre vous & moy seulemēt, il a estimé que i'en pourroy' parler plus au vray que tout autre. Cepēdāt l'esclaircissēmēt de telles choses peut seruir grandemēt à faire tāt mieux cognoistre la verité de tout ce qui s'est passé. Finalemēt puis qu'une brebis du troupeau prēd ceste liberté, ou plustost licēce, de taxer à tort son Pasteur, de le reprendre, del'admōnester, & solliciter à recognoistre, voire mesmes à retracter publiquemēt les fautes qu'il n'a pas commises (comme vous faites en mon endroit par vos libelles, & notamment par vostre epistre, qui m'est particulierement adressée par vous, qui auez autresfois esté tenu pour vne des brebis de ce troupeau, que Dieu m'a commis, & qui m'avez avec les autres esleu & choisi pour vostre Pasteur, voire m'avez reconnu pour fidele Ministre de Iesus Christ, cōme vous mesmes tesmoignez par vos propres escrits, ) puis qu'il est ainsi, di-ie, c'est vne chose beaucoup plus raisonnable sans cōparaison, que le Pasteur

qui doit rendre cõpte de ses brebis au iugement de Dieu, voire sang pour sang, s'il s'en perd quelqu'vne par sa faute, face deuoit de chercher celles qui sont esgarces, pour les ramener au troupeau, s'il est possible, & pour ce faire qu'il ne s'espargne point de reprendre leurs fautes, de les leur faire sentir au vif par les menaces du iugement de Dieu, & de les solliciter à donner gloire à Dieu par vne droite cõuersion & vraye repentance. Voilà les raisons qui m'esmeuent à vous rescrire: c'est en somme pource que i'ay plus d'esgard à l'honneur & à la gloire de Dieu, à l'edificatiõ de l'Eglise, à l'hõneur de mon Ministère, & à vostre propre salut, que non pas à moy-mesme, veu la debilité de ma veuë, qui ne me permet d'escrire la centieme partie des choses que ie voudroy'.

Or deuant qu'entrer en matiere, ie vous veux ici faire la mesme protestation, que ie vous ay faite souuēt en nos conferēces, c'est que ie vous ayme de cõeur & d'affection en Dieu, & ne desire rien plus que vostre conuersion, vostre biē, vostre honneur, edification & salut: ce que ie di, afin que vous ne pēsiez, que ie soye meü de quelque passion, ou appetit de vègeāce, pour me res sentir des trauerſes que nous auez dõnees, & des iniu-



res atroces & du tout indignes, que vous auez desgorgées à l'écontre de nous. Car ie proteste deuant Dieu, que i'oublie tout cela, pour ce qui concerne ma personne, & prie Dieu de bon cœur, qu'il vous le vueille pardonner, sachant bien qu'éporte ceste priere, que Iesus Christ nous a apprise: *Pardone nous nos offenses, cōme nous pardonnons, &c.* Or donc vous ayāt prié tout d'ètree de vous asseurer de ma bone & Chrestiene affection enuers vous, ie vous prie aussi de recevoir de bone part, & d'un esprit reposé, ce que i'ay à vous remonstrer. Et afin que puissiez tant mieux comprendre mon intention, ie suis content de vous aduertir de l'ordre que ie veux tenir en cest endroit. C'est que ie respondray premierement à l'Epistre que m'auetz adressée: & puis ie talcheray de vous redresser en certains poincts de vostre discours, lesquels Monsieur Couet a, pour certaines causes, ou passez sous silēce, ou legeremēt touchés: esquels poincts toutesfois il est expedient que soyez aduertir des choses, que vous auez tantost oubliées, tantost auancees, tantost changees. Pour le troisieme ie mettray peine, Dieu aydant, de faire ce que vous-mesmes requerez de nous, sauoir est, de vous faire voir à l'œil, &

toucher au doigt, que l'erreur auquel vous estes, est pernicieux & damnable, afin que l'ayant bien apperceu & cognu, avec plusieurs fautes, qu'avez commises en conséquence d'iceluy, vous cōfessiez & reconnoissiez le tout, comme il appartient, & comme vous-mesmes promettez de faire, pour donner gloire à Dieu, reparer le scandale qu'avez donné, trop plus grād, que ne pourriez estimer, & mettant vostre esprit en repos & pouruoyant à vostre honneur & à vostre famille, vous reconcilier avec l'Eglise. Et d'autant que tout ce que ie pretē vous faire entendre par ce present escrit, tend à ce dernier poinct, voila pourquoy i'ayme mieux l'appeler Remonstrance Chrestiene, que simplement, Response: priant Dieu de la benir tellement, qu'elle puisse apporter en vostre endroit, le fruct que ie desire, à sa gloire, & à vostre bien & salut.

**P**OUR respondre donc à vostre Epistre (qui est le premier poinct que ie me suis proposé) ie vous diray tout d'entree, que la façon dont vous avez vñé, m'escrivant en tierce personne, comme vous avez fait à Monsieur Bastier, ne sent point la simplicité & sincerité Chrestiene. Car au lieu de parler directemēt & ouuertement, & vous signer Antoine Lescaille, vous parlez cōme par la  
bou-

bouche d'un tiers, lequel estant comme vostre Aduocat ou Procureur, ne s'ose nommer: & vous signez l'Anti-Inquisiteur. Or qui ne voit, que c'est vne façon oblique & desguisee, pour pouuoir nier à vn besoin avec quelque couleur, que vous soyez autheur de ce beau chef d'œuvre, que vous appelez l'Anti-Inquisiteur? comme i'ay entendu que vous le niez de fait. Or nous sauons que le tout n'est pas de vostre inuention: nous sauons sur quel patró vous l'avez formé tresmal à propos: mais nous recognoissons bien aussi, ce q' vous y avez mis du vostre, pour accôparer, cõtre toute verité, non seulement M. Couet & moy, mais aussi tous les fideles Ministres de l'Euañgile, q' enseignét mesme doctrine q' nous, aux plus malheureux Antechrists, & cruels Tyrãs & persecuteurs, qui furét iamais, & d'autant que vous auez bien pensé, q' les gens de bien & craignãs Dieu n'approueroiét iamais vn escrit si esloigné de toute verité, voire si mutin & seditieux, vous auez pé se trouuer en ceci, comme vne porte de derriere pour eschapper, c'est à dire, pour pouuoir impunément degrader & diffamer les Ministres de l'Euañgile, & pour vilipèder & fouler aux pieds en leurs personnes le saint Ministère de la parole de Dieu. Si c'est vne bõne œuvre, & digne d'un hõme Chrestien, ou non, & sur tout de celui qui fait estat de maintenir & defendre les bonnes œuvres, ie vous en fay iuge vousmesmes, & cependant ie ne parle point encor des choses contenues en ce beau traité de l'Anti-Inquisiteur, lequel vous auez fait, ou fait faire, en tout, ou en partie: mais ie par-



le ici seulement du deguïsement & obliquité d'ôt  
vsez és deux Epistres, q̄ s'ôt au bout: l'vne à M. Ba  
stier, & l'autre à moy, faisant parler en icelles vne  
persône emprûtee, q̄ se signe l'Anti-Inquisiteur.

Quât au contenu en vostre Epistre, ie ne veux pô  
tiller sur chaque mot, ains seulement obseruer les  
choses, q̄ meritêt quelque responce. Vous prenez  
tout au cômencement, soubs la persône de vostre  
Anti-Inquisiteur, pour causes, q̄ vous ont esmeu  
à m'escire premieremêt la douceur naturelle, de  
laquelle vous auez entédu, dites vous, que ie suis  
doué: & puis le desir q̄ i'ay eu, & le denoir que i'ay  
fait tout du cômécement, d'assopir amiablemêt le  
differêt esmeu entre vous & nous. Pour le regard  
de ceste douceur naturelle, que vous m'attribuez,  
ne voulât soupçonner que ce soit en vous mocquât  
de moy, mais ellât cõtent de croire que vous le di  
tes à bõ esciêt, cõme vous le pēsez: ie vous declare,  
q̄ ie n'accepte point ceste louâge. Car cõme ie say,  
que c'est vne vertu Chrestienne, que la douceur &  
debõnaireté, laquelle est biē scâte à to<sup>s</sup> Chrestiēs,  
& sur tout aux Pasteurs & Ministres de l'Eglise: ie  
sen & recognoy biē aussi, que i'ē suis plus esloigné  
que ie ne desireroy. Cependât ie ne veux pas nier  
q̄ ie n'aye tasché de forcer mô naturel en cest en  
droit, pour vser enuers vous de toute la douceur,  
patiēce, & indulgēce qu'il a esté possible, nõ pour  
vous flater, & nourrir en vostre mal, cõme quel  
ques vns ont pēlé: mais pour ne vous irriter & ef  
faroucher, & pour vo<sup>s</sup> gagner à Dieu s'il eust esté  
possible. Ce q̄ ie mets en auât, nõ pour me louer,  
mais pour vous reprendre de ce q̄ vous auez reiet  
té

té tous les remedes, qui ont esté appliqués en vostre endroit, pour vous amener à vostre deuoir. Quât à l'autre point, que i'ay desiré & tasché d'af-  
 sopir amiablemēt le different esmeu, &c. vous dites en cela la pure verité. Car estant amateur de la  
 paix & ennemi de toute dissention & trouble, ie n'ay rié oublié de tout ce que i'ay peu cognoistre  
 pouuoit seruir à esteindre ce feu, preuoyāt bien, qu'il n'é pouuoit aduenir que mal pour vous, &  
 scandale pour l'Eglise. Qui a esté cause que ne me cōtentant des cōferences, que nous auōs eues en  
 nostre Cōsistoire, & deuāt M<sup>rs</sup> les Pasteurs de ceste ville, i'ay souuēt cerché & trouué les occasiōs  
 de parler à vous en priué, pour vous faire entēdre le tort que vous faisiez à vousmesmes, & aux vos-  
 tres, mais principalemēt à l'Eglise de Dieu. Ie ne m'é repē pas, pource que c'estoit mō deuoir; mais  
 ie suis marié & desplaisant de ce que mon labeur n'a produit quelque meilleur effect enuers vous,  
 & ceste recognoissance que vous en faites, tāt en vostre Epistre, qu'ē vostre discours, ne vous tourne  
 point à hōneur; & en ce que vous n'ē auez fait vostre profit, cōme vous deuiez; & en ce que vous  
 m'ē rendez vne si pauvre recōpense. Car encores qu'ē apparence ne soyez pas si desbordement &  
 furieusement animé cōtre moy, q̄ contre M. Couet: tant y a que n'ayant point apperceu, qu'en ce dif-  
 ferēt il ait marché d'autre pied que moy, mais plu-  
 tost qu'il y a eu autāt ou plus de peine que moy: & qu'il a esté poullē d'vn mesme zele de la gloire  
 de Dieu, & d'vn mesme desir d'ēpēscher le scādale, voire d'vne mesme affectiō enuers vous, & a mō-

stré en tout vne mesme sincerité & rōdeur de conscience: ie vous declare, que les fleiches venimeuses, que vous auez decochees, outrageusement contre lui, me transpercēt iusques au vif en sa personne, & puis ne pensez vous point me faire grād tort & outrage par ce que vous adioustez? Vous dites, que ce que mescriuez est pour m'aduertir, que veu l'office où ie suis, pour acquiter ma conscience enuers Dieu, & tesmoigner de la rondeur d'icelle enuers les hōmes: ie me doy retracter de ce que i'ay glosé & presché publiquemēt, sur ceste sentence de l'Escriture sainte (*Dieu rendra à vn chacun selon ses œures*), & qu'est ce que i'ay glosé & presché? c'est que i'ay dit (cōme vous m'imposez) que ce mot (*chacun*) se doit entēdre seulement des meschās, & nō pas des bōs, & puis vous adioustez, qu'encor qu'il ne m'ē souuiene, & que ie l'aye nié denant M. Grynaeus, qui avec les autres prescheurs Allemans condamna ladite glose: si est ce que si ie le veux demander à mes auditeurs, & les requerir de m'ē dire la verité: vous dites, que i'en trouuay encore de ceux q. en aurōt bōne souuenance, & que quāt à vous, il vous en souuiēt fort biē; & ce qui vous en fait d'autāt plus souuenir, dites vous, c'est qu'incōtinēt que i'eu dit le mot, il vous souuint soudain d'vne telle glose prononcee par vn Prestre, il y a quelques annees, sur ceste sentēce de l'Escriture S. (*Toute persōne sou subiecte aux puissances superieures*), disāt ledit Prestre, que ces mots (*toute persōne*) se doiuent entendre seulement des Laics, & nō pas des Ecclesiastiques. Voila le loyer & recompēse que vous me rēdez en recognoissāce de celle



ceste douceur miene, q̄ vous tesmoignez auoir ex-  
 perimétee, & du desir que i'ay eu, & du deuoir que  
 i'ay fait d'assopir amiablemēt le differēt que vous  
 auiez esmeu en ceste Eglise, & de la peine que i'ay  
 prise pour vous retirer du boubrier où vous estes  
 tombé. Mais ie ne m'esbahi pas de cela sachant  
 que c'est la retribution ordinaire que le monde  
 rend aux plus fideles seruiteurs de Dieu, comme  
 Iesus Christ nous en aduertit. Mais pour venir *Mat. 5. 22.*  
 au fait, ie vous re'pō, que si i'auoy' glōsé & presché  
 comme vous m'impolez, ie n'eusse attendu v're ad-  
 uertissement, pour corriger vne telle faute m'estāt  
 remōstree, & si cela m'estoit aduenu, vostre deuoir  
 estoit de m'ē aduertir tout incontīnēt selon la re- *Mat. 18.*  
 gle de charité, q̄ no' est enseignee par Iesus Christ  
 & nō pas de vous moquer de moy, par la cōparai- *19.*  
 son que vous en faites avec vn Prestre, & m'aller  
 escalāger & diffāmer par tout. Regardez si c'est v-  
 ne œuure de Chrestié, & vn office de charité en-  
 uers son prochain, quand biē ie n'eusse point esté  
 Pasteur, mais persōne priuee, voire le moindre de  
 l'Eglise: posant le cas (cōme i'ay dit) que ie me ful-  
 se tāt oublié que d'auoir ainsi parlé. Mais vous sa-  
 uiez que ie vous l'ay tousiours nié, tant en nostre  
 Consistoire, qu'en la presence de Messieurs les Pa-  
 steurs de ceste ville, & vous ay fait entendre bien  
 au long, cōment i'auoy' parlé: dōt vous vous estes  
 tenu pour content & satisfait, iusques à dire, que  
 vous auiez mal entendu, & que vous nous te-  
 niez, M. Couet & moy, pour fideles Ministres de  
 l'Euangile comme vous mesmes le tesmoignez en  
 vostre discours. Comment donc & en quelle con-

science pouuez vous affermer maintenant, ce que  
 vous auez autresfois nié? D'où viét que vous appe  
 lez maintenant faux Prophete, & corrupteur de la  
 parole de Dieu, celui q̄ vous auez autresfois tenu  
 pour fidele Ministre de Christ? Ou vous parliez  
 lors par simulatiō & hypocrisie, ayāt vne chose au  
 cœur, & vne autre en la bouche, ou en verité, & cō  
 me vous sentiez en vostre cœur. Si par simulation  
 & hypocrisie, ie vous laisse iuger, si c'est vne vertu  
 Chrestienne, ou vn vice detestable deuant Dieu &  
 deuant les hōmes, de dire d'vn, & penser d'autre:  
 sur tout en affaire de telle importance, où il y va  
 de la gloire de Dieu, & de l'edificatiō & salut des  
 ames. Si vous auez parlé en verité, & sans aucune  
 dissimulation, il ne faut donc autre que vousmes  
 mes pour vous desmentir, quand vous dites main  
 tenant le contraire, & quāt à mes auditeurs entre  
 lesquels vous dites, qu'il s'ẽ trouuera de ceux, qui  
 en auront bonne souuenance: ie croy qu'il y en a  
 beaucoup, qui ont bonne memoire de ce qui fut  
 dit par moy sur ceste sentence, car vostre faulx ac  
 cusation est cause, qu'ils l'auront biẽ recordé: mais  
 ie ne croy pas qu'il y en ait vn seul, qui die que  
 j'aye parlé, cōme vous m'imposez: & quand il s'en  
 trouueroit quelcū, qui pour vous gratifier, le vou  
 droit maintenir avec vous, il s'en trouuera deux  
 cẽ pour le moins, qui tesmoigneront le cōtraire.  
 Mais comment auroy'ie dit que ce mot (*chacū*) se  
 doit entẽdre seulemẽt des meschās, veu que pour  
 confirmatiō de la doctrine, contenue en ceste sen  
 tence, i'alleguay celle de S. Paul: lequel ayant dit,  
 que *Dieu rendra à vn chacun selon ses œuvres* distri  
 bue

bue puis apres ce mot general (*chacun*) en deux especes d'hômes, disât, allauoir à ceux, q̄ avec patie ce à bié faire, cherchent gloire, hôneur & immortalité, la vie eternelle: mais à ceux, q̄ sont cõtétieux, & qui se rebellét cõtre la verité, & obeisét à iniustice, sera indignatiõ & ire. &c. Certes si en vn mesme instât eusse parlé, comme vous m'accusez, restreignât ce mot (*chacun*) aux meschans seulement, e'eust esté vne cõtradictiõ si manifeste, q̄ le moindre de mes auditeurs, iusques aux petis enfans, l'eust apperceue & cõdânee: & sans doute quelcû de nostre Cõsistoire m'eust aduertit, ou quelque autre des auditeurs, qui ouyrét les deux presches, dõt est questiõ, ayâs tous aussi bõnes oreilles, & estâs aussi bié instruits en la doctrine de l'Euâgile, q̄ vous pourriez estre pour le moins. Il faut donc l'vne de deux choses, ou q̄ tous, tant qu'ils sõt, ou vous seul ayez eu les oreilles de trauers. Mais il est plus raisonnable de croire, que c'est vous, que nõ pas toute vne si notable assemblée. Que si vo' de mâdez, cõment dõc i'expofay ceste sentéce, dõt est questiõ, ie vous r'euoie à ce q̄ M. Couet en dit en la respõse, lequel en peult tesmoigner au vray cõme celui qui ouit les deux presches, qui en furent faictz, & q̄ a esté en toutes nos cõferences, esquelles ie vous ay suffisâment declaré ce que i'auoy' dit, & afin que vous cognoissiez rât mieux le tort que vous me faites, ie suis cõtét de rafraischir v're memoire, seulement de ce q̄ fust dit sur ceste sentéce pour resolutiõ finale: c'est en sõme, que Iesus Christ n'entend pas par icelle, qu'il sera r'ëdu à vn chacû ce qu'il aura meritè ou deserui par ses ceures, cõme veulèt ceux qui p̄lãmèt d'estre sauuez



& introduis au Royaume des cieux en cōsideratiō  
 & à cause de leurs bonnes œuures: car s'il estoit  
 vray q̄ Dieu rēdra à vn chacū ce qu'il aura meritē  
 par ses œuures, il s'ē ensuiuroit deux fausses doctri-  
 nes. La premiere, que Dieu nous enuoyroit tous  
 aux enfers, que tous ont meritē par leurs œuures:  
 La secōde, que ceste sentēce s'entēdroit seulemēt  
 des meschās, & nō des bōs: car les meschās seuls re-  
 ceurōt ce qu'ils aurōt meritē p̄ leurs œuures & se-  
 lon leurs œuures, c'est à dite, telō qu'ils aurōt tes-  
 moigné leur infidelité par leurs meschantes œu-  
 ures: mais les fideles & enfās de Dieu recourōt ce  
 que Dieu leur a p̄mis, & leur dōnera gratuitement,  
 pour l'amour de son Fils Iesus Christ, selon le tes-  
 moignage de leur foy, qu'ils aurōt rendu par leurs  
 bōnes œuures. Voila en substāce quelle fut la reso-  
 lutiō de tout le propos sur ceste sentēce: q̄ n'est pas  
 vne glose humaine, cōme vous dites, mais vne ex-  
 positiō orthodoxe & Chrestienne, estāt fondee sur  
 tesmoignages expres de la parole de Dieu q̄ furent  
 lors mis en auant. Parquoy il n'est pas besoin, que  
 ie me retracte, cōme vous voulez que ie face: mais  
 c'est vous, qui vous devez retracter, & recognoi-  
 stre le tort que vous m'avez fait, & reparer les scā-  
 dales que vous avez dōnés, c'est en somme ce que  
 i'ay pour le present à vous respōdre sur ceste Epi-  
 stre qui m'est adreesee par vostre Anti-Inquisiteur,  
 c'est à dire, par vous mesmes: & c'est pour le pre-  
 mier point de ce present escrit.

Pour venir au secōd, il y a, cōme dit a esté, quel-  
 ques points en vostre discours touchant le diffé-  
 rent que vous avez esmeu: lesquels ayans esté, ou  
 point

point du tout, ou legerement touchés par Monsieur Couet, meritēt d'estre considerés, pour faire tant mieux cognoistre la verité des choses qui se sont passées. D'autāt que vous en laissés aucunes à dire, lesquelles ont esté: vous en mettez en auant d'autres, qui n'ōt pas esté, c'est à dire en bon françois que vous les aués forgees & inuentees, pour nous rēdre plus odieux: & y en a d'autres lesquelles vous desguisez & falsifiez. Parquoy i'ay proposé, pour le second article de ce discours, de les représenter plus au vray, que vous n'aués fait, afin qu'en estant redressé, vous en conceuiez tel desplaisir, que ce soit pour vous acheminer à vne droite repentance.

Premierement donc ie vous aduerti, que le discours que vous faites, touchant le different qui s'est esmeu entre vous & nous, est vn edifice, qui n'est pas basti sur son vray fondemēt: lequel vous passez sans en dire mot, d'autant que le recit d'iceluy ne pouuoit seruir qu'à vostre condamnation & confusion. Vous commencez par la communication que vous me fistes de ce bel escrit, lequel vous mettez à la finde vostre discours & lequel vous vous attribuez brauement: & laissez en arriere le vray commencement, & la source du mal. C'est qu'au lieu de nous aduertir Chretienement & fraternellemēt, si vous auiez trouué quelque chose qui vous offensaist en nos predications, en nostre doctrine, en nostre vie, vous allastes diffamer, & nos predications & nostre doctrine, non seulement entre vos domestiques, mais aussi entre plusieurs simples de nos auditeurs, di-

fant, que nous preschions contre les bonnes ceu-  
ures, & que nostre doctrine discordoit d'avec cel-  
le de Iesus Christ: & failiez du Prophete au mi-  
lieu d'eux: leur môstrât plusieurs passages de l'Es-  
criture, pour luy faire accroire, que nostre doctri-  
ne contreuenoit à iceux, & q̄ vos opiniōs (d'estre  
iustificiēs & sauuēs par les bonnes ceuures) estoyēt  
biē fondees en la parole de Dieu. Et ne vous con-  
tentiez pas de confermer vos dites opinions, &  
de refuter la doctrine que nous annōcions: mais,  
qui pis est, vous nous chargiez de calomnies, &  
moy sur tout, comme ie vous ay môstré cy dessus.  
Et tout cela ne tēdoit qu'à desbaucher les fideles,  
& les desuoier du droit chemin, pour les attirer à  
vostre doctrine, c'est à dire, à faire schisme en l'E-  
glise par ceste distraction. C'est là la vraye source  
du different par où vous deuiez auoir cōmencé  
vostre discours, comme fait M. Coue: Qui est cau-  
se, que ie me contenteray, pour le present, de vous  
faire sur ce poinct ce petit mot d'aduertissement.

Au reste i'estime qu'il est bon de considerer v-  
ne parenthese que vous faites en la page 27. de  
vostre traitté: là où vous dites, que les censures e-  
stans faites, sans que vous parlissiez de nos pres-  
ches, voulant attendre, que vous eussiez premie-  
rement la responce de vostre escrit, nous vous  
demãdâsmes, si vous auiez parlé de nos presches,  
&c. Par cela vous taschez de diminuer la faute  
que vous fistes, de ne nous point aduertir en fre-  
re & en amy, pour le moins en nos censures, du  
mescontentement que vous auiez de nos pres-  
ches, & de nostre doctrine. Mais c'est en vain: car  
pourquoy



pourquoy attendiez-vous la responce de l'escriit: pour le moins en mon endroit, veu qu'il n'y auoit pas vn seul mot contre moy. mais seulement contre M. Couet? D'auantage iusques à quel temps differiez-vous cest aduertissement Chrestien & fraternel, veu que nous estions tout prests de cōmuniquer à la Cene, & veu que vous nous auiez desha descriez & diffamez enuers plusieurs? En quel Euāgile auez-vous appris de deshonorer & eschafauder vos freres & amis, premier que les admonester Chrestienement & fraternellement? C'est donc vn sac mouillé, dont vous vous pensez couvrir: & pourtant vous feriez beaucoup mieux de recognoistre q̄ vostre procedure n'estoit pas conforme à la regie de charité, qui nous est enseignée par nostre Seigneur Iesus Christ, comme vous fustes contraint en ceste premiere assemblee d'en Matt. 18. 15. confesser quelque chose, par la force de la raison, & par le tesmoignage de vostre conscience.

En outre ie vous aduise, qu'au discours que faites de la mesme assemblee, vous-vous introduisez disputant & contestant contre Monsieur Couet, si brauement & doctoralement, comme si vous estiez vn grand Docteur, & Mōsieur Couet vn petit Bachelier. Mais sans parler de vostre suffisance, les freres de la compagnie sauent, que les propos ne furēt pas tels de part & d'autre, & que on parla à vous mieux à propos, plus pertinement & modestement, que vous ne dites. Mais d'autant que M. Couet a deduit amplément & au vray, les propos qui furent tenus en ceste conference, & en toutes les autres, & mesmes es deuis

particuliers, que nous auons eus souuēt avecques vous sur vn meisme sujet, il n'est besoin de les reiterer ici. Seulement ie vous veulx aduertir d'une faute d'omission, que vous faites au discours de la meisme assemblee. C'est que vous vous introduisez aussi brauement que dessus, m'accusant d'auoir mal exposé ceste sentence (*Dieu rendra à vn chacun selon ses œuures*) comme faites par vostre Epistre, à laquelle j'ay desia respondu. Mais vous ne m'introduisez point vous respondât ce que vous omettez, pour faire accroire, si vous pouuiez, que j'aduouay la faute par mon silence, selon la regle de droit, qui porte, que celuy qui se tait, sēble consentir. Vous faites le meisme de M. Couet, & encores pis. Car vous l'introduisez bien, parlant, mais sans rien respōdre à ce que luy auiez proposé par vostre accusatiō: & le faites parler si mal à propos & si ridiculement, voire si faussi mēt (quand vous luy imposez d'auoir dit, que Dieu ne rendra pas à vn chacun selon ses œuures, &c.) que si vous en estiez creu, c'est sans doubte, qu'il le faudroit tenir pour vn petit Nonice, au prix de vous. Mais à qui pensez-vous faire accroire telles impertinences? Peust biē estre, qu'à quelques Prestres & Curés, ausquels vous auez enuoyé vos liurets, & qui ne le cognoissent pas, & sont bien aises de croire des Ministres, pis encores que vous n'en dites. Mais vous ne le persuaderez pas à ceux qui le cognoissent. Vous mesmes vous garderiez bien de le croire, si vn autre le disoit, quelque ennemi que vous luy soyez. Ie vous aduise donc, que vous n'avez pas gardé le *decorum* en cest endroit, pour  
rendre

rendre vostre discours vray semblable : tant s'en faut que le puissiez faire recevoir pour veritable. Pour le faire court, la verité est (comme le tesmoigneront tous les Anciens & Diacres de nostre Consistoire qui estoient presens) que ie vous fei responce cõforme, en substãce, à ce que M. Couet en escrit, & telle que ie fei en la presence de M. Grynæus: & que M. Couet respondit aussi, nõ seulement à ce dont l'auiez accusé, mais à plusieurs repliques impertinentes que mettiez en auant: & particulierement sur le salaire des ceuures, qu'auiez tousiours en la bouche pour toute raison. Sur quoy vous ayant esté remonstré, plus d'vne fois, & par luy & par moy, que ce que nous auions enseigné, ne repugnoit nullement au loyer & salaire, que Dieu promet & donne gratuitement à ses enfans, qui s'adõnent à bonnes ceuures: vous confessastes lors, que vous nous auiez mal entendus, & que vous nous teniez pour fideles Ministres de l'Euãgile. Reconnoissez dõc la verité que ie vous represente: car il n'est pas biẽ seãt aux Chrestiens, de desguiser ainsi les choses. Il faut laisser ceste facon de faire aux hommes profanes: lesquels faisant estat de mentir, le fauent faire si dextrement, que pour le moins ils rendent vray semblable, ce qui est du tout faux. Mais vous ne l'auiez icu faire.

Vous ferez bien de corriger aussi, ce que vous mettez à la fin dudit discours de la premiere assemblée, & à la fin du discours de la second: sauoit est, que vous fustes menacé par nous de l'excommunication & du Magistrat: car la verité est que



voyans vostre pertinacité, nous taschastes de vous ramener à la raison, en vous representant le scandale que vous donniez, & le danger où vous vous precipitez: mais le tout vous fut dit Chrestienement & fraternellement, sans parler ny de l'excommunication, ny du Magistrat en façon quelconque. Car nous sauons, Dieu merci, à quelle extremité tels remedes doiuent estre reseruez: mais passons outre.

Je vous veux aduertir aussi d'un discours, que vous faites en la page 32. de vostre traitté: là où vous dites que le lendemain ie vous rapportay l'escriit cy dessus mentionné, & que ie n'y auoy rien remarqué, sinon vn passage, que ie disoy se pouuoit prendre ambigüement. Sur lequel, à vostre dire, nous ne fismes que dire deux ou trois mots, & puis devant. Mais ce discours est par trop eslongné de la verité: car ie suis asseuré, que si ie vouloy represente ici, les propos qui furent tenus entre vous & moy ceste fois là, il faudroit deax bonnes heures pour les lire. Car vous savez en vostre conscience, que nous fismes ensemble toute vne apres disnee, que nous employastes à examiner ledit escriit, pour satisfaire à ce que vous auiez requis de moy: qui estoit de vous dire, ce qui m'en sembloit. Ce que ie fei sur vne bonne partie dudit escriit, lequel nous n'acheuastes d'examiner, pour la briefueté du temps. Or ie say, pour l'auoir experimenté plus d'une fois, que vous ne faites point de conscience de nier, non seulement les choses, qui ne se peuuent prouuer par aucun tesmoignage,  
mais

mais aussi celles qui peuvent estre verifiees par plus de neuf ou dix tesmoins irreprochables. Toutesfois ie ne laisseray de dire sommairement ce qui vous fut remonsté par moy, pour recueillir vostre conscience, & vous induire, si ie puis, à recognoistre le tort que vous me faites, en voulant faire accroire, par vostre discours, ou que ie n'improuoy pas grandement ledit escrit, ou que i'estoy si beste, de n'y auoir seu rien remarquer de mauuais, sinon vn passage ambigu.

Souuienne vous donc, que la premiere chose que ie vous di, ce fut en somme, que cest escrit contenoit vne infinité d'erreurs, lesquels i'esperoy de vous faire voir à l'œil, & toucher au doigt, si vous vouliez auoir la patience de m'escouter, & vous priay de ce faire: ce que m'estant accordé par vous, nous commençâmes à lire iusques au premier syllogisme. Sur quoy ie vous di, que cest escrit auoit esté fait contre vn presche de Monsieur Couet, lequel ie n'auoy pas ouy, pource que ie me trouuoy mal disposé, le iour qu'il fut fait: mais que ie sauoy bien, quelle estoit sa doctrine sur le point de la iustification, dont il estoit parlé audit escrit: & recognoissoy mesme parce qu'on auoit voulu refuter (quoy que mal rapporté en beaucoup d'endroits) qu'il n'auoit rien mis en auant que bien à propos. Et apres auoir leu ce beau cercele de syllogismes, ou plustost paralogismes sophistiques, ie vous dy en premier lieu, que ie ne cōdemnoy pas en tout & par tout, ces moyens critiques, enseignés par Aristote, ayāt

*Aristos.*  
*Prior. l. 2.*  
*cap. 5. &*  
*seq.*

appris aux escholes, quel en peut estre l'usage: mais  
 que ie ne les approuoye pas grandement aussi,  
 sur tout, quand il est question de traiter de la  
 Theologie. Car le S. Esprit ne persuade point aux  
 Chrestiens la verité de Dieu par tels moyens: veu  
 qu'ils n'ont pas grand usage, mesmes en ce qui est  
 des arts & sciences humaines, & en ce qui est des  
 affaires politiques. Car celuy qui ne donnera lieu  
 à la verité, qui luy sera demōstrée par vn clair en-  
 thymeme, ou par vn syllogisme bien formé selon  
 les regles de l'art, ne merite pas qu'ō le face passer  
 dans ce cercle, pour la luy faire cognoistre: mais  
 qu'ō le chasse à coups de fouet de la cōpagnie des  
 hōmes qui ont l'usage de raison: & qu'ō le réuoye  
 au rég des bestes. Parquoy ceste circulatiō, pleine  
 de vanité me semble plus propre pour cōtraindre  
 les asnes, les bœufs, les cheuaux, ou les elefans à  
 comprendre la verité, que nō pas pour enseigner  
 l'homme qui est doué de raison & d'intelligence.  
 Aussi ne voyōs-nous point que Platō, ni Aristote  
 melme en ses traittés plus serieux, ny Demosthe-  
 ne, ny Ciceron, ny autre bon Autheur, se soyent  
 iouez avec vn tel cercle, comme Basteleurs, pour  
 persuader ce qu'ils ont voulu, voire pource qu'ils  
 parloyent à des hommes, & non pas à des bestes.  
 Voila en substance, ce que ie vous dy touchāt ces  
 moyens critiques, c'est en somme, qu'il y a plus  
 de vaine subtilité, que de vraye sciēce & solidité.  
 Mais sur tout, ie vous dy, que ie condēnoy' la ma-  
 tiere de tous ces syllogismes, laquelle ne vaut riē,  
 Car ils sont fondés & bastis sur des principes,  
 non seulement ambigus, mais aussi du tout faux,

Quant



Quant à l'ambiguité, ie vous dy lors, que ce mot de iustification, se prend quelquesfois pour nostre acceptation en grace, quand Dieu nous pardonne nos pechés, & nous impute gratuitement la iustice tresparfaite de s<sup>on</sup> fils Iesus Christ pour nous reconcilier à soy. Quelquesfois pour la declaration & preuue de nostre iustification, ou de nostre foy iustificante: ce qui se fait deuant les hommes par bonnes œuures. Quelquesfois se prend generalement pour l'vne & pour l'autre. Item que nous sommes iustificés autrement par Iesus Christ, autremēt par la foy, & autremēt par les bonnes œuures, quand il est question de parler propremēt. Car ny la foy ny les œuures ne sont pas nostre iustice deuant Dieu, mais vn seul Iesus Christ, c'est à dire le merite de sa parfaite obeissance: & la foy n'est que le moyē, ou l'instrument, par lequel nous apprehendons Iesus Christ, & l'appliquons à nous: & les bonnes œuures ne sont que fruiets, qui tesmoignent deuant les hommes, que nous sommes vrayemēt iustificés deuant Dieu par la foy en Iesus Christ: & pourtant, q<sup>u'</sup> l'Auther de ces syllogismes auoit failli contre les regles de Logique, d'auoir cōfondu ces choses, qui doiuent estre distinguees: & vous di plusieurs fois la dessus, que si Monsieur Aubery estoit present (lequel ie croyoy estre auther de l'escrit pour plusieurs raisons, & mesmes parce que ne contredisiez en rien, quand ie le nommoy) ie m'asseuroy de luy faire voir & adouuer, que ces syllogismes estoiet captieux, & composés de plus de trois termes, à cause de ceste ambiguité. D'auantage ie vous di, que la faulseté du principe,

sur lequel estoient bastis tous ces paralogismes, estoit en ce, qu'il confond la iustification avec la sanctification, estimant qu'estre iustificiés par Iesus Christ, par la foy & par les bōnes œuvres, c'est estre faits iustes par vne infusion de la foy au dedans de nous par le Sainct Esprit en principe de iustice, ou de bonnes œuvres, qu'il appelle iustice inherente, & qualité patible: faisant par ce moien qu'il ne sera plus question de chercher nostre iustice, pour comparoir deuant Dieu, en nostre Seigneur Iesus Christ: mais qu'elle sera en nous. Sur cela ie vous prouay la fausseté de tels principes par plusieurs raisons & tesmoignages tirés des S. Escritures, qu'il seroit long de reciter ici, & vous monstray en somme, que tout cest escrit du cercle ressembloit à quelque bastiment de belle apparence, mais basti sur de la glace laquelle estant fondue, il faut qu'il aille bas. Car les principes sur lesquels cest escrit est fondé, se trouans faux, toutes les conclusions qui en sont deduites serōt fausses, & la negation d'une seule proposition sera suffisante pour r'enuerser tout. Puis apres vous

*Zaq. 2. 24.* me monstrastes le passage de Sainct Iaques, qui est allegué audit escrit pour fondement de ceste doctrine, c'est là ou l'Apostre dit que *l'homme est iustificié par les œuvres, & non seulement par la foy.* Sur quoy ie vous fei responce promptement, que S. Iaques ne parle pas en cest endroit, de la iustificatiō de l'homme, qui se fait deuant Dieu, comme fait S. Paul aux Romains & aux Galates: mais d'une autre sorte de iustification, qui se fait deuant les hommes par les fruiets de la vraye foy, qui sont

font les bonnes œuvres. Laquelle seconde sorte de iustification est vne declaration, demonstration & preuve de la premiere: quand nous montrons nostre foy iustificante par les bones œuvres, comme la cause par son effect, & l'arbre par le fruit, & afin que vous ne péssiez, que ce fust vne glose humaine (comme vous appelez la vraye interpretation des Escritures, qui se fait par les Escritures mesmes) ie vous prouay ceste distinction par l'Apostre Sainct Iaques mesmes, lequel dit au mesme chapitre, *Monstre moy ta foy sans tes œuvres, & ie te monstreray ma foy par mes œuvres.* Là où il declare assez manifestement, que montrer aux hommes nostre foy par nos œuvres, n'est autre chose que nous iustifier deuant les hommes par les vrais fruits de la foy iustificante, qui sont les bonnes œuvres, & puis ie vous alleguay ce que dit l'Apostre S. Paul aux Romains, là où il parle ainsi: *Si Abraham a esté iustificié par les œuvres, il a de quoy se glorifier, mais non pas deuant Dieu, ou enuers Dieu.* Par lesquelles paroles l'Apostre montre claiement trois choses: La premiere, qu'il y a deux sortes de iustificatiō: l'une qui se fait deuant Dieu, qui est proprement nostre recōciliation avec Dieu, l'autre qui se fait deuant les hommes, qui est la preuve de nostre iustice, par les bonnes œuvres. Secondement il montre, que c'est de la iustification deuant Dieu qu'il parle, & non pas de celle qui se fait deuant les hommes, comme fait Sainct Iaques. Finalement il apert manifestement par les paroles de l'Apostre, que l'homme n'est point iustificié deuant Dieu par les œuvres, mais par la

Rom. 4. 2.



seule foy en Iesus Christ, comme il auoit dit au chapitre precedent, & pour fortifier ceste miene distinction ie vous priay de considerer ces deux circonstances es Epistres de S. Paul, & en celle de Sainct Iaques: c'est premierement que Sainct Paul dispute contre ceux, qui vouloyent establir leur propre iustice contre la grace de Dieu. & le merite de Iesus Christ: & Sainct Iaques dispute contre ceux, qui se vantoient d'auoir la foy, & par consequent d'estre iustes deuant Dieu: & cependant ne se soucioient de faire aucunes bonnes ceures, & pourtant Sainct Paul ramene ceux-là à la vraye cause de nostre iustification deuant Dieu, qui est la foy, ou plustost Iesus Christ apprehendé par la foy: & Sainct Iaques ramene les autres à la preuue de la vraye iustification, ou de la foy iustificante, qui se fait deuant les hommes par les effects de la vraye foy. D'auantage qu'il falloit considerer vne seconde circonstance sur le mot de foy: car Sainct Paul parle de la vraye foy iustificante, qui est ouurante par charité: quand il dit, que *l'homme est iustificié seulement par la foy en Iesus Christ, & non point par les ceures*: & Sainct Iaques tout au rebours, parle d'une foy, qui n'est point vraye ny par consequent, iustificante, quand il dit, que *l'homme est iustificié par les ceures, & non seulement par la foy*. Car il auoit dit, que la foy, qui est sans bones ceures, est vne fois morte. Voila en somme ce que ie vous respondi sur l'allegation du passage de S. Iaques: à quoy vous ne repliquastes rien. De là nous passames outre: & estans paruenus sur l'endroit, où l'Authent de ce bel escrit nous taxe d'ignorance

gnorance & de faute d'intelligence, nous confesmes de trois points principalement sur ce qui est là mis en auant.

Le premier fut, sur ce qui est dit: Que les bonnes œuures procedent entieremēt de la foy, & la foy de Christ par nostre conionction avec Christ, &c. & pōurtant que les bonnes œuures ne doiuent estre opposees ny à Christ ny à la foy. Sur quoy ie vous di, que celui qui auoit fait cest escrit s'abusoit en beaucoup de sortes: Premierement en ce qu'il nous reputoit si ignorans, de n'entendre, que les bonnes œuures procedēt de la foy, ou plustost de l'Esprit de Iesus Christ: car nous pouuons dire à la louange de Dieu, que nous l'entendons bien: non pas à la façon dudit auteur (qui fait la foy infuse, comme vn principe de nostre iustice deuāt Dieu): mais comme la parole de Dieu nous enseigne. Secondement qu'il s'abusoit en ce, qu'il veut tirer de là vne conclusion qui est fausse: sauoir est, que les bonnes œuures nous iustificēt deuant Dieu, pource qu'elles procedent de la foy, ou de Iesus Christ. Car pour faire que ceste conclusion fust bonne, il faudroit auoir prouué premier ceste proposition, sauoir est: Que tout ce qui procede de quelque cause mediatemēt ou immediatement, a la mesme vertu que la cause mesme. Mais cela ne se pourra prouuer ny vniuersellement, ny en ce, dont il s'agist en cest endroit: sauoir est, tout ce qui procede de l'Esprit de Iesus Christ, a vne mesme vertu, pour nous iustifier & sauuer, que Iesus Christ mesme: cela di-ie ne se prouuera pas. Car il se pourroit aussi bien con-

clure de là, que le don des langues, le don de Prophetie, le don de guerison, & semblables dons & graces de l'Esprit de Iesus Christ, auroient la mesme force & vertu, que la mort & passion de Iesus Christ, ou Iesus Christ mesme, pour nous iustifier au iugement de Dieu, & nous recõcilier avec luy: ce q est faux. Car ce seroit mettre les dõs en la place du dõneur, & l'effect en la place de la cause, ou pour le moins les mettre en mesme reng. Tiercemõt ie vous di, qu'il s'abusoit en ce qu'il dit, sans aucune distinction, q les bonnes œuures ne doiuent estre opposees ny à Christ ny à la foy. Car la verité est, qu'elles ne doiuent pas estre opposees à Iesus Christ purement & simplement, entant qu'elles procedēt de l'Esprit de Iesus Christ. Car nous sauons, que les causes & leurs effects sont choses consentanees, comme parlent les Dialecticiens: c'est à dire, qu'ell s ont vn bon accord & conuenance par ensemble. Dont s'ensuit en ceste matiere, que celui qui est membre de Iesus Christ, & par cõlequent conduit p son Esprit, fait bonnes œuures: & celui qui fait bonnes œuures, est membre de Iesus Christ: mais nous maintenõs qu'il y peult auoir quelque opposition, voire contradiction, entre les causes & leurs effects pour quelque regard: sauoir est, non seulement entant, que les causes ne sont pas la mesme chose, q sont leurs effects: ny les effects la mesme chose, que sont leurs causes, ny aussi entant que les effects n'ont pas la mesme vertu, ny le mesme vsage que leurs causes: mais sur tout entant que quelques propositions faites des causes & de leurs effects, sont



sont proposees par le Sainct Esprit cōme choses  
 contraires. Pour preuue de cela ie vous alleguay  
 l'opposition, que fait l'Apostre Sainct Paul entre  
 ce qui est de la grace de Dieu, & ce qui est des œu-  
 res, qui sont neantmoins effects de ceste grace:  
 quand il dit: *Si c'est par grace ce n'est point par les œu-  
 res: autrement grace n'est plus grace, mais si c'est par  
 les œuvres, ce n'est plus par grace, autrement œuvre n'est  
 plus œuvre.* Or estre iustificié & sauué par grace,  
 par la foy & par Iesus Christ, est vne mesme cho-  
 se en substance, & nous voyons que Sainct Paul  
 dit souuent, que *nous sommes iustificiés par la foy en Je-  
 sus Christ, & non par les œuvres.* Qui nous gardera  
 donc de faire ceste opposition avec l'Apostre, nō  
 pas tant entre Iesus Christ & les bonnes œuvres,  
 qu'entre ces deux propositions: si c'est par Je-  
 sus Christ, ce n'est point par les œuvres: & si ce  
 est par les œuvres, ce n'est point par Iesus Christ.  
 Item, si c'est par la foy, ce n'est point par les œu-  
 res: & si c'est par les œuvres, ce n'est point par la  
 foy: comme defait l'Apostre dit souuent, que *nous*

Rom. II. 6.

Rō. 4. 27.  
Gal. 2. 16.

*sommes iustificiés par la foy & non par les œuvres.* Cer-  
 tes ceste opposition est veritable, & conforme à  
 l'analogie de la foy en ce regard. Voila ce qui fut  
 dit en somme sur le premier point.

Le secōd fut sur ce q est adiousté peu apres: Que  
 les bonnes œuvres ne peuuent estre polues & mel-  
 lees, d'autant qu'elles ne sont fruiçts ou enfans,  
 qui procedent de diuers maris: mais d'vn seul ma-  
 ri, assauoir de Christ. Tout ainsi donc (dit l'Au-  
 theur de l'escri) qu'vn enfant ne peust estre de  
 deux peres, ainsi vne bonne œuvre ne peust pro-

ceder de deux sources, de l'Esprit & de la chair. Sur cela ie vous fei responce que la similitude ne me desplaisoit pas, comme ayant fondement en l'Escriture: mais qu'elle faisoit cõtre l'Auteur de cest escrit. Car nous confessons que les bonnes œuures sont comme vn enfant, qui est engendré d'vn seul mari, & non point de plusieurs: mais que ce marine l'a pas engendré immediaten. Et tout seul, sans vne femme: & pourtant que cest enfant n'a voitement qu'vn pere: mais il la aussi vne mere. Que le Pere des bonnes œuures, c'est Iesus Christ seul, qui les produit en nous par son Esprit: mais la mere des bonnes œuures, c'est non pas la chair pure & simple: c'est à dire, non pas l'homme charnel & non regeneré mais bien l'homme, qui est tellement regeneré, qu'il y a encores des reliques de la chair, & du peché, c'est à dire, de la corruption, de laquelle sont entachées les bonnes œuures, comme l'enfant tient souuent des mauuais complexions & habitude de sa mere, quoy que le pere soit bien sain & dispos. Par ainsi qu'ès bonnes œuures des fideles il y a du bon & du mauuais: le bon procede du Pere, qui est le S. Esprit, & le mauuais procede des reliques de nostre chair, qui n'est regenerée qu'en partie. Sur quoy j'aleguay les exemples de quelques œuures de plusieurs seruiteurs de Dieu, esquelles ie vous monstroy au doigt, pour preuue de mon dire, ce que nous y recognoissons de bon & de mauuais.

Le troisieme point fut vne dependance du second, sur vne replique que vous me fistes:

sauoir est, que *l'homme regeneré ne peche point.* Ce  
 que vous taschastes de prouuer par le passage de  
 S. Iehan. Mais vous vous resouuiendrez, s'il vous Iean 3. &  
5.18.  
 plaist, que ie vous monstray par plusieurs raisons  
 & tesmoignages des sainctes Escritures, & par  
 les exemples de plusieurs excellens seruiteurs de  
 Dieu, que l'homme regeneré peche souuent, &  
 trop plus qu'il ne voudroit, & quant au passage  
 de saint Iehan, ie vous dy qu'on en pouuoit pren-  
 dre l'exposition du passage mesme. Car l'Apostre  
 auoit dit és versets precedens, *qu'il y a vn peché qui  
 est à mort: pour lequel il ne faut point prier.* Et quel est  
 ce peché, si ce n'est celui, que Iesus Christ appelle  
 le peché contre le S. Esprit, & qui est irremissible?  
 Certes nous cōfessōs que celui qui est né de Dieu Matth. 12.  
31.  
 c'est à dire, l'homme regeneré ne peche point de ce  
 peché là: mais il peche souuēt par infirmité, cōme  
 toute l'Escriture tesmoigne, & cōme la consciēce  
 d'vn chacū de nous, nous en rēd suffisammēt con-  
 ueincus. Tellemēt que si nous disōs, q̄ nous n'auōs  
 point de peché, nous mentōs, & verité n'est point  
 en nous. Itē ie vous dy q̄ ce passage de l'Apostre se I. Iean. 1. &  
 peut & doit entendre, cōme s'il disoit, que l'homme  
 regeneré par le S. Esprit ne peche point à la façon  
 de ceux qui ne sont point regenerés, lesquels sont  
 estat & mestier de pecher, & pour ceste cause sont  
 appelez pecheurs en l'Escriture. Sur cela vous re-  
 pliquastes, que ce qui pechoit en l'homme regene-  
 ré, n'estoit pas l'Esprit, mais la chair: & moy vous  
 ayant demadé lors, que c'est, que vous entendiez,  
 par l'Esprit & par la chair en l'homme regeneré?  
 Vous me respondistes que par l'Esprit il falloit en-



tendre l'ame, & par la chair le corps & ses membres & que ce que l'Esprit fait, est vne bõne ceuvre, & ce qui est fait par la chair est peché. Là dessus ie vous demanday, si vous entendiez que ceste bõne ceuvre qui est faite par l'Esprit en l'hõme regeneré, est du tout bõne sans qu'il y ait riẽ de mauuais: & si ce peché, qui est commis par la chair au mesme hõme regeneré, est totalemẽt peché sans qu'il y ait riẽ de biẽ. Vous respõdistes, qu'il le falloit entendre ainsi. Lors ie vous di, qu'il falloit bien, que vous eussiez esté en quelq̃ mauuaise eschole. Que ie n'auoy iamais ouy parler de telle Theologie, & que ceux qui vous auoyent enseigné ces choses, vous auoyent grandemẽt abusé. Et pourtant vous ayant prié de laisser telles opinions, ie vous di premieremẽt, que par l'Esprit en l'hõme regeneré, il falloit entendre le dõ, la vertu, & l'efficace du S. Esprit qui besõgne nõ seulemẽt en nostre ame, & en ses facultés, sauoir est en l'intelligẽce, en la volõté & es affectiõs, mais aussi en nostre corps, pour nous faire entendre, vouloir & faire ce qui est bon & plaisât à Dieu: & que par la chair il falloit entendre le reste du vieil homme, ou les reliques de la chair & de nostre corruptiõ nõ du tout domptee par l'Esprit: lesquelles reliques sont nõ seulement au corps & en les membres, mais en l'ame & en toutes ses facultés: & non seulement es affectiõs & en la volõté, mais aussi en l'intelligence. Sur quoy vous serez recors, que pour vous faire mieux cõprendre cela, ie mis en auant vne similitude familiere, que Dieu me donna sur le champ, prinse de vostre estat mesme, entant que vous faites estat  
de la

de la teinture. C'est qu'il en prend de l'homme regeneré, comme d'une piece de drap ou de toile, qu'on veut teindre en noir ou autre couleur. Car la premiere fois que ladite piece sera plongee dans la teinture, vous sauez qu'elle commencera seulement à changer de couleur, tellement qu'elle sera partie blanche & partie noire, non point blanche ici, & noire là, mais vniuersellement en toutes ses parties, qui seront tellement imbues de ceste nouvelle couleur, que cependant elles retiendront aussi toutes beaucoup de la premiere: & pour faire que ceste teinture soit parfaite & accöplie, sera besoin de reiterer souuēt les plögemés & les trépes. C'est ainsi, disoy' ie, de l'homme regeneré, lequel n'est pas renouvelé en l'une de ses parties seulement, nitout entierement en ceste vie presente, mais est reformé entoutes ses parties tellemēt neātmoins, qu'il n'y a encores qu'un cömencemēt de changement en luy, lequel croit à mesure que le S. Esprit besögne en luy: & ce renouvellement ne sera iamais parfait ni accöpli, iusqu'à ce qu'il reçoie cōme la derniere trépe en la resurrectiō. Car lors le vieil homme qui est aussi appelé l'homme exterieur, sera du tout aneāti: & le nouuel homme, qui est l'homme interieur, sera parfaitement regeneré. D'auantage ie vous di, pour répondre à l'autre partie, Que l'Esprit & la chair, ou le vieil & le nouuel homme sont deux ennemis en l'homme regeneré, lesquels ne complotent pas ensemble pour faire quelque chose par commū accord, mais combattent l'un contre l'autre, comme dit S. Paul. Et ne combattent pas, comme ayans la muraille d'une ville ou quelque barriere entre eux deux: mais

Rö. 7. 23.

Gal. 5. 17.

tellement main à main, que l'ouurage, qui procede de ce combat, est meslé de bien & de mal, selon que l'vn ou l'autre a du meilleur ou du pire, ou que les forces de l'vn & de l'autre sont tellement esgales, qu'il n'y a pas plus de gain pour l'vn que pour l'autre. Sur cela ie vous alleguay les mesmes exemples de plusieurs seruiteurs de Dieu, que ie vous auoy' alleguez parauant, pour monstrier que és œuures des fideles regenerés, il y a tousiours quelque chose qui sent l'Esprit, & quelque chose qui sent la chair. Voila les choses que nous traitasmes ceste apres. disnee là: lesquelles ie ne represente pas si au long, qu'elles furent deduites, mais sommairement: & laissè beaucoup d'autres propos incidément tenus sur les mesmes matieres à cause de briefueté: me cõtentât d'è rafraischir vostre memoire pour deux fins. Premieremēt afin qu'on sache, que ce que vous estes demeuré arresté en vos opinions, n'a pas esté faute d'instruction, mais faute de docilité & d'humilité. Secondement afin que vous reconnoissiez le tort que vous me faites de vouloir faire accroire par vostre discours, que ie vous auoy' rendu vostre escrit sans y auoir rien marqué sinó vn passage ambigu: comme si i'eusse esté ou approbateur dudit escrit, ou si aueugle de ne veoir les erreurs dont il est farci.

Au demcurant, vous souffrirez, s'il vous plaist d'estre redressé sur quelques poinçts, contenus au discours que vous faites en la mesme page 32. sur la mesme assemblée: là où vous omettez & desguisez plusieurs choses, à vostre façon, pour vous mettre en droit, & nous en tort, si vous pouuez. Premierement



remēt donc, sur ce que vous dites vous auoir esté demãdé par nous, si vous auiez pēlé à ce que nous vous auions dit: vostre deuoir estoit d'exposer ce que nous vous auions dit: & sur ce que vous respondistes qu'ouy, & que vous vous teniez à la parole dé Dieu, au symbole des Apostres, & à la confession de Basle, vous ne deniez pas oublier d'adiouster ce qui vous fut remōstré sur ceste response. Or puis que vous ne l'auiez fait, ie suis deliberé de le faire le plus succinctement que ie pourray. Ce que nous vous auions dit auparauant, c'estoit que nous vous ayãs proposé la verité de la doctrine Chrestiene touchant nostre iustification gratuite par la foy en Iesus Christ, & touchāt nostre sanctification par l'Esprit de Iesus Christ, & touchant le dernier iugement: & ayãs verifié le tout clairement par la parole de Dieu, nous vous pria mes de nous dire fraternellement, si vous n'estiez pas d'accord avecqs nous en la verité de ceste doctrine. Sur quoy vous nous ayāt respōdu, que vous le seriez volontiers n'estoit que vous auiez beaucoup de passages de l'Escriture au contraire de nostre doctrine. Là dessus nous vous ayãs requis de les produire pour vous y satisfaire, & quelques vns ayans esté mis en auant par vous: nous vous monstrasmes par vne saine expositiō d'iceux prise de la parole de Dieu mesme, qu'ils ne faisoient rien pour vous cōtre la verité de la doctrine, que vous auions proposée. Lors vous ayant répondu que vous ne vouliez point d'exposition, & que vous vous teniez au simple texte: apres plusieurs remonstrances que vous reiettiez, nous fumes

contrains de vous dire, que vous preniez vn mauvais train, de reietter l'exposition de la parole de Dieu, faite par la parole de Dieu mesme: que vous n'ignoriez pas q'c'estoit la façõ des Anabaptistes, des erreurs desquels nous serions marries de vous taxer: cepẽdãt qu'il vous falloit prẽdre garde de tomber en quelq' soupçon en ce faisant. Sur quoy vous monstastes sur le chãp plusieurs sentẽces de l'Escriture, lesquelles engendreroient plusieurs erreurs si on se vouloit tenir au simple texte sans les interpreter par d'autres sentences de l'Escriture plus claires. C'est ce donc que nous vous auions dit parauant. Et pourtant nous vous demãdastes à bõ droit, si vous y auiez biẽ pẽsẽ. Sur quoy vous respondistes qu'ouy: & que vous vous teniez à la parole de Dieu, au Symbole des Apostres & à la confession de Basle, &c. Or voici la remonstrance qui vous fut faite là dessus, laquelle vous auiez omise: c'est que nous ne reprobuions pas simplement ceste response, sachãs, que tout ce qu'il nous faut cognoistre de la volõte de Dieu pour nostre salut est compris en la parole de Dieu, & que le symbole des Apostres est vn sommaire de tout ce que nous deũs croire. Item que la confession de Basle est vne confessiõ pure, sincere & orthodoxe, ne plus ne moins que la confession des Eglises de France, d'autant qu'elles sont fondees toutes deux en la parole de Dieu: & pourtant que nous aurions toute occasion de nous contenter de vostre respõse, n'estoit le differẽt suruenu: par lequel nous auions cognu que vous teniez des opinions contraires à la parole de Dieu, au symbole, &c.

&c. Et que ce n'estoit assez de dire que vous vous teniez à la parole de Dieu, sinon que vous receussiez ceste parole entendue sainement par la parole de Dieu mesme: & que vous sauiez bien qu'il n'y auoit iamais eu gueres d'heretiques, qui ne protestassent de se tenir à la parole de Dieu, combien que leurs erreurs fussent condēnez par icelle. Itē que la parole de Dieu mal entendue & interpretée par les hōmes selon leur sens, n'est point la parole de Dieu, mais la parole des hōmes qui l'exposent mal. C'est en substance ce que nous vous remonstrasmes sur vostre response. Et pour tacher de vous faire mieux comprendre le tout, & vous ramener au droit chemin, nous repetasmes les mesmes poincts de doctrine que dessus, & les mesmes preuues de la parole de Dieu, avec tout l'esclaircissement & facilité, qu'il nous fut possible. Ce que vous escoutastes lors mieux que deuant: & n'ayant que repliquer au contraire distes, que vous le compreniez & l'entendiez ainsi. Et ce fut à ceste response que nous adioustasmes, que nous louions Dieu de ce que nous estions tombez d'accord. Ce que i'ay voulu declarer, d'autant que vous escrinez les choses avec tel desguisemēt qu'il semble que nous ayons esté d'accord avec vos opinions, & non pas vous avec la verité de Dieu, à laquelle ne pouuiez resister. Cōme vous n'avez iamais peu depuis: & toutesfois n'avez laissé de retourner à vos opiniōs, & les maintenir opiniastrement, sans les pouuoir defendre. Qui est cause que pour toute response, vous chantiez tousiours vne mesme chanson: de vous tenir à la



parole de Dieu, au Symbole, &c. combien qu'on vous ait monstré vne infinité de fois que vouldites opinions estoient contraires à tout cela.

Quât à ce que recitez de moy au mesme discours, fauoir est, que i'auroy' dit: veritablement ie croy qu'en la vie eternelle il y aura des degrés, & que les vns serôt plus exaltés & magnifiés que les autres: vous ne le rapportez pas du tout ainsi que ie le di. Car voici comment ie parlay, i'estime qu'on pourroit croire simplement avec beaucoup de bôs personnages qu'il y aura des degrés en la vie eternelle, &c. Cependant ce n'est pas vn article de foy necessaire à salut, ni tellement fondé sur la parole de Dieu, qu'il ne soit libre à vn chacun d'en sentir autrement. Voila comment ie parlay.

Il y a beaucoup d'autres propos au mesme discours autrement rapportez qu'ils ne furēt tenus: mais ie les laisse passer pour n'estre trop lōg, pour ce qu'ils ne sont pas de grāde cōsequēce: nō plus que ce que vous mettez en auant au discours suiuant, qui est en la page 34. là où vous faites vne demōstratiō assez claire de vostre naturel, en ce que moy vous estāt allé trouuer en vostre boutique, & vous parlāt doucemēt & amiablemēt, selon vostre propre cōfessiō, vous me fistes vne respōse pleine de mots picquās & outrageux cōtre M. Couet & cōtre moy, & cōtre tous les Anciēs de nostre Eglise. Et puis apres vous dites, qu'ayāt ouy vostre dite respōse ie m'ē allay soudain sās respōdre aucune chose. ie cōfesse que ie ne respōdi pas à vos, iniures atroces, lesquelles ie fu tout esbahi d'ouir, veu l'estat auquel nous pensions vous auoir laissé  
le iour

le iour precedent, ayant approuué la verité de la doctrine, que nous vous auions proposée. Mais ie vous di seulement, que vous nous faisiez tort, & à vous mesmes: & que ie vous trouuoy tout autre, que ie n'eusse pensé. Cependant d'autant que ie ne vouloy' contester avec vous sur des iniures, ie vous laissay là, sans vous repliquer autre chose.

Or ie vous ay desia aduertit sur le comencement de ceste remonstrance que mon intention n'est pas d'esplucher tout ce qui est à reprendre en vostre discours: mais seulement les points que Monsieur Couët a, ou du tout laissés, ou legeremēt touchés pour les causes susdites, & pourtant laissant beaucoup de choses tresmal rapportees en plusieurs autres de vos discours, pour ce que M<sup>o</sup> sieur Couët les a deduites amplement & au vray, ie passe maintenant iusques au discours que vous faites en la page 53. sur les propos que nous tinmes ensemble quād vous me vinstes trouuer en m<sup>o</sup> logis pour les raisons que vous specifiez.

La verité est que vous me distes lors tout d'entree que vous estiez venu me trouuer pour m'aduertir & admonester de deux choses: La premiere, que ie ne deuoys dire que nous eussions esté d'accord en tout & par tout, lors que nous fusmes assemblés le 30. Octobre. L'autre, que ie me gardasse bien de persuader à Monsieur Grynæus que l'escriit que m'auiez apporté pour le visiter, fust vn escriit de Monsieur Aubery &c. Il me souuient fort bien de ces paroles, & de celles q̄ vous adioustastes puis apres: menaçāt de desinētir ceux

qui en escriroient à Berne ou autrepars, & recognoy à peu pres la responce que ie vous fei sur le premier point, hors-mis qu'elle est vn peu changée & tournée d'vn autre biais. Car voici comment ie vous respōdi. Que quāt au premier point ie n'auoy pas dit, que nous eussions esté si biē d'accord en tout & par tout, que i'eusse desiré: voulant signifier, que vous n'auiez pas si franchemēt embrassé la verité de Doctrine, qui vous auoit esté monstree par la parole de Dieu, ny fait telle recognoissance de vostre faute, que vous deuiez. Cependant, que pour vous supporter & nourrir la paix, nous auions prins de vous ce que nous en pouuions auoir, comme d'vne mauuaise dette, n'en pouuans tirer ce que nous eussions voulu: & que de ma part, i'eusse voulu que dés ceste assemblée on n'eust plus eu la peine de se rassembler. Comme de fait toutes choses eussent esté appaisées si vous eussiez persisté en cest accord tel quel, & si vous eussiez tenu ce que vous auiez promis: Qui estoit, de recognoistre deuant les chefs de famille de ceste Eglise, que vous auiez eu tort de mesdire de nos presches, & que vous les auiez mal entendus: Item que vous ne trouuiez rien à redire en la doctrine que nous vous auions proposée, & bien prouuee par la parole de Dieu. Certes si vous eussiez persisté en cela, il n'en eust plus esté parlé. Car nous ne demācions q̄ la paix de l'Eglise, & vostre repos: mais vous prinstes quelque mauuais conseil, soit d'ailleurs, soit de vous mesmes, comme ie vous ay souuent dit despuis. Quād au second point, ie vous dy que ie n'auoy point die  
ny



ny persuadé à Monsieur Grynæus, ny à autre, que l'escrit dont estoit question fust du Docteur Aubery: & toutesfois que ie ne doutoy' point qu'il ne fust sien, pource que vousmesmes m'auiez dit au parauant, qu'il estoit bien dudit Docteur, mais non pas du tout. Sur quoy ie vous auoy' respondu, que ie pensoy' bien, que vous auiez adiouté ce qui estoit au bout dudit escrit, de la confession de Basle: mais que tout le reste sentoit le stile dudit Docteur: comme aussi vous sauez que lors que nous examinions chez vous ledit escrit, ie nommay souuent le Docteur Aubery, comme auteur d'icelui. A quoy vous ne contredisiez rien. Cela ioint avec plusieurs circonstances me faisoit croire pour certain, que ledit docteur en estoit auteur. Premièrement d'autant que la doctrine d'icelui est dutout conforme à celle d'un certain liure qu'il auoit fait *de fide Catholica*, &c. Item pource que c'est son stile. Item pource qu'il estoit present au presche qu'on a voulu refuter par ledit escrit, & qu'il seiourna en ceste ville plusieurs iours apres: Item pource que bié tost apres son despart vous me communiquastes ledit escrit: Item pource qu'il y a homme en ceste ville de vos bons amis & homme de bien & d'honneur, lequel se trouuant vn iour en quelque compagnie, où l'on parloit mal dudit escrit, dit, Si est-ce que c'est vn Docteur qui l'a fait. Mais ce qui m'a plus confirmé en ceste opinion, c'est qu'il y a deux personages notables, lesquels ayans vn iour demandé à celui, qui fit chez vous les premieres copies dudit escrit, si l'escriture de la minute sur laquelle il

auoit fait lesdites copies, estoit pareille à celle qu'ils luy monstroïent (qui estoit de l'escriture du dit Docteur Aubery) il respondit qu'ouy. Tout cela dy-ie, m'a du tout persuadé, que le Docteur Aubery estoit auheur dudit escrit. Qui est cause que ie ne l'ay peu auoir en telle estime que ie l'auoy eu au parauant, voyant qu'il auoit contreuenu à ce qu'il auoit signé, promis & iuré au Synode de Berne. D'autant, dy-ie, que ie ne doutoy nullement qu'il ne fust auheur dudit escrit. Cependant i'ay entendu despuis qu'il l'auoit nié avec serment deuant le Magistrat. Ce qui me rend perplex en ce fait, ayant mieux en laisser le iugement à Dieu, que pecher contre la regle de charité, & ce que ie vien d'en declarer, sur l'occasion que vostre discours m'a donné d'en parler, est plus pour monstrier sur quoy estoit fondee l'opinion que i'en ay eue, que pour blasmer ny condamner personne. Cependant pour reuenir à nostre propos, voyant lors les protestations que vous faisiez, ie vous dy que ie ne vouloy me donner beaucoup de peine pour sauoir, q estoit l'auheur dudit escrit, pource qu'il valoit, & que ce m'estoit assez de cognoistre que c'estoit vn meschant escrit. Sur quoy vous me respondistes, que vous ne le teniez tout pour bon, & que vous aymeriez mieux auoir perdu beaucoup, que d'auoir soubscrit à la doctrine qui y est contenue. Ceste response me fist penser, que vous n'estiez pas si esloigné de la verité, que vous n'y peussiez estre ramené, si seulement vous estiez disposé à vous despouiller de toute passion, & donner lieu à ce  
qui

qui vous seroit proposé par la parole de Dieu. Qui fut cause, que voulant prendre l'occasion par les cheueux, i' entray tout incontinent en vn long discours sur les points de doctrine, d'ot estoit question, & m'efforçay de vous les faire comprendre: ce qui dura, si ie ne me trompe, plus d'vne heure entiere. A la fin estimant que vous y auiez prins quelque goust, ie vous priay au nom de Dieu de me dire librement, si vous trouuiez en tout ce que ie vous auoy'dit, quelque chose qui contreuinst à l'analogie de la foy. Sur quoy vous me distes, que vous auiez bien entendu le tout, & que c'estoit ainsi que vous l'auiez creu & croyez encores hors-mis quelque petit point, que vous ne pouuiez encore bien accorder. Lors ie vous priay de me dire que c'estoit: mais vous me distes que ce seroit pour vne autrefois. Ainsi nous nous separasmes amiablemēt, apres que ie vous eu prié d'auoir esgard à la gloire de Dieu, à l'edification de l'Eglise & au repos de vostre conscience.

Depuis ce iour-là, i'ay tousiours cherché quelque occasion de vous rencontrer, pour vous aider à vous resoudre, afin de mettre fin à c'est affaire, qui me pesoit beaucoup, & biē tost apres, il vous souuiendra qu'vn iour estant à l'hostel de Montbeliard, où estoit logé Monsieur de Sancy, quoy que i'eusse là quelque affaire, toutesfois voyant que vous vous en alliez seul, ie le voulu differer à vne autre fois pour vous accoster: ce que ie fer: & nous en vinsmes de compagnie iusques aupres de mon logis, là où nous fulmes pres de deux heures deuisans de c'est affaire paisiblement & amiable-



ment, & cependant ie vous trouuay fort variable ceste fois là: car tantost vous approuuez, tantost vous reprouuez vne mesme chose, & neãtmoins il me sembla que ceste conference n'auoit pas esté sans quelque fruit en vostre endroit. Car vous approchastes ceste fois là plus de la verité, q̄ vous n'auiez fait au parauant, & que n'auiez fait depuis. Qui fust la cause, qu'en la dernière assemblée, qui se fist chez Mōsieur Bastier pour cest affaire, ie vous di (vous voyant tout changé) que j'estoy' fort esbahi de ce que nous tombions quasi d'accord, quand nous n'estions que nous deux; mais que ne nous pouuions accorder quand nous estions en compagnie, & certes il faut que ie die ce mot en passant, qu'il m'a tousiours semblé depuis ce temps là, qu'il y a bien peu auoir en vous quelque ignorance du commencement que vous estes entré en telles opiniōs, pour vous laisser trōper & seduire: mais que depuis il y a eu plus d'orgueil, de presomption & d'opiniãstreté que d'ignorance, & que vous auez eu plus d'esgard à vostre honneur & reputation selon le monde, que non pas à la gloire de Dieu, & au bien & edification de vos prochains, que vous auiez scandalifés. Car vostre erreur vous a esté si manifestemēt montré plusieurs fois, & la verité de la doctrine Chrestienne si clairement exposée par la parole de Dieu, qu'il n'est pas possible de plus.

Mais ie vien à vn autre discours, q̄ vous faites en la page 58. là où vous distes que ie vous fu trouuer en vostre maison avec deux de nos Anciēs le 25. delanuiier 1591. Vous auez aucunemēt represen  
té

té les propos q̄ furēt là tenus, hors mis q̄ vous auez  
à vostre façõ adiousté quelques choses, q̄ ne furēt  
pas dites, & en auez omis d'autres, qui furent di-  
tes, comme en peuuent auoir bonne souuenance  
les deux Anciens qui estoient presens, assauoir  
Monsieur du Gros-mesnil, & Monsieur Castillon.  
Quant à la preface, dont nous vsâmes en vostre  
endroit, selõ que vousmesmes la descriuez, elle est  
toute pleine de douceur, de gracieuseté & d'humani-  
té. Surquoy ie diray comme en passant, que  
cela monstre tout le contraire de ce que vous di-  
tes ailleurs: sauoir est, que nous vous auons trait-  
té comme vn chien, & à l'Espagnole. Cepen-  
dant ie vous diray aussi, qu'en la mesme preface  
vous amplifiez, car il vous fust dit seulement, que  
nous estions desplaisans de ce qu'on s'estoit plu-  
stost arresté à quelques accessoires qu'au princi-  
pal, & ne fust point parlé de coleres ny de paroles  
iniurieuses, comme vous dites, vous voudriez  
faire acroire par cela, que nous aduouâmes que  
vous eussiez esté iniurié, quand quelcun d'entre  
nous fust contraint vne fois de vous dire en Con-  
fessioire, que vous parliez comme vn ignorant, or-  
gueilleux & impudent. Surquoy ie vous prie vous  
resouuenir de ce que ie vous en ay dit autresfois  
en particulier, lors que vous vous en pleigniez à  
moy. C'est que voyant que vous vous aheurtiez  
à cela sans raison, i'eusse desiré que n'eussiez eu ce  
ste occasion: mais cependant que vous ne deuez  
prendre cela à iniure: non plus qu'un enfant ce q̄  
luy est dit de la part de son pere: car cela vous  
fust dit par vn de vos Pasteurs, q̄ vous deuez res-

pecter & honorer comme Pere, quand il vous disoit vos verités. Car veu que vous mettiez en auant beaucoup de choses, qui monstroient vne crasse ignorance, dont cependant vous refusiez de recevoir aucune instruction, disant, que vous ne vouliez ny enseigner ny estre enseigné, ne vous deuoit il pas dire, que vous parliez en ignorant? & puis quand vous reiettiez arrogamment toutes expositions de la parole de Dieu, quoy que fondées sur la mesme parole de Dieu, attribuant plus à vostre sens particulier, qu'au iugement de toute l'Eglise: ne vous deuoit il pas remonstrer que vous vous monstriez en cela presomptueux & orgueilleux? Item quand vous parlastes à nous avec vne telle irreuerence, que de nous appeler desquisiteurs d'Espagne, de nous acomparez aux Prestres de la Papauté, & d'appeler tout ce que nous mettions en auant pour vous mieux instruire, des gloses humaines &c. ne vous deuoit il pas dire que vous parliez impudemment? Certes ce qui vous fust dit, estoit plustost vne graue remonstrance & reprehension paternelle, dont vous deuez faire vostre profit, que non pas vn propos iniurieux. C'est le sommaire de ce q' ie vous en ay dit autresfois: tant s'en faut que j'aye iamais dit ny aduoué que vous eussiez esté iniurié.

Au reste comme vous auez adiousté à la preface, dont nous v'sames en vostre endroit, ce qui n'y estoit pas, aussi pareillement auez vous passé sous silence des choses d'importance, qui vous furent proposées par nous. Vous distes que nous requirames de vous seulement, de venir avec nous en  
 nostre



nostre assemblee pour y dire, que la confession de France & celle de Basle s'accordent entr'elles, & sont vne mesme chose, & du reste qu'il ne s'è parleroit plus. Mais la verité est, que nous vous dismes ce qui s'ensuit en substance. Que nostre Eglise estoit assemblee pour mettre fin à cest affaire: Que nous vous priyons au nom de Dieu, d'y venir avec nous, pour faire ce qui estoit de vostre deuoir: c'estoit de faire l'vne de deux choses, comme nous vous en auions requis plusieurs fois: sauoit est ou d'approuuer avec nous la doctrine que nous vous auions proposee, & suffisamment prouuee par la parole de Dieu, côme elle est comprise en la confession des Eglises de France, & en celles de Basle, qui ne sôt qu'vne mesme chose en substance: ce que nous vous priaimes aussi de recognoistre pour l'edification de l'Eglise. Surquoy nous vous proposames l'exemple de M. Aubery, & des freres de Lausanne, qui ayans esté de son opinion, ne feirét point de difficulté, estâs mieux instruis, d'approuuer & souscrire à Berne la verité de la doctrine Chrestienne contraire à celle que ils auoyent autrefois tenue & enseignee: à laquelle ils renonçoient manifestement par cette sousscription & approbatió. Que vostre deuoir estoit pour la gloire de Dieu, & pour l'edification du prochain, de faire le semblable. Item que nous requerions de vous encores moins que cela, sauoit est, que sans rien signer ny souscrire, vous approuissiez de parole seulement la mesme doctrine, comme estant mieux instruit que deuant: & que par ce moyen tout seroit appaisé, &

ne seroit plus parlé de cest affaire. Ou bien que nous vous priyõs au nõ de Dieu, de nous mõstrer en quoy nostre doctrine ou la cõfession de nos Eglises de France estoit contraire à l'analogie de la foy. Sur cela vous nous feistes response, que vous n'auiez autre chose à dire, que ce que vous auiez desia dit: sauoir est, que vous vous teniez à la parole de Dieu, au Symbole des Apostres & à la confession de Basle. Et quant à l'exemple de M. Aubery & des autres, que cela ne vous touchoit en rien, veu que vous n'auiez rien de commun avec eux: & pour le regard de la confession de France, que vous n'en mesdisiez point, mais la laissiez pour telle qu'elle est sans l'approuuer ou reprobuer: & que vous ne vouliez point approuuer d'autre confession que celle de Basle, que vous iuriez tous les ans: & sur laquelle nostre Eglise Françoise auoit esté fondee. Nous feismes response sur ce dernier article seulement, qu'en parlõt ainsi vous monstriez assez clairement, que vous ne teniez pas nostre confession pour bonne & orthodoxe: en quoy vous faisiez vn grand tort à toute nostre Eglise, & scandalisiez plusieurs infirmes. Et vous demandasmes en quelle conscience vous auiez peu exercer la charge d'Ancien, si long espace de temps en nostre Eglise Françoise, & communiquer à la Cene avec nous, si vous n'approuuiez la doctrine qui est enseignee en ladite Eglise, ainsi qu'elle est sommairement comprise en ladite confession: & sur cela vous priasmes & exhortasmes fort de penser à cela, d'autant qu'il y alloit de la gloire de Dieu, & de l'edification de l'Eglise, & de  
vostre

vostre propre salut. Sur cela vous distes que vous n'en feriez autre chose, & que vous ne vouliez preiudicier à vostre liberté politique & Chrestienne. Apres cela il y eut quelques autres propos tenus presque tout ainsi que vous adioustez puis apres en vostre discours.

Passons maintenant au discours suiuant du 3. de Mars de la mesme annee, qui est en la page 59. là où vous parlez de l'assemblée qui se fait au Consistoire du grand Temple, à laquelle vous fustes appelé par Messieurs les Pasteurs de ceste ville. Car en ce discours il y a des choses esquelles vous deuez estre redressé. Premièrement en ce que vous dites, que Monsieur Couet y estoit: car la verité est qu'il n'y estoit point, ny aucun de nostre Eglise que moy seul: comme aussi des quatre surnommez il n'y en auoit que deux, ainsi qu'il auoit esté aduisé par lesdits freres, Messieurs les Ministres de ceste ville. En quoy vous montrez combien vous estes animé contre ledit sieur Couet, quand vous dites qu'il se mit en grand colere contre vous en ladite assemblée. D'auantage vous parlez d'un long escrit, qui fut leu par Monsieur le Docteur Brammilerus, & d'un escrit qui est plus court: mais vous ne dites point quels estoient ces escrits, & à quelle fin ils furent faits & leuz. Et pourtant ie vous le diray pour vous en rafraischir la memoire, si vous l'avez oublié: car il importe qu'il soit entédu. Il vous souuiédra s'il vous plaist que quoy que vous eussiez esté plusieurs fois cōueincu de vostre erreur, nō seulement en nostre cōsistoire, mais aussi au Cōsi



stoire Allemand en la presence des M<sup>rs</sup> & tres-honorés freres les Pasteurs de ceste ville, vous ne laissez pour cela de dire par tout, que tant s'é fa-  
loit, que vous eussiez esté conueincu d'erreur, que  
mesmes on ne vous auoit pas encore môstré quel  
estoit cest erreur. Ité vous sauez qu'encores que  
nosdits tres-honorés freres vous eussent montré  
à l'œil que vostre opinion estoit du tout contraire  
à la Parole de Dieu, & à leur confession: sur tout à  
l'article de la foy des bonnes œuures: là où il est  
dit en termes expres, que *nous cōfessons la remission  
des pechés par la foy en Iesus Christ crucifié.* Et com-  
bien que la foy s'exerce continuellement se mon-  
strant & esproouant par les œuures de charité,  
nous n'attribuons point toutesfois aux œuures  
(qui ne sōt que fruiçts de la foy) la iustice & satisf-  
factiō pour nos pechés: ains à la seule & vraye cō-  
fiāce & foy au sang espādu de l'agneau de Dieu.  
Car nous cōfessons franchement, que toutes cho-  
ses nous sont donnees en Christ, lequel est nostre  
iustice, sanctification & redēption, nostre vie, ve-  
rité, sapience & voye. Et pourtant les œuures des  
fideles ne sont point faites pour satisfaire pour  
leurs pechés: ains pour tesmoigner quelque reco-  
gnoiſsāce enuers Dieu tant seulement, pour luy  
rēdre graces d'un si grand benefice, qu'il nous a  
cōferé en Christ. Cōbien donc qu'ils vous eussēt  
montré clairement, que vostre opinion estoit du  
tout cōtraire à cest article de leur confession, qui  
est bien fondé sur la parole de Dieu, neantmoins  
vous ne laissez de dire par tout aux citoyens &  
bourgeois de ceste ville, pour nous rēdre odieux  
enuers

enuers eux, que vous estiez persecuté par nous, pource que vous vous teniez à la parole de Dieu & à la confession de Basle. Pour ces raisons donc nosdits tres-honorés freres furent d'aduis que M. le Docteur Brammilerus fit vne declaratió ample sur cest article de leur cõfession: pour mōstrer en premier lieu que la doctrine contenue audit article estoit bien fondee en la parole de Dieu, & se accordoit aussi fort bien avec la doctrine des Anciens & plus fideles Docteurs de l'Eglise: & aussi pour vous faire tant mieux cognoistre, que vous faisiez en vain bouclier de la confession de Basle, laquelle condamne manifestement vostre erreur. Ce que ledit Docteur fit tresbien & doctement. Et c'est ce long escrit, dont vous parlez, qui fut leu par le mesme Docteur, & qui fut mis entre vos mains, sans que depuis nous l'ayós veu. Quát à l'autre qui estoit plus court, c'estoit vn escrit, qui contenoit sommairement les trois poincts de doctrine, qui estoient en controuerse touchant nostre iustificatiõ deuant Dieu, nostre sanctificatiõ, & le dernier iugement: & monstroit en peu de mots en quoy consistoit vostre erreur. Escrit que nous auions fait par l'aduis de nosdits tres-honorés freres, qui cherchoient avec nous, tous moyens pour vous faire cognoistre combien vos opinions estoýent esloignees de la verité, afin que en les delaisant vous donnissiez gloire à Dieu, & cessissiez de troubler leur Eglise & la nostre. Ledit escrit vous est representé en la descriptiõ des procedures. Voila quant aux deux escrits qui furent proposez en laditte assemblee. Or le grand

fut leu tout du long par ledit Docteur Monsieur Brammilerus, lequel apres la lecture me demāda ce qui me sembloit dudit escrit. Et ie respondi que ie n'auoy rien entendu qui ne me semblast orthodoxe, & du tout conforme à l'analogie de la foy. Puis vous ayant demandé si vous l'approuviez de mesme: vous respondistes qu'il y auoit beaucoup de choses que vous auiez entendues, mais qu'il y en auoit d'autres que vous n'entendiez pas, & que s'il luy plaisoit vous le bailler, vous le verriez à loisir. Sur cela Monsieur Trinius dit à Monsieur le Docteur Brammilerus, que si cestuy-là estoit trop long, il seroit bon de vous faire la lecture d'un qui estoit plus court, lequel peut estre vous comprendriez mieux. Ce que ledit Docteur trouua bon, & print ledit escrit, qui estoit celuy que nous auions dressé par l'aduis des dits freres, & cōmença à le lire: mais à grād peine eust il acheué de lire le premier article que vous cōmençastes à bransler la teste, & dire que vous ne preniez aucun goust en icelui. Et cependant la verité est, que cest escrit ne cōtenoit en substāce, que le sommaire de celuy que M. Brāmilerus vous auoit leu: cōme luy-mesme vous dit, q̄ ce n'estoit qu'une mesme doctrine: cependāt vous l'auiez en tel desdain & horreur, que si c'eust cste quelque doctrine tiree de l'Alcoran de Mahomet. Cela fut cause que ledit Docteur fut contraint de quitter la lecture dudit escrit, & parler à vous avec vne telle esmotiō & indignation: voire avec vne telle gratuité & seuerité, que vous en fustes estonné. Vous disant entre autres choses, qu'il voyoit en  
vous



vous tout le contraire de ce qu'il en auoit estimé autresfois : qu'il auoit pensé que ce n'estoit que simple ignorâce, qui vous auoit fait faire ce qu'auiez fait: mais qu'il voyoit bié maintenât, qu'avec l'ignorance il y auoit beaucoup de malice: & que vous monstriez bien euidentement que vous estiez poussé de haine & de mauuaise affectiõ à l'encontre de nous : veu que vous reiettiez cõme poison, tout ce que vous sentiez proceder de nous, quoy qu'il fult du tout cõforme à ce qui vous estoit dit par eux Il vous souuiedra qu'il vous dit souuent, que vous estiez vn ignorant, vn presomptueux, & orgueilleux, vn testu & accariaistre, & que vous resistiez à la verité contre vostre propre conscience: ité que vous attiriez le iugement de Dieu sur vous, &c. Vous sauez que Monsieur Triuius vous en dit presqu'autant, & y adiousta de plus, que vous vous monstriez hoste ingrat, en ce qu'ayant esté receu fort humainement en ceste Republique, & vous y estant enrichi par la benediction de Dieu: maintenant pour recompense, vous troublez leur Eglise par vostre obstination: dont il ne vous pouuoit aduenir que mal, si vous ne pensiez à vous changer. Voila en somme comment se passa ceste assemblee. Ce que i'ay voulu représenter au vray pour vous redresser en cest endroit, sur les choses que vous auiez partie adioustees, partie changees, partie obmises.

Le vien maintenant à vn autre discours, que vous faites en la page 68. sur l'assemblee qui se fit le lundy, 19. d'Auril chez Monsieur Triuius, que vous nommez le Her Iohannes, Pasteur de

l'Eglise de Baſſe en la Paroiſſe de S. Leonard. Du-  
 ſſe ſeul de ce diſcours ie ne veul examiner tous les poinctz,  
 eſquels vous auez beſoin de redreſſemēt: d'autāt  
 que M. Couet l'a fait amplemēt & au vray: mais  
 ſeulement vn poinct qui me concerne, auquel il  
 eſt raiſonnable que ie vous face reſponſe. Coſtant  
 (dites-vous) rompit le propos, & tira vn papier,  
 & dit que Leſcaille auoit dit, que l'ō eſtoit iuſtifié  
 par les bōnes œuures: & non ſeulement par la foy.  
 Et que Leſcaille dit, ouy, ie l'ay dit & le di enco-  
 res avec S. Iaques. Puis Coſtant propoſa encores  
 quelques autres choſes, que Leſcaille luy nia,  
 mais il ne les ſeut prouuer. Voila comment vous  
 parlez en ceſt endroit de voſtre diſcours. Mais  
 vous me permettez ſ'il vous plait de vous dire,  
 que vous recitez ce poinct, comme pluſieurs au-  
 tres, à voſtre façon: c'eſt à dire, en adiouſtant, en  
 diminuant, en changeant & en deſguiſant les cho-  
 ſes: & ſouffrirez que ie les repreſente mieux au  
 vray. Et afin que vous entendiez quel eſtoit ceſt  
 eſcrit, ſi vous l'avez oublié: ie vous diray que M.  
 Gryneus ayant eſté d'aduis avec les autres Pa-  
 ſteurs de ceſte ville, que nous dreſſiſſiōs vn eſcrit  
 en latin, contenant par articles les principaux  
 poinctz de tout ce qui ſ'eſtoit paſſé des le cōmen-  
 cemēt de noſtre differēt: c'eſt à dire, vn ſommaire  
 de vos opiniōs, de nos cōferēces, & des procedu-  
 res quenous auioſ tenues en voſtre endroit. le fu  
 chargé par noſtre cōpagnie de le faire. Eſtāt fait,  
 nous le mōſtraſmes audit ſieur Gryneus, & luy en  
 baillaſmes vne copie. Sur cela d'autant que vous  
 diſiez

disiez par tout, que vous estiez bien d'accord avec les Pasteurs de ceste ville, mais non pas avec nous, & que vous n'auiez point esté cōueincu d'erreur, quoy q' l'eussiez esté plusieurs fois: ledit sieur Grynæus fut d'aduis avec ses freres & cōpagnons, que pour la derniere fois, nostre Consistoire s'assemblast chez Monsieur Triuius, pour vous faire voir à l'œil & môstrer au doigt ce qui estoit de vostre erreur, & vous en conueindre par la parole de Dieu, selon les articles dudit escrit: & ce en la presence de Monsieur le Docteur Brammilerus, & de Monsieur Triuius qui tesmoigneroient puis apres en la compagnie de leurs freres, ce qui auroit esté fait en ladite assemblee, & que selon leur tesmoignage, Messieurs les Magnifiques & treshonorés Magistrats de ceste ville, seroiēt aduertis du tout, au cas que vous vous môstrissiez obstiné comme deuant. Suiuuant cela donc, apres que nous eumes Monsieur Couet & moy, amplement & familiarement deduit, & suffisamment prouué, par la parole de Dieu, tous les points de doctrine qui estoient en controuerse: & môstré d'autre part vos erreurs si clairement & euidentement, que ledit Docteur Brammilerus vous dit, que ceste doctrine estoit vraye, Chrestienne, claire & bien prouuee: que c'estoit la mesme doctrine qu'ils tenoient & croyoient en ceste Eglise de Basle: que si vous n'acquiessez à icelle, vous blasphemiez contre Dieu, & pechiez contre le saint Esprit, resistant à la verité manifeste. Apres cela, di-ie, voyant qu'au lieu d'approuuer la verité, & renoncer à vos erreurs, qui vous auoient esté si bien & si clairement



mōstrés, vous ne feistes que repeter la mesme chāson, que vous auiez accoustumé, par vn escrit que vous mistes hors de vostre pocheie tiray lors l'escrit que i'auoy' dressé, & le leu, pour vous ramenuoir les choses qui s'estoient passées article par article, & pour vous faire comprendre plus distinctement les points de doctrine, que nous auions exposés plus au lōg Mōsieur Couet & moy: cōme aussi nous vous priaimes au nom de Dieu de respondre pertinemment à chaque point en la presence de ceste compagnie là. Mais ce fut en vain car pour couper broche, & pour vous exēpter de respondre, vous niastes tout purement & simplement: non seulement les choses qui s'estoient passées entre vous & moy seuls: mais aussi celles qui s'estoient passées en nostre Cōlitoire, & en la presence de Messieurs les Pasteurs de ceste ville, desquelles vousmesme en confessez plusieurs en vostre escrit: & notamment en cest endroit où vous dites, que vous aduouastes le premier article touchant la iustification des œuures: cependant c'est chose toute certaine, que vous niastes lors le tout, pour auoir plustost fait, & la compagnie en a bonne souuenance. Sur quoy ie vous di, que vous niez plusieurs articles, que ie pouuo'y' prouuer par le tesmoignage de tous nos Anciens & mesmes de Messieurs les Pasteurs de ceste ville: & quant à celles qui s'estoyent passées entre nous deux, ie n'eusse iamais pensé que vous les deussiez nier, sachant bien en vostre conscience qu'elles estoient veritables, & au reste quant au premier article, que vous mesmes confessez ici auoir esté  
lors

lors aduoué par vous: il me fera permis de vous dire, que vous le mettez ici tout d'un autre biais, qu'il ne fust proposé: soit que vous l'ayez oublié, soit que vous l'ayez voulu deguiser de propos delibéré. Car ledit article ne portoit pas en mon escrit que vous eussiez dit simplement, que l'homme est iustificié par les bonnes œuures, & non seulement par la foy: car nous sauons que cela se peult dire en general, selon que l'Apôstre Sainct Iaques l'entend, sauoir est, de la iustification de l'homme qui se fait deuant les hommes par les bonnes œuures: mais il portoit, qu'estant question de la iustification de l'homme deuant Dieu, vous auiez dit qu'elle se faisoit par les bonnes œuures, & que vous le vouliez maintenir par le passage de Sainct Iaques. A quoy vous auoit esté respondu comme dessus, que Sainct Iaques ne parloit pas de la iustification de l'homme deuant Dieu. C'est ce que portoit ledit article, lequel vous n'aduouastes point, mais le niastes tout court avec tous les autres dudit escrit. Qui fust cause qu'on se despartist comme les autres fois sans rien faire, & quant à ce que vous me taxez de n'auoir peu prouuer beaucoup de choses, qui estoient contenues en mon papier, ie vous respon que vous me faites tort, & parlez contre vostre conscience. Car quant aux sommaires des conferences que nous auions eues entre vous & moy, vous sauez en vostre conscience qu'ils estoient veritables: & pourtant il ne falloit point d'autre preuue pour les verifier que vous-mesmes, si vous eussiez esté si rond & si entier que ie m'estoy' persuadé de vous long temps au para-

uant, avec beaucoup d'autres, qui ont esté trôpez en vous aussi bien que moy. Quant aux choses qui s'estoient passées tant en nostre Consistoire, qu'en la presence de Messieurs les Pasteurs de ceste ville, ie n'auoy' point besoin d'autre preuue que de la memoire de ceux qui estoient presens en ladite assemblee, lesquels auoyent esté tesmoins de tout, & quant aux points de doctrine, vous vous deuez souuenir que ledit papier q'ie tiray & leu, contenoit vn sommaire des points de la iustification, de la sanctification & du dernier iugement: lesquels Monsieur Couet & moy vous auions (côme dit a esté) non seulement exposés, & declarez amplement & fort familièrement: mais aussi suffisamment prouués par raisons & tesmoignages exprés de la parole de Dieu, pour vous faire voir à l'œil & toucher au doigt la verité de ceste doctrine d'vn costé, & la fausseté de celle que vous teniez de l'autre: afin que si vous demeuriez tousiours en vostre obstinatiô, vous n'eussiez pour le moins plus d'occasion de dire par tout, qu'on ne vous auoit pas conueincu d'erreur, ny mesmes monstré quel estoit vostre erreur: & afin que Messieurs les Pasteurs qui estoient presens, en peussent rendre bon tesmoignage là où il appartiendroit Comme ils ont fait premierement en l'assemblee de leurs freres, & puis apres en nostre Eglise Françoisé par deux fois: & puis finalement deuant le Magnifique Magistrat de ceste ville, lors que vous mesmes nous auez tirés deuant luy. Par ainsi donques vous me faites tort de dire, q'ie ne pouuoys prouuer les choses qui estoient contenues en l'es-

crit,



crit, qui fut mis en auant par moy. Il y a plusieurs autres choses tant au discours que vous faites sur ceste assemblée, qui fut chez Monsieur Triuius, qu'en d'autres endroits, lesquelles auroient bien besoin d'estre redressées, pour auoir esté par vous ou adioustées, ou retranchées, ou changées & déguisées: mais d'autât que les vnes se refutent d'elles mesmes, pour n'y auoir pas mesme d'apparence de verité: & les autres ont esté traittes ample-ment & au vray par Monsieur Couet, ie me contenteray pour le present de celles que i'ay touchées, qui sont celles desquelles i'ay estimé estre plus necessaire que fussiez aduertit, & c'est là le second point que ie me suis proposé en ceste remonstrance.

Venons maintenant au troisieme & dernier, qui est en somme, de vous faire voir & entendre, combien est pernicieux & damnable l'erreur auquel vous estes tombé, & combien sont griesues & enormes les fautes, que vous auez commises es voyes que vous auez suiues pour le maintenir: afin qu'estant touché d'un vif sentiment de vostre dit erreur & fautes, & d'une droite apprehension des iugemens de Dieu, vous soyez induit à ce que doiuent faire tous Chrestiens, qui ont l'honneur, & la gloire de Dieu, l'edification de leurs prochains, & leur propre salut en recommandation.

Quant à vostre erreur, d'autant que c'est vne chose impertinente de discourir sur les qualités & circonstances d'une chose qui n'est point en nature, la raison requiert de monstrer premier que

l'erreur est: & puis de declarer, quel il est, selon la regle des escholes, & pour môstrer que vous estes vraiment en erreur, ou que vostre opiniô est erronee, il est encor requis de sauoir, quelle est ceste vostre opinion. Or quand bien vous n'en eussiez rien publicé par escrit, nous n'eussions pas pour cela esté destitués de preuue suffisante, pour monstrier que vostre opinion estoit telle; c'est que nous sommes iustificés deuant Dieu, introduits au royaume des cieus & sauués en somme, non seulemêt en côsideration & à cause de l'obeissance tres parfaite, que Iesus Christ a rendue à Dieu son Pere en sa personne, quand il a fait & souffert tout ce que nous estions tenus de faire & que nous deuions souffrir à cause de nos pechés: mais aussi en côsideration & à cause de l'obeissance qu'il rend à Dieu son Pere journal emêt en nous par son Esprit: c'est à dire, à cause des bonnes œures, que nous faisons apres nostre regeneration. Nous eussions peu, di-ie, prouuer que telle est vostre opinion, non seulement par le tesmoignage de Messieurs nos treschers & treshonorés freres les quatre Pasteurs de ceste ville, & de six ou sept personnes de nostre Consistoire, le moindre desquels est tesmoin irreprochable: mais aussi par le tesmoignage de plusieurs personnes particulieres, tant de ceste Eglise, que d'ailleurs, qui vous ont oui tenir ce propos, & plusieurs autres esgarés. Mais vous nous releuez de la peine de faire ceste preuue, par vos propres escrits & par vostre propre cōfessiô & tesmoignage. Car vous en dites & aduouez quasi plus qu'il n'est de besoin. Or ie ne veux  
faire

faire estat de ce que vous confessez en vostre protestation: pource que vous ne le faites pas franchement & sincerement, mais comme par forme de concession ironique, disant, que vous estes contēt d'aduouer que vous auez dit le tout: & puis vous ne representez pas les choses bien au vray, mais avec quelque deguilement. Car nous ne vous auons pas repris simplement d'auoir dit, que les fideles ne seront pas iugez selon la iustification, (c'est à dire, selon les œuures que Christ a faites en sa propre personne) mais selon la sanctification (c'est à dire, selon les œuures que Christ aura faites en ses fideles, par son Sainct Esprit) car nous sauons par la parole de Dieu, que le dernier iugement qui se fera par le Fils de Dieu sera tel, qu'en icelui il rendra à vn chacun, non selon les œuures que Iesus Christ aura faites en sa propre personne: mais selon les œuures que les hommes auront faites en ce monde: sauoir est aux vrais fideles & enfans de Dieu, la vie eternelle, selon qu'ils aurōt tesmoigné par leurs bōnes œuures, vne vraye foy en Iesus Christ, & aux meschans & infideles le feu eternel, selon qu'ils auront monstré leur infidelité & leur impieté par leur meschantes œuures, & selon qu'ils auront merité par icelles. Mais nous vous auons repris de ce qu'estant question, nō du tesmoignage selon lequel vn chacun sera iugé au dernier iour: mais de la vraye cause pour laquelle les vns seront enuoyés au feu eternel, & les autres obtiendrōt la vie eternelle, vous mainteniez q̄ ce seroit à cause de leurs œuures, & pour preuue de cela, vous disiez que lors il ne seroit point



question de la iustificatiō (c'est à dire des œuvres que Iesus Christ a faites en sa personne) mais seulement de la sanctificatiō (c'est à dire des œuvres qu'il fait en nous) estant chose toute claire & manifeste que vostre intention estoit (comme vous l'avez declaré depuis plusieurs fois) de dire avec vostre Docteur, que la iustification de l'homme, ou l'imputation de la foy à iustice, ou la iustice imputee par la foy, n'est autre chose que la donation d'une nouvelle forme, ou, nouvelle qualité patible, qui constitue le nouuel homme, ou, la nouvelle creature, & est adherente & comme attachée à icelui nouuel homme. Item que c'est une infusion de quelque principe & germe de iustice, qui est mis en nos cœurs par le Sainct Esprit, afin que ceste iustice croissant, & se formant en nous, soit celle qui nous rendra iustes & irreprehensibles deuant Dieu, c'est à dire, pour l'amour & à cause de laquelle nous serons reconciliés avecques Dieu, introduits au royaume des cieus, & sauués en somme. Qui est autant, comme si vous disiez avec les Scholastiques Sophistes, que la cause de nostre iustification & salut, c'est la grace que Dieu nous fait par son Esprit de faire les œuvres de iustice pour estre iustificés & sauués: ou plustost de nous iustifier & sauuer nous mesmes, moyennant l'ayde de sa grace. D'autant donc que c'estoit establir la iustification des œuvres contre l'analogie de la foy, & contre la verité de l'Euangile, nous condamnions vostre opinion, & nō pas ce que vous aduouez en vostre protestation. Les raisons donc pour lesquelles ie ne fay pas  
d'estat

d'estat de la confession & adu. u que vous faites en vostre protestation, pour monstrer quelle est vostre opiniõ: c'est pource que vous ne faites pas ceste confession franchement & au vray. Mais ie fay plus d'e at, pour bien iuger de vostre dite opinion, de ce que vous dites franchement & ouuertement en vostre declaration: C'est que vous auez esté introduit en l'Eglise Chrestiene, vniuerselle & militante en ce monde, par la seule obeissance que Iesus Christ a rendue à Dieu son Pere, &c. Et que vous serez introduit en la vie eternelle avec l'Eglise triomphante par l'obeissance qu'il a rendue, rend, & rendra à Dieu son Pere en vous (qui vous dites estre membre de son corps) iusqu'à la mort, & fin de vostre course, combat, & victoire que vous obtiendrez, &c. Ce qui est autãt que si vous disiez, que la cause de ce que vous estes fait Chrestien, & membre de Christ, & de son Eglise, c'est l'obeissance que Iesus Christ a rendue à Dieu son Pere iusques à la mort de la croix en sa propre personne: mais que la cause de ce que vous serez introduit au Royaume des cieus & mis en possession de la vie eternelle, c'est l'obeissance que Iesus Christ rend en vous à Dieu son Pere, ou, les bonnes œures qui sont faites en vous par l'Esprit de Iesus Christ. Car c'est vne mesme chose, comme vous exposez clairement vostre intention, premierement en ces demandes & responses que vous mettez apres l'Epistre que vous escriuez à Monsieur Castillon, là où vous faites ceste demande à vous mesmes. Pourquoi as-tu payé trentesix baches à ce veloutier, qui a fait trois aulnes de velours? Est-ce pource qu'il a

la science en soy de faire du velours, ou pour auoir fait lesdittes trois aulnes? Et puis vous respondes à vous-mesmes, disant, pource qu'il a fait lesdittes trois aulnes de velours. Par la science vous entendez la foy, qui est fondee sur la vraye science & cognoissance de Iesus Christ: & par la façon des trois aulnes de velours, vous entendez les bonnes œuures:& pourtant le sens de la similitude est tel:que tout ainsi que vous payez à vn de vos ouuriers trentesix baches, ou quatre francs, à cause qu'il a fait trois aulnes de velours, & non pas à cause de la sciēce qu'il a de faire du velours: ainsi pareillement Dieu nous donnera en payement, retribution & salaire la vie eternelle, non point à cause que nous aurons eu la cognoissance de Dieu & la foy en Iesus Christ pour apprehender & appliquer à nous son merite, mais à cause des bonnes œuures, que nous aurons faites. Item vous declarez assez ouuertement, quelle est vostre intention en ces belles Paraphrases anciennes & nouuelles, que vous mettez à la fin de vostre discours: lesquelles sont pleines, non seulement d'erreur & d'ignorance: mais d'impostures & de calomnies, en ce que vous nous faites parler en plusieurs d'icelles autrement que nous n'auons iamais ni parlé ni mesmes pensé. Tant y a que par icelles vous monstrez assez, que vostre intention est de condamner ceux qui enseignent avec la parole de Dieu, que nous sommes iustificés deuant Dieu, reconciliés avec luy, introduis au royaume des cieux, & mis en possession de la vie eternelle: c'est à dire, en vn mot, sauués,



lauués, de la pure grace & misericorde de Dieu par le merite des choses, que Iesus Christ a faites & souffertes pour nous en sa personne, sans aucune consideration des œuures qui sont faites en nous, deuant ou apres nostre regeneration. Ce que l'Escriture appelle estre iustificiés & sauués par foy, d'autant que la foy apprehende & embrasse toutes ces choses. Vous monstrez di-ie par vos Paraphrases que vous condamnez ceux qui enseignent ainsi: & que vous voulez conioindre avec la grace de Dieu & le merite de Iesus Christ vos bonnes œuures, pour tenir place de cause. Ce que vous declarez aussi manifestement par le dernier escrit que vous m'enuoyastes le huictiesme de Feburier, 1592. à Basse. Là où vous demandiez entre autres choses si nostre Eglise vous vouloit accorder ce poinct, que nous serons introduis ou paruiendrons au royaume des cieus par les œuures que Iesus Christ a faites en sa seule personne, & par les œuures qu'il aura faites en nous par son sainct Esprit. Car puis que la parole de Dieu nous enseigne, ce dont nul des Chrestiens ne doute, sauoit est, que *les œuures tres-parfaites que Iesus Christ a faites en sa seule personne, sont la vraye cause de nostre iustification & salut:* & puis que vous accouplez avec icelles les œuures qui sont faites en nous par l'Esprit de Iesus Christ, en disant, que nous sommes introduis au Royaume des cieus par les vnes & par les autres, il est tout euidét, que vous les mettez en mesme predicament (comme on dit) c'est à dire en

mesme reng & ordre, pour faire que toutes ensemble soyent la cause de nostre salut, & de nostre introduction au Royaume des cieux. Vous faites la mesme declaration en plusieurs endroits de vostre discours & autres escrits: mais ceci me semble suffisant pour faire cognoistre quelle est vostre opinion. Qui est en sōme, celle que vous auez plusieurs fois condamnee & detestee, tant en nostre assemblee, que deuant les Magnifiques & tres-honorez Magistrats de ceste ville, protestant avec attestation du nom de Dieu, que vous n'auiez iamais esté de ceste opinion, & n'y auiez iamais pensé. Ce que vous disiez pour faire trouuer menteurs, tant ceux de nostre Consistoire, que M<sup>rs</sup> les Pasteurs de ceste ville, qui maintenoyent avec nous, & auoyent desia tesmoigné par escrit deuant le Magistrat, que vous auiez tenu en nos conferēces tels & semblables propos que dessus: par lesquels il estoit euidēt, que vous accoupliez avec les œuures tres-parfaitement bonnes & iustes, que Iesus Christ a faites en sa personne, les œuures imparfaitement bōnes & iustes, qu'il fait en nous par son S. Esprit, & que vous en faisiez vn meslinge pour tenir lieu & place de cause au mystere de nostre redemption & salut.

Or maintenant apres auoir entendu quelle est vostre opinion, il faut voir si elle est erronee, c'est à dire, si vous estes en erreur, ou non. Sur quoy ie confesse qu'elle est si specieuse & a telle apparence de verité, que plusieurs gēs de bien y pourroyent estre trompés & circonuenus, non seulement ceux d'être les plus simples & mal instruits, mais  
aussi

aussi mesmes aucuns d'entre ceux qui sont les plus aduancés. Et ce pour quatre raisons principalement. Premièrement pource qu'il y a plusieurs passages de l'Escriture, qui semblent en apparence favoriser à vostre dite opinion. Entre lesquels sont ceux qui sont mis en auant par vous: & plusieurs autres semblables, qui ont esté allegués par les moines, Iesuites & autres Sophistes, pour maintenir leur erreur touchant la iustification des œures, contre la doctrine de la iustification gratuite par la seule foy en Iesus Christ. Mais quand tous ces tesmoignages de l'Escriture sont interpretés selô l'analogie de la foy, par la conference des Escritures, qui contiennent les vrais principes & fondemens de la Religion Chrestienne, l'on void manifestement, qu'ils ne favorisent en rien à ceste opinion: veu mesmes que plusieurs d'être ces passages, que vous alleguez pour vous, renuersent entierement vostre dite opinion. D'auantage elle est plausible au naturel de l'homme, qui estant orgueilleux de sa nature, ne reçoit pas volontiers vne doctrine, par laquelle la iustice qu'il presume auoit, soit mise bas, & pour rien contee, afin que la iustice de Iesus Christ, qu'il a parfaitement accomplie en sa personne estant establie seule pour nous estre gratuitement imputee deuant Dieu, nul ne se glorifie, mais que toute la gloire de nostre iustification, reconciliation, redemption & salut, soit donnée à vn seul Dieu. Mais l'homme reçoit plus volontiers vne doctrine, par laquelle ses œures & iustices soyent prisees & mises en ligne



*Ier. 9. 24.* de compte. Mais vous sauez ce que dit l'Es-  
*1. Cor. 1 31.* criture: que *celuy qui se glorifie, se glorifie au*  
*Ephe. 2. 8.* Seigneur: Et ce que dit l'Apostre sainct Paul, que  
*nous sommes sauués de grace par la foy, non*  
*point de nous: c'est don de Dieu: non point par*  
*les œures, afin que nul ne se glorifie.* Pour le  
 troisieme, ce qui rend vostre opinion vray-  
 semblable, c'est d'autant qu'elle est bien ac-  
 cordante avec le discours de la raison humaine:  
 comme de fait, c'est le principal fonde-  
 ment sur lequel les Scholastiques sophistes, qui  
 auoyent mieus estudié la Philosophie d'Aristo-  
 te, que la sainte Theologie, ont basti leur  
 erreur touchant la iustification des bonnes œu-  
 res. Car de fait la raison humaine fait ce dis-  
 cours, & ceste conclusion, qu'il ne conuient  
 pas moins à la iustice de Dieu, d'introduire  
 les gens de bien en la vie eternelle à cause de  
 leurs bonnes œures, que d'enuoyer les mel-  
 chans au feu eternel à cause de leurs meschan-  
 tes œures. Car c'est vne reigle de la Lo-  
 gique humaine, que les choses contraires sont  
 consequences ou s'ensuyuent de leurs contrai-  
 res. C'est pourquoy ceux qui sont autheurs de  
 vostre opinion, & desquels vous l'auiez apprise,  
 voulans regler les mysteres de nostre salut, qui  
 nous sont reuelés en l'Euangile, selon ceste  
 reigle de Philosophie touchant les choses con-  
 traires, ont ainsi formé leur discours, comme  
 vous le representez assez bien en vos escrits,  
 Que comme le peché originel, ou la corruption  
 natu-

naturelle, que nous tirons tous de nostre premier Pere Adam, est vn principe en nous, duquel procedent toutes meschantes œuures, Qui est la forme du vieil homme, & vne qualité patible inherente en iceluy vieil homme, c'est à dire, en tous ceux qui ne sont point faits nouvelles creatures: & comme nous auons merité le feu des enfers, & la mort eternelle, tant à cause de ceste corruption hereditaire, qu'à cause des fruiçts qui en procedent, qui sont les meschantes œuures: ainsi pareillement la foy en Iesus Christ est imputee à iustice aux fideles & enfans de Dieu, c'est à dire (selon la nouvelle Theologie) que la foy est infuse en leurs cœurs, comme vn principe de iustice ou de bonnes œuures: qui est vne nouvelle forme, ou la forme du nouuel homme: & vne qualité patible & inherente en ceux qui sont nouvelles creatures: & qu'ils sont iustificés deuant Dieu, reconciliés avec luy, introduis au royaume des cieus, & obtiennent la vie eternelle, tant à cause de ce principe de iustice, qu'à cause des fruiçts qui en procedent, qui sont les bonnes œuures. Voila le discours de la raison humaine, tiré de ceste belle regle de Philosophie: qui a certes vn beau lustre, & qui contiét ie ne say quoy de probable, entre ceux qui sont plus versés en la Theologie d'Aristote, qu'ë celle du S.Esprit. Or d'autât que mon intention n'est pas ici de refuter ce discours plein de vanité, mais seulement de monstrier les raisons pour lesquelles vostre opiniõ, ou plustost

introduit au Royaume des cieux & obtenir la vie  
eternelle par vos bonnes œuures ? Pource, dites  
vous, qu'elles ne sont pas mienes: ce sont les œu-  
ures de Iesus Christ, qui les fait en moy par son S.  
Esprit, & ce de la grace de Dieu. Voila de beaux  
mots, & qui ont vne belle couleur, & de fait ce  
sont les raisons (si raisons les faut appeler) que les  
iusticiaires du regne de tenebres mettēt en auāt,  
pour esblouir les yeux des simples, quoy qu'ils les  
proposent en autres termes: car ils ne disent pas,  
que l'homme soit iustificié & sauué par les œuures  
de la loy, mais par les œuures de la foy. Or appe-  
lent ils œuures de la loy, celles que l'homme fait  
de son propre mouuement, deuant qu'estre rege-  
neré, ou celles qui consistent és ceremonies de la  
loy, qui ne sont point faites par la foy en Iesus  
Christ: & appellent œuures de la foy, celles qui  
sont faites par ceux qui croient en Iesus Christ,  
c'est à dire, celles que Iesus Christ fait en eux par  
son Sainct Esprit. D'auantage ils ne nient pas,  
que nous ne soyons iustificiés & sauués par la gra-  
ce de Dieu, encore que ce soit par les bonnes œu-  
ures. Car ils disent que nous faisons telles bon-  
nes œuures par la grace de Dieu: tellement qu'e-  
stre iustificiés & sauués par la grace de Dieu, selon  
leur Theologie, c'est estre sauués par, & à cause des  
bonnes œuures, que nous faisons par la grace de  
Dieu. Qui est tout autant que s'ils disoient, qu'ils  
sont iustificiés & sauués par la grace de Dieu, en-  
tant que Dieu leur fait la grace de faire bonnes  
œuures pour se iustifier & sauuer eux mesmes.  
Mais l'Apostre Sainct Paul n'a pas entendu ceste



celle de vos Maistres, est specieuse, ie diray seulement en passant, que ce discours seroit non seulement vray semblable, mais du tout vray, si les choses qu'ils appellent contraires en ceste comparaison, estoient tellement pareilles de part & d'autre, que comme nous sommes de nostre nature parfaitement corrompus & depraues au premier Adam, nous sommes aussi en ce monde parfaitement renouelés, regenerés & sanctifiés au nouuel Adam, qui est Iesus Christ. Mais la parole de Dieu nous enseigne le contraire. Item ceste Philosophie seroit veritable si la volonté de Dieu eust esté telle, que comme les enfans d'Adam sont perdus & damnés, partie à cause de la contagion qu'ils tirét de leur premier Pere, partie aussi à cause de leur propre desobeissance; pareillemēt aussi les fideles & enfans de Dieu fussent iustificés, reconciliés & saués, partie à cause de la tres-parfaite obeissance de Iesus Christ, rendue à Dieu son Pere en la personne; partie à cause de l'obeissance imparfaite, qu'ils rendent à Dieu par l'Esprit de Iesus Christ. Mais la parole de Dieu, nous enseigne tout le contraire, cōme nous vous auōs proué plusieurs fois, & cōme vo<sup>9</sup> le pouuez voir encore par ce que nous vous en ramenteuons en nos respōses: & sur tout par ce qu'ē escrit M. de Beze. Pour le quatriesme vostre opiniō semble biē estre probable & receuable, pource qu'elle est couuerte d'vn beau masque, quand vous dites, q̄ vous voulez tenir tout vostre salut de la misericorde de Dieu par Iesus Christ vostre entier & seul sauueur. Et comment donc pretendez-vous d'estre  
intro-

Rom. 3. 4.  
 5. 11. Gal.  
 3. 3. Eph.  
 2. Ti. 3.

Theologie: lequel exclud des causes de nostre iustification & salut, toutes sortes d'œuvres, pour establir la seule grace & misericorde de Dieu, & la seule obeissâce & iustice tresparfaite de nostre Seigneur Iesus Christ, laquelle nous est imputee gratuitement par la foy, que nous auons en luy. Voila les raisons pour lesquelles ie confesse que vostre opinion n'est pas sans quelque apparence de probabilité. Mais (comme on dit en commun proverbe) tout ce qui reluit n'est pas or. Sachez donc que quoy que vostre opinion soit specieuse & vray semblable, pour les raisons que dessus, elle est neantmoins erronce, & tous ceux qui la maintiennent sont vrayement en erreur, ce qui vous sera fort aisé de cognoistre par la conference de vostre dite opinion avec les raisons & tesmoignages expres de la parole de Dieu, qui vous ont esté mis en auant tant & tant de fois en nos conferences, esquelles vostre erreur vous a esté mis deuant les yeux, & en auez esté conuinciu suffisamment, quoy que l'ayez tousiours nié: & à toutes les raisons qu'ayez peu mettre en auant, il a esté bien & pertinement respondu, & quât aux passages de l'Escriture que vous alleguez, il vous a esté monstré clairement, qu'ils sont plustost contre vostre opinion, que pour la confirmation d'elle, quand ils sont bien & sainement interpretez & entendus selon l'analogie de la foy par les autres passages de l'Escriture: comme de fait vous en pouuez auoir bonne souuenance. Que si tant est que l'ayez oublié, vous en pourrez rafraischir vostre memoire par ce que Monsieur Couet en ramentoit ample-  
 ment

ment & au vray, tout au commencement de sa réponse, en la description qu'il fait des procédures, qui ont esté tenues en vostre endroit, & mesme ce que ie vous ay peu représenter en ce presët escrit, vous y pourra seruir. Mais sur tout vous le pourrez cognoistre par la réponse que Monsieur de Beze fait à l'escrit du cercle, lequel vous adouuez pour vostre: car vostre erreur est celui mesme qui est contenu audit escrit: quoy que vous ayez protesté souuent, non seulement en ma presence, mais aussi deuant Messieurs les quatre Pasteurs, de ceste ville, que vous ne voudriez pour rié auoir soubscrit à cest escrit. Quand donc vous aurez bien conferé vostre opinion avec toutes ces choses, & diligemment considéré le tout, c'est sans doute, que vous mesmes iugerez ce qui vous a souuent esté dit, que vous estes en erreur. Que si Dieu vous fait ceste grace de le pouuoir bien cognoistre, comme ie le desire de grande affection, vous apperceurez tant plus facilement ce que i'ay délibéré de vous faire voir & comprendre: sauoir est, combien vostre erreur est pernicieux & damnable, veu mesmement que vous requerez cela de nous. Ie vous prie donc au nom de Dieu de bien considerer, & peser les raisons que ie mets en auant, pour vous faire voir à l'œil & toucher au doigt, que vostre dit erreur est tel.

Quand il n'y auroit autre raison pour le condamner, que celle que deuez auoir ia comprise, sauoir est, qu'il est contraire manifestement à l'analogie de la foy, c'est à dire, à toute la parole de



Dieu, ce seroit bien assez. Car s'il est ainsi (comme il est) que la doctrine qui se rapporte aux principes & fondemens de la Religion Chrestienne, contenus en Sainctes Escritures, est seule vraye, bonne, saincte, & salutaire, il s'en suit par le contraire, que toute doctrine qui contreuient à iceux, est faulse, pernicieuse & damnable. Mais il y a d'auantage, c'est que ceste vostre doctrine derogue manifestement à la gloire de la grace de Dieu, pour glorifier l'homme. Item elle fait iniure à la parfaite iustice de Dieu. Item elle amoindrit & auile le merite de l'obeissance tresparfaite que Iesus Christ a rendue en sa personne à Dieu son Pere iusques à la mort de la croix, & puis elle téd à saper & renuerser les fondemens de nostre salut, pour troubler la paix & repos de nos consciences, & nous jeter en desespoir. Finalement elle tire apres soy plusieurs autres erreurs & absurdités pleines d'impieté, avec la deprauiation & renuersement de plusieurs passages de l'Escriture. Je croy bien que vous, & tous ceux qui maintiennent ceste opinion, ne le pensent pas ainsi: mais cela ne laisse pas d'estre vray pourtāt. Que si vous demandez, comment tout cela ie suis content de vous en faire quelque familiere demonstration article par article, le plus briefuement & sommairement qu'il me sera possible, quoy que vous le pouuez ou deuez auoir compris par les choses qui vous en ont esté dites de bouche & ramentues par escrit.

Comment donc est-ce que cest erreur derogue à la gloire de la grace & misericorde de Dieu,  
pour

pour attribuer aux hommes pour le moins vne partie de la gloire de leur salut? Considerez ie vous prie que tout ainsi que l'homme s'est perdu & ruiné tout seul, ainsi Dieu l'a voulu restaurer & sauuer tout seul: suiuant ce que dit le Prophete Osee: *Israël ta perdition est de toy, mais ton salut est de moy.* De là s'ensuit que comme toute la confusion de la perdition & ruine de l'homme demeure sur luy, sans qu'il en puisse ny doieue redonder la moindre partie du monde sur le Seigneur: ainsi pareillement toute la louage & la gloire de nostre restauration, reconciliation & salut, appartient à Dieu seul, sans que l'homme s'en puisse ny doieue attribuer la moindre portio que ce soit, c'est pour quoy l'Apostre Sainct Paul apres auoir dit q̄ Dieu nous a benis en Christ, esleus en luy deuant la fondation du monde, & predestinés pour nous adopter à foy par Iesus Christ, selon le bon plaisir de sa volonté, adiouste, que c'est à la louange de la gloire de sa grace. C'est pourquoy il dit aussi au 2. chapitre de la mesme Epistre, que nous sommes sauués de grace par la foy: & cela non point de nous, c'est le don de Dieu: non point par ceures afin que nul ne se glorifie. Par cela vous voyez que l'homme se doit despouiller de toute gloire, pour attribuer toute la gloire de son salut à Dieu seul, qui nous sauue seul en son fils Iesus Christ: non point par ceures de iustice que nous ayons faites: mais selon sa misericorde & grace. Or est-il que si, selon vostre opinion, nous sommes sauués & introduits au Royaume des cieux, non seulement en consideration & à cause de la iustice tresparfaite que

Osee 13. 9.

Ps. 115.

1. Je. 9. 24.

1. Cor. 1. 31

2. Cor. 10.

17.

1. Tim. 1.

17.

Eph. 1. 6.

Eph. 2. 8.

9.

Tit. 3. 5.

Iesus Christ a accomplie en sa personne: mais aussi en consideratiō & à cause des bonnes œuures que nous faisons apres nostre regeneration, par la conduite du Sainct Esprit, toute la gloire de nostre salut ne sera pas deue à Dieu seul: mais en reuendra quelque portion à l'homme. Car quoy qu'il en soit Dieu fait tellement les bōnes œuures en nous par son Esprit, apres nous auoir regenerés & sanctifiés par icelui, que cependant, il ne les fait pas sans nous: mais se sert de nous comme d'instrumens pour les faire. C'est pourquoy elles ne sont pas appelees en l'Escriture, les bonnes œuures de Dieu, ou de Iesus Christ, ou de son Sainct Esprit: combien que tout ce qu'il y a de bon & plaissant à Dieu, procede de luy seul: mais sont appelees nos œuures, pource qu'à la verité nous les faisons par la conduite & par la grace du Sainct Esprit. Que si vous dites là dessus, que vous ne pretendez vous en attribuer aucune gloire ny louange, mais à Dieu seul, qui les fait en vous par sa grace: ie vous respon que ce Pharisien dont parle Iesus Christ, en disoit de bouche tout autant. Car il ne s'attribue pas la louange de faire les bōnes œuures qu'il met en auant, tout seul, sans la grace de Dieu: mais recognoist que ce qu'il est plus homme de bien que ce Peager qui estoit là, procede de la grace de Dieu: dont il le loue & remercie, quand il dit: *O Dieu ie te ren graces, que ie ne suis point comme le reste des hommes, qui sont raiuseurs, iniustes, aduieres: ny mesme aussi comme ce peager: ie ieune deux fois la sepmaine. ie donne la disme de tout ce que ie possede.* Certes il semble bien en parlant



lant ainsi, qu'il donne à Dieu la gloire qui luy est due, cependant Iesus Christ montre bien puis apres qu'il rendoit tellement graces & louanges à Dieu pour ses bonnes œuures, qu'il s'attribuoit vne partie de la gloire: car apres auoir dit que le Peager, qui s'estoit humilié, s'en retourna plus iustificié en sa maison que le Pharisien, il conclud ce propos par vne sentence notable, disant que, quiconque s'esleue sera abaissé: & qui s'abaisse sera esleué. Signifiant par cela que ce Pharisien ne laissoit pas de s'esleuer & s'attribuer quelque partie de la gloire, quoy qu'il recognust que ses bonnes œuures procedoient de Dieu, & luy en rédist graces. Vous voyez donc que quiconque met les œuures en auant pour estre iustificié, quoy qu'il reconnoisse qu'elles procedent de Dieu, & luy en rende graces, s'esleue neantmoins, & despouille Dieu de la gloire qui luy appartient pour se l'attribuer. Ce qui est vn sacrilege detestable.

Que si vous demandez puis apres, comment l'erreux, qui est en vostre opinion, derogue pareillement à la parfaite iustice de Dieu, ie tascheray de vous le faire entendre. Ce qui sera bien aisé, si vous considerez diligemment la iustice de Dieu, non point telle que nous la pouuons imaginer, ou conceuoir nousmesmes: mais telle qu'elle est en soy: sauoir est, tresentiere, tresparfaite, & tresexacte, & qui par consequent ne peust estre contentee ny satisfaite d'aucunes œuures humaines, quelques iustes qu'elles puissent estre, non pas mesmes de la iustice des Anges: lesquels ne se

Job. 4.18

trouueront pas assez purs ny entiers en sa presence, si leur pureté & integrité vient à estre examinée à ceste regle tresparfaite de la iustice de Dieu, cōme cela nous est enseigné au liure de Job. N'est ce point donc deroguer à la perfection de ceste iustice de Dieu, quand l'homme est si hardi & presomptueux d'oser faire estat de la iustice de ses ceures, pour tenir quelque place de payement & satisfaction à la iustice de Dieu: de ses ceures diuines, dont les plus iustes se trouueront, non seulement imparfaites, mais souillees & impures en beaucoup de sortes? & n'est point ici questiō d'alleguer la vieille chanson, que ce sont les ceures de Iesus Christ, que vous luy presentez, & nō pas les vostres, d'autant qu'il les fait en vous. Car il vous a esté monstré & prouué plusieurs fois, que les ceures des plus regenerés sont souillees en beaucoup de sortes par les reliques de la chair. D'auantage s'il est ainsi (comme il est) que Dieu se tient pour content & satisfait de l'obeissance tresparfaite & tres accomplie de son fils Iesus Christ, pour l'expiation de tous nos pechés, & pour l'entier accomplissement de la loy, qu'il requeroit de nous: n'est-ce point faire tort à sa iustice, d'estimer qu'il requiere encore quelque chose de nous, pour estre iustificiés deuant luy, pour estre reconciliés avec luy, & introduits en la vie eternelle, que Iesus Christ nous a acquise au pris de son sang? Certes c'est faire Dieu iniuste, comme voulant estre payé deux fois d'une mesme dette. Il veut bien & commande que nous cheminions en bonnes ceures,

Eph. 2.10.

Mat. 5.16.

œuvres, qu'il a préparées, afin que par icelles nous le glorifions en ceste vie, edifions nos prochains, & rendions ferme nostre vocation: mais non pas afin que ces œuvres tiennent lieu de cause en son iugement pour obtenir salut. Voila pour le second: venons maintenant au troisieme.

Si vous demandez comment vostre erreur amoindrit & auile le benefice de la mort & passion de Iesus Christ, ou le merite des choses qu'il a faites & souffertes pour nous, vous le cognoistrez aussi facilement, si vous considerez les poincts qui s'ensuiuent. Premièrement que Iesus Christ est nostre seul Iesus, c'est à dire, sauueur & Libérateur: qu'il n'y a point de salut en aucun autre, ni d'autre nom sous le ciel qui soit donné aux hommes par lequel il nous faille estre sauués: que c'est luy seul, & non autre, qui est appelé nostre propitiation ou appointment pour nos pechés: nostre rançon, le propitiatoire que Dieu a ordonné de tout temps: nostre sapience, iustification, sanctification & redemption. Bref que c'est luy seul, qui a porté nos pechés sur le bois: qui a chargé nos langueurs & porté nos douleurs: a esté nauré pour nos forfaits, & froissé pour nos iniquités: auquel a esté imposée l'amende ou la correction qui nous apporte la paix: & par la meurtrisseure duquel nous auons guerison: l'Éternel ayant fait venir sur luy l'iniquité de nous tous, &c. Que c'est luy seul, qui a esté fait malediction, pour nous racheter de la malediction de la loy. Et puis il faut considerer

1. Pie. 2. 12.

2. Cor. 9. 2.

1. Pie. 1. 10.

Mat. 1. 21.

Act. 4. 12.

1. Je. 2. 2.

1. Tim. 2.

6.

Rom. 3.

24.

1. Cor. 1.

30.

1. Pierr. 2.

24.

Esa. 53. 5.

Gal. 3. 13.



que le merite de Iesus Christ consiste en l'obeissance qu'il a rendue à Dieu son Pere iusques à la mort de la croix: c'est à dire, que ceste obeissance comprend en somme, tout ce que Iesus Christ a fait pour nous, comme nostre Mediateur accomplissant la loy pour nous deliuer de l'obligation de malediction eternelle, qui nous tenoit liés pour ne la pouuoir accomplir, suiuant ceste

*Phil. 2.8.* sentence: *Maudit est quiconque ne sera permanent en toutes les choses qui sont escriues au liure de la*

*Deut. 27.* *loy pour les faire: Et souffrant en son corps & en*

*Gal. 3. 10.* *son ame toutes les peines deues à nos pechés, afin de nous descharger, & deliuerer de la mort eternelle, que nous auions meritee par iceux.*

Finalement il faut tenir pour tout resolu, que ceste obeissance, que Iesus Christ a rendue à Dieu son Pere, est si parfaitement suffisante pour nous iustifier & reconciler avecques luy,

*He. 7.25.* comme tesmoigne l'Apostre, disant, qu'il peut sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy, c'est à dire, les deliuerer pleinement de la mort, & leur acquerir la vie eternelle, qu'on ne sauroit adiouster au merite de ceste obeissance parfaite, tant soit peu, sans impieté manifeste. Que si tous ces poincts que ie vous prie de considerer, sont veritables (comme ils sont) il est tout clair, que vostre erreur fait vn tort & outrage plus grand, qu'on ne sauroit exprimer, à Iesus Christ & au merite de ce qu'il a fait & souffert pour nous. Car s'il faut que les bonnes œures concurrent & soyent

conjoin-

coniointes avec son merite, pour estre iustifiés & reconciliés avec Dieu, c'est à dire, pour estre sauués & mis en possession de la vie éternelle, il s'ensuiura que Iesus Christ ne sera pas seul nostre sauueur, mais que nous luy ferons adioints pour compagnons. Il s'ensuiura que le merite de son obeissance ne sera point parfait en luy, mais prendra de nous sa perfection & son accomplissement. Item, le merite des œuures sera établi & conioint avec le merite de Iesus Christ, quoy que vous ayez dit souuent que vous ne pretendez point establir de merite. Il s'ensuiura aussi que la mort des fideles, leurs afflictions & souffrances tiendront lieu de cause au mystere de nostre salut avec les souffrances & la mort de Iesus Christ. Bref il faudra retourner au Royaume de l'Antechrist, pour faire vn meffinge du sang des martyrs avec le sang de Iesus Christ, & en faire vn tresor de l'Eglise, & aduouet les Bulles & Pardons du Pape, qui sont fondés là dessus. Toutes lesquelles choses sont des sacrileges & impietés abominables. Cependât tout cela s'ësuit de vostre erreur, par lequel vous mettez les œuures que Iesus Christ fait en nous avec l'obeissance que Iesus Christ a rēdue en sa personne à Dieu son Pere, & voulez estre introduit au Royaume des cieux, non seulement par l'obeissance qu'il a rendue en sa personne: mais aussi par celle qu'il fait en vous, c'est à dire, par vos bonnes œuures, par vos afflictions, tribulatiōs & souffrances: comme si celles de Iesus Christ n'estoyent

Eph. 2. 10.

Mat. 7. 13.

Act. 14.

22.

suffisantes. Il est vray que les bonnes ceuures que Dieu a preparees, afin que nous cheminions en icelles, sont le chemin pour paruenir à la felicité eternelle. Il est vray aussi, que les afflictions & souffrances sont le chemin difficile & la porte estroite, par où il nous faut entrer en la vie & salut eternel: mais c'est autre chose, de dire, que les bonnes ceuures & souffrances sont la voye & la porte pour paruenir & entrer au Royaume des cieux: & autre chose, de dire, qu'elles en sont la cause avec celles de Iesus Christ, comme vous maintenez en les mettrât en vn mesme reng. Dont s'ensuiuent tous les blasphemés & impietés sus-mentionnees.

Et de ce troisieme poinct s'ensuit le quatriemement: tellemēt que par vostre erreur les fondemens de nostre salut, sont entierement renuersés, les consciences des fideles troublees & inquietees, & solicitées à desesperoir. Car quelle peut estre la paix & repos de nos consciences, si elles ne sont fermement appuyees sur ce fondement ici: Que Dieu ne nous est plus ennemi à cause de nos pechés, & que nous ne sōmes plus subiects à la maledictiō de la loy: mais qu'il est appaisé enuers nous par la satisfaction tres-entiere de son fils Iesus Christ, c'est à dire, par le sacrifice de son corps, qu'il a offert en la croix pour tous nos pechés: afin que nous estans gratuitement pardonnés pour l'amour d'iceluy, nous soyons deliurés de la condemnation de mort eternelle: & par l'accomplissement de toute la Loy: afin que la perfection de son obeissance & iustice nous estant gratuitement



ment imputée par foy, nous puissions comparoïr deuant le throne iudicial de Dieu: non point comme pecheurs, tels que nous sommes en nous-mesmes: mais comme iustes & irreprehensibles en son bien-aymé: & obtenir en vertu de ceste iustice de Iesus Christ, la vie eternelle? Certes c'est l'vnique fondement de nostre salut, compris en ces sentences de l'Apostre: *Que* Röm. 4. 25.  
*Christ a esté liuré pour nos iniquités, & ressuscité pour*  
*nostre iustificatiõ.* Item que par l'obeissance de luy seul Röm. 5. 19.  
*nous sommes rendus iustes.* C'est la vraye paix & repos de nos consciences, que nous soyons bien persuadés de la remission gratuite de tous nos pechés au sang de Iesus Christ, & de l'imputation aussi gratuite de la iustice tres parfaite. Et Röm. 4. 6.  
de fait, c'est ce que l'Apostre declare, *qu'estans iu-* Röm. 5. 1.  
*stifiés par foy nous auons paix enuers Dieu.* Bref ce est nostre seule esperance, que nos pechés ne nous seront point imputés: mais que nous serons couuerts, non point de nostre iustice, mais de celle de nostre frere aisné Iesus Christ, afin qu'estans recognus pour enfans de Dieu, nous soyons mis en possession de l'heritage celeste, pour estre eternellement bien-heureux. Que si ce fondement estant renuersé, nous mettons au lieu de cela, tant soit peu, nostre iustification, reconciliatiõ & salut en quelque iustice d'œuvres faites en nous, nos consciences ne seront iamais en vraye paix & repos, & au lieu d'vne ferme esperance, ne trouuerons que matiere de desespoir: & ce à cause de la trop grande imperfection qui est és meilleures œuvres, qui se pourront trouuer en

Ezech. 18.  
24.

nous quelques regenerés & sanctifiés que nous puissions estre, voire qu'ad elles seront examinees à la regle exacte de la iustice de Dieu. Joint que toutes nos iustices ne seront pour rien contees au iugement de Dieu, ores qu'elles seroyent les plus entieres qu'on sauroit faire, si nous venôs à transgresser le moindre point de la Loy de Dieu : & si nous faillons en vn seul poinct de la Loy, nous sommes coupables de tous.

1aq. 2. 10.

Vous voyez par combien de raisons graues & serieuses vous deuez recognoistre vostre erreur estre tres-pernicieux & damnable. Mais ce n'est pas encores tout. Car entre les horribles blasphemés & impietez qui s'en ensuiuent, comme ie pense vous auoir fait voir, il tire apres soy vne infinité d'autres erreurs & absurditez contraires à l'analogie de la foy, avec la corruption & renuersement de plusieurs passages de l'Escriture sainte : de quoy on ne sauroit produire tesmoignage plus clair & plus euident, que l'escrit du cercle que vous auez fait imprimer en vostre nô, & tout le reste de vos libelles. Car ne sôt ce point erreurs & absurditez estranges de dire, que les fideles regenerés par l'Esprit de Dieu ne pechent plus ? Item que leurs bonnes œuures sont parfaites pures & saintes, & qu'elles pourront soustenir le iugement de Dieu ? Item que l'imputation de la iustice de Christ ( en laquelle neantmoins gist toute l'esperance de nostre salut ) est vne fiction de droit, inuentee par les hommes depuis 50. ans ? Item que le mot de (*imputer*) signifie donner, conter, deliurer realement & de  
fait

fait : dont s'en suiura que Dieu imputant les pechés aux hommes, les leur donnera realement & de fait, & en sera l'autheur? Certes c'est vn blasphème horrible & detestable à tous Chrestiens. Or cependant telles doctrines, & autres que i'omets, sont contenues en ce bel escrit du cercle.

D'auantage n'est ce point vn erreur & absurdité merueilleuse, que vous mettez en vostre declaration & confession, quād vous dites que tout ainsi que tous les enfans d'vn Pere, heritiers d'icelui ne paruiennent pas tous à la iouissance de l'heritage: ains aucuns en sont priués pour leur rebellion: & les autres en iouissent pource qu'ils ont esté permanēs en obeissance à leur Pere: Auf si tous ceux qui sont deliurés de la maledictiō de la loy, de l'obligation de mort eternelle, de la seruitude du diable, recōciliés à Dieu, faits heritiers par esperance de la vie eternelle, affranchis de peché & faits serfs à iustice, estans introduis en l'Eglise vniuerselle militante en ce mōde, portans la marq̄ & liuree du souuerain capitaine & Sauueur ayans la foy, le talēt spirituel, obeissans à Dieu & faits pricipās du S. Esprit, n'etrerōt pas toutesfois tous en la possessiō de la vie eternelle: ains aucuns en seront frustrés, pour n'auoir pas perseueré iusqu'à la fin, &c: Certes c'est vn erreur tres-absurde & pernicieux cōtre la verité de l'Euāgile touchāt l'electiō eternelle. Car c'est autāt cōme si vous disiez qu'aucuns de ceux q̄ Dieu a esseuz & pdestinés à salut, adoptés pour ses enfās & vrayemēt donés à son fils, ne serōt point sauués, mais perirōt. Qui



est vne proposition tres-fausse, contraire à toute la parole de Dieu, qui nous enieigne, qu'il faut que le propos arrelté selon l'election de Dieu, demeure: & que ceux que le Pere a vne fois donnés au fils, ne seront point iettés hors. Mais comment est-ce que ceste doctrine conuient avec celle qui est contenue en ce bel escrit du cercle, là où il est dit, que l'homme regeneré ne peche plus? Car encores que ces deux doctrines soyent totalement fausses, si est-ce qu'elles se destruisent l'vne l'autre. Car si ceux qui sont enfans de Dieu, deliurés de la malediction de la loy & de la condemnation de mort eternelle, &c. c'est à dire, eleuz de Dieu & regenerés de son S. Esprit, ne sont sauués, il se ensuit qu'ils pechét. D'autre part s'il est vray que ils ne pechent point, il s'ensuit qu'ils ne periront point: car c'est le peché, qui est cause de la perdition des hommes. Regardez donc d'accorder ces choses.

D'auantage vous corrompez & peruertissez par fausses gloses, le vray sens de tous les passages de l'escriture que vous alleguez, pour vous confermer en cest erreur, & faites vous-mesmes la faute dont nous accusez faullement quand vous dites que nous glosos la parole de Dieu & appelez gloses humaines les sainctes & orthodoxes interpretations que nous donnons à la parole de Dieu par la parole de Dieu mesme, c'est à dire, la Prophetie qui est selon l'analogie de la foy. Que si vous demandez quels sont les passages peruertis & corrompus par vos gloses: il seroit long de les specifier tous: parquoy ie me contenteray pour le faire

faire court de quelque petit nombre d'iceux pour exemple. Premièrement vous donnez vne faulſe expoſition à tous les paſſages des Sainctes Eſcritures, eſquels il eſt fait mention de loyer, ſalaire, retribution, & recompenſe, pour prouuer le pris, valeur & dignité des bonnes œuures, comme ſi la vie eternelle eſtoit le ſalaire iuſtement deu & meritoirement retribué aux bônes œuures, comme trente ſix bats ou quatre francs à vn veloutier pour auoir fait trois aulnes de velours, ainſi que vous parlez. Cependant le vray ſens de toutes telles ſentences eſt, que Dieu donnera de ſa pure grace & liberalité, l'heritage celeſte (qui eſt appelle d'vne façon humaine, loyer & retribution) à les enfans qui auront fait bonnes œuures, non pour l'amour & à cauſe d'icelles, mais pour l'amour de ſon Fils: les ayant aimés, eſleus & adoptés en icelui deuant la creation du monde. C'eſt ainſi qu'il faut entendre tout ce qui en eſt dit par les Docteurs Anciens, qui ont interpreté l'Eſcriture ſelon l'analogie de la foy. Comme auſſi la vie eternelle eſt appelee par Ieſus Chriſt, non pas vn ſalaire de mercenaires, mais vn heritage d'enfans: quand il dit, *Venez les benis de mô Pere, & poſſedez en heritage le Royaume qui vous a eſté appreſté dès la fondation du monde.* D'auantage vous peruertiffez auſſi par vne faulſe gloſe ce paſſage: *Car i'ay eu faim, & vous m'avez donné à manger &c.* entant que vous prenez ces paroles de Ieſus Chriſt, comme ſi les bonnes œuures eſtoient la cauſe de noſtre ſalut: & comme ſi par icelles nous auions acquis, deſerui & gaigné ceſt heritage & Royaume ce-

Matt. 25.

34.

Matt. 25.

35.

leste. Mais l'intention de Iesus Christ n'est pas telle: car cela ne s'accorderoit pas avec ce qu'il auoit dit au parauant: que *ce Royaume se doit posseder en heritage, & qu'il a esté appresté dès la fondatio du monde.* Que veut donc dire Iesus Christ? Que cest heritage est vn don gratuit, que le Pere celeste dōne à ces enfans, non pource qu'ils l'ayent meritē par leurs bonnes œuures: mais pource qu'ils ont esté ses vrais enfans & membre de son Fils par la foy, cōme ils sōt recognus pour tels par les fruicts & tesmoignages, qu'ils en ont produit par leurs bonnes œuures. C'est ainsi qu'il faut entendre ce que dit le mesme Iesus Christ, pour le regard des fideles & membres: sauoir est, que *Dieu leur rendra selon leurs œuures:* & pour le regard des meschans & infideles, il est certain qu'il leur sera rendu, non seulement selon les tesmoignages de leur infidelité, qui sont leurs meschātes œuures, mais aussi à cause d'icelles. Item vous corrompez ce qui est dit par le Prophete Esaie: *Que toutes nos inistices sont comme le drapeau souillé de la femme,* & quand vous dites qu'il n'est pas là parlé des bonnes œuures des regenerés, & nous appelez auetgles, bestes, & ignorans en ce que ne pouuons voir à vostre aduis si clairement que vous, & combien que vous ne faciez non plus d'estime de ce grand & fidele seruiteur de Dieu Monsieur Calvin de tresheureuse memoire, que du moindre de vos disciples, vous produisez neantmoins son autorité contre nous, fut l'interpretation de ce passage: comme s'il disoit avec vous, qu'il n'est point là parlé des bonnes œuures faites par l'homme regeneré

Mat. 16.  
17.

Rom. 2.6.

Es. 64.6.



generé: mais il ne parle pas ainsi, car il dit bien que l'intentiō du Prophete n'est pas là de refuter le merite des bonnes œuures: comme il est vray, mais cependant il se peust recueillir de ce passage, que les meilleures œuures des plus sainctes, ne sont en elles mesmes que puanteur deuant Dieu: & pourtant aussi M. Calvin afferme ce qui est vray, que le Prophete avec tous les autres fideles exilés accomparent & eux & toutes leurs iustices à vn drapeau souillé: & pourtant les exhorte le Prophete à la confession de leurs fautes, & à vne droite reconnoissance: qu'ils sont chastiés & punis iustement du Seigneur, & au reste si Monsieur Calvin disoit avec vous (comme vous luy imposés) que le Prophete ne parle point là des bonnes œuures des regenerés, son interpretation ne seroit pas receuable: car elle seroit condamnée par le texte mesme, qui montre euidentement, que ce mot de (*iustices*) ne signifie pas seulement les œuures de quelques profanes & hypocrites, qui estoient au milieu de ce peuple, & qui auoient prouqué le Seigneur à courroux: mais comprend aussi les meilleures œuures, que les fideles regenerés puissent faire. Ce qui se peust prouuer, non seulement par ce qu'elles sōt appelees plustost iustices, qu'œuures: mais par ce que le Prophete se met luy mesmes du nombre, disant, *Toutes nos iustices* &c. Item par ce qu'il n'excepte aucunes œuures, quand il dit, *Tout* 1. 21. v. 24. *tes*. Finalement parce que luy & les autres fideles appellent tout incontinent apres Dieu leur Pere: monstrans par cela, qu'ils sentent le tesmoignage du Sainct Esprit, qui les fait crier *Abba, Pere,*

& par consequent, qu'ils sont regenerés. Sinon que vueilliez dire (ce que ie ne pense) que le Prophete fust quelque hypocrite se disant enfant de Dieu & ne l'estant point à la verité, & d'autant que vous escarmouchiez au commencement si fort, quand nous disions avec le Prophete, que *toutes nos iustices sont comme le drapeau souillé, &c.* &c. &c. plus ne moins que si nous eussions prononcé quel que blaspheme contre Dieu, c'est à dire contre les bonnes œuures (desquelles ceux-là sont comme leur Dieu qui veulent estre sauués, par icelles) ie repeteray ce qui vous en a esté dit souuent: c'est que nous ne voulons dire par cela que le Sainct Esprit face, quant à luy, quelque chose souillée: car ce seroit vn blaspheme: mais bien que son œuure est souillée par nous, qui sommes tellement regenerés & sanctifiés, que ce n'est pas parfaitement, mais en partie seulement. Par ainsi la souillure de nos œuures ne procede pas du Sainct Esprit: mais des reliques de nostre chair. Item ce que nous disons avec l'Esprit de Dieu, que nos meilleures œuures sont souillées deuant Dieu, n'est pas que nous soyons ennemis des bonnes œuures, comme vous nous imposez: ce n'est pas aussi afin de destourner les hommes de s'adonner à bonnes œuures, lesquelles estans faites en foy, quelques imparfaites qu'elles soient, sont neantmoins, cōme sacrifices saincts & plaisans à Dieu, mais nous mettons en auant ceste doctrine avec le Prophete, pour montrer quelle peust estre la valeur & dignité des bonnes œuures, quand il est question de comparoir au iugement de Dieu, &

les

les mettre en ligne de cōpte, pour tenir place de paiement & satisfaction, & ce afin que les hommes ne mettent aucunement la fiance de leur salut en icelles, quoy que nous les enseignons par la parole de Dieu, qu'ils ne doiuent esperer d'estre sauués sinon qu'ils cheminent par le chemin des bōnes œuures: c'est à dire qu'ils ne sont point iustificiés deuant Dieu par la foy, si ceste foy n'est viue & vraye & œuurante par charité. Voila quelque petit nombre de passages que ie mets en auant, pour exemple de ce que i'ay dit: que pour maintenir vostre erreur, il est necessaire que vous en corrompiez plusieurs. I'en omets beaucoup d'autres à cause de briueté, & notamment ceux qui sont entierement peruertis en l'escrit du cercle: comme Monsieur de Beze vous fait voir par sa respōse, outre ce qui vous en a esté dit souuent par nous.

Vous pouuez donc cognoistre par toutes ces raisons, & plusieurs autres, qu'on pourroit alleguer, combien est pernicios & damnable vostre erreur, puis qu'il tend à frustrer le Seigneur de l'honneur & de la gloire de sa grace: puis qu'il derogue à la perfection de sa iustice: puis qu'il deprime & auile le benefice de Iesus Christ & le merite de son obeissance parfaite: puis qu'il renuerse les fondemens de nostre salut: puis qu'il trouble les consciences des fideles en ce qui est de leur vraye paix, repos & esperance: puis qu'il tire apres soy tant d'autres erreurs & absurdités: & finalement puis qu'il ne peust estre maintenu sans de prauer & peruertir vne infinité de sentences des



Sainctes Escritures.

Certes ce ne sont pas petites fautes, comme vous iugerez vousmesmes, si Dieu vous fait la grace de deffiller les yeux de vostre entdement par la clarté de son Sainct Esprit, pour voir plus clair que n'auéz fait iusques à present: & apperceuoit non seulement la grandeur & enormité de cest erreur, mais aussi plusieurs lourdes & griefues fautes qu'auéz commises contre Dieu & contre vostre prochain, à l'occasion & en consequence de ce maudit erreur. Car comme vn abisme appelle vn autre abisme par les ruses malicieuses de Satan, les procedures que vous auéz tenues pour vous maintenir en vostre erreur, & pour fuir de donner gloire à Dieu, ont esté accompagnees de tant de forfaits scādaleux & damnables, que ceux ausquels Dieu a donné des yeux, apperçoient en vous vn manifeste iugemét de Dieu, sur l'orgueil & presumption, dont Satan aueugle les hommes pour les perdre. Que si vous demandez quelles sont ces fautes & forfaits, c'est signe, ou, que les voyant, vous faites semblant de ne les voir pas, ou bien, que vous auéz les yeux de l'entendement tellement bandez, qu'à la verité vous ne les voyez point. Que si cela est, il ne faut attendre de vous aucune vraye recognoissance ny amedement, ny aucune conuersion à Dieu, ny reconciliation avec l'Eglise. Car le commencement de tout cela, c'est la vraye cognoissance de nos fautes. Or c'est à Dieu de la donner par l'illumination de son Esprit: comme ie le prie de tout mon cœur, qu'il vous la donne: mais c'est le deuoir  
des

des vrais & fideles Pasteurs, de représenter & faire sentir les fautes à ceux qui les ont commises pour les gagner à Dieu.

D'autant donc que vous auez autresfois tenu place de brebis en ce troupeau, que Dieu m'a commis, & que vousmesmes avec les autres, m'avez eue & receu pour vostre Pasteur: & qui plus est m'avez rendu tesmoignage long temps apres, d'estre fidele Ministre de la parole de Dieu, comme vousmesmes confessez par vostre discours, ie penseroy' faillir à mon deuoir, & me sentiroy' coupable de vostre perdition, si ie ne taschoy' de vous ramener au troupeau du Souuerain Pasteur Iesus Christ, duquel vous vous estes separé miserablement. Or donques puis qu'il faut commencer par vne droite cognoissance de vos fautes, ie vous prie ne vous flattez point en vousmesmes à vostre propre perdition: mais ouurez les yeux pour les voir & cognoistre, car ie vous prie n'est ce point vne faute notable que vous fistes tout d'entree, quand faisant ce qui n'estoit de vostre vocation, vous alliez preschant & semant vostre doctrine touchant la iustification & salut par les œuures, non seulement entre vos domestiques & ouriers, mais aussi entre tous ceux que vous rencontriez, pour empoisonner leurs ames & troubler leurs consciences, & pour faire schisme en l'Eglise? Ne fistes vous pas aussi vne grande faute de descrier & diffamer vos Pasteurs, & leur doctrine enuers les simples & ignorans, au lieu de les aduertir comme Ancien & frere, si vous y trouuiez quelque chose à redire? Item n'est-ce point faute

& grand peché de vous esleuer à l'encontre d'eux, les iniuriant & outrageant, & les appelant Prestres, Tyrans & inquisiteurs d'Espagne, quand selon l'ordre de la discipline Chrestienne, & selon la regle de charité, ils faisoient tout deuoir de vous remonstrer & vous faire cognoistre ce qui estoit de vostre erreur & de vos fautes, & le tout frateriellement & Chrestienement? N'est ce point aussi vous grandement oublier, que d'attribuer le nom d'inquisition d'Espagne à la discipline Chrestienne, qui est si utile & necessaire pour le droit & legitime gouuernement de l'Eglise, que vous-mesmes auez esté le premier & principal motif, pour nous la faire pratiquer en ceste Eglise? Ne pensez vous pas auoir failly non plus, quand apres auoir esté plusieurs fois suffisamment conueincu de vostre erreur par la parole de Dieu, non seulement en nostre Consistoire, mais aussi en la presence de nos treshonorés & reuerens freres, les quatre Pasteurs de ceste cité, vous disiez par tout qu'on ne vous auoit iamais seu monstrier que fussiez en erreur, tant s'en faut qu'eussiez esté conueincu? N'estimez vous point vous estre grandement oublié de dementir en cela, & vouloir faire tenir pour faux tesmoins, non seulement cinq ou six personages de nostre Consistoire, tous gens de bien & irreprochables, mais aussi nosdits treshonorez & reuerens freres, qui l'ont par deux fois publiquement tesmoigné deuant toute nostre Eglise, & deuant les Magnifiques & treshonorés Magistrats de ceste cité? Mais n'est-ce point vn crime plus detestable encore, d'auoir nié publiquement



bliquemēt en nostre assemblee par plusieurs fois, & mesmes deuant le Magistrat avec attestatiō du Sainct nom de Dieu, que vous eussiez dit ce qui estoit tesmoigné par tant de gens de bien, & que vous mesmes auez despuis aduoué par vos escrits imprimés? Est ce peu de chose que de calomnier comme faux tesmoins, ceux qui ne cherchoient q̄ vostre salut, & de prédre le nom de Dieu en vain? D'auantage n'accusez vous pas par ce moien d'injustice ou d'ignorance les tres honorés Seigneurs, qui sur le tesmoignage de Messieurs leur Pasteurs vous auoient condamné à recognoistre vostre erreur en nostre Eglise Françoise, pour donner gloire à Dieu, & pour edifier ceux, qui auoient esté scandalizés par vous? Outre plus, ne pouuez vous voir la faute qu'auez faite quand vous auez taché de nous rendre odieux enuers le peuple de ceste ville, & l'esmouuoir contre nous, voire mesmes susciter le Magistrat pour dissiper & rompre nostre Eglise, & nous chasser hors de leur ville? Certes il n'a pas tenu à vous. Que si vous demandez quand & comment? C'est quand vous disiez par tout que nous vous persecutions, comme Tyrans & Inquisiteurs d'Espagne, pource que vous mainteniez la parole de Dieu & la confession de Basle: Item quand vous disiez contre verité, que vous estiez bien d'accord avec les Pasteurs de Basle, mais non pas avec les Pasteurs de l'Eglise Françoise, & que nous voulions planter l'inquisition à Basle: Item quand vous faisiez courir vos escrits par les zunffes, esquels vous imposiez aux ministres François d'attéter beaucoup

de choses contre la liberté de la patrie, & semblables choses: qui tēdoient toutes à sedition. Telle mēt que si les magnifiques Seigneurs, citoyens & bourgeois de ceste ville n'eussent eu qu'une oreille, pour ouir vos fausses accusations, & ne nous eussent reserué l'autre pour ouir nos iustes defences par le tesmoignage de Messieurs leurs Pasteurs, c'est sans doute qu'ils eussent condamné les innocens & nous eussent chassés: mais ils se sont monstrez plus sages, plus equitables, & plus Chrestiens, que vous ne les auiez estimés. Outre plus n'est-ce pas vne rebellion manifeste contre les puissances superieures, & vn mespris & moquerie profane des Seigneuries ordonnees de Dieu, quand vous ayant esté enioint & commandé, iusques à quatre fois, par vostre Magistrat souuerain, de venir recognoistre vostre erreur en nostre-dite Eglise, vous y estes venu souuentefois pour faire tout le contraire, fauoir est, pour vous iustifier avec vne façon braue, orgueilleuse, & arrogante, dementant, non seulement les Pasteurs & Anciens de l'Eglise Françoise: mais aussi Messieurs les reuerens Pasteurs de l'Eglise de Basse, & vous moquant de ceux qui vous auoyēt fait ce commandement? Item n'est ce pas non seulement desobeir au Magistrat, mais aussi le despiter & fouler aux pieds son autorité, quand apres auoir receu commandement exprés par iceluy de venir le lendemain recognoistre vostre erreur, avec expresse defence d'aller à la foire de Francfort, que n'eussiez fait laditte recognoissance, à  
peine

peine d'encourir l'indignation de vos Seigneurs & d'estre chastiéitem avec defence de plus parler ni communiquer avec personne touchant vostre dit erreur : au lieu de vous monstrer obeissant à tout cela, voici ce que vous fistes : c'est que vous partistes des le iour mesme, pour aller à la foire de Francfort, vous mocquant de vos souverains Seigneurs, & de leurs cōmandemens & defences, ensemble de toute l'Eglise Frāçoisè qui fust assemblee le lendemain extraordinairement par le commandement du Magistrat, pour y estre faite ladicte recognoissance, en la presence de M<sup>rs</sup> les quatre Pasteurs de ceste cité, & de quelques Seigneurs du Conseil deputés ? Vous vous moquastes donc de tous ceux-là.

Et puis apres pour le comble de vos rebellions & mocqueries, au lieu d'obeir à la defence qui vous auoit esté faite, de ne plus semer vostre erreur, vous l'avez publié par tout par vos libelles furtiuement imprimés, & ne vous estes pas contenté d'exposer en iceux vostre dit erreur; mais les avez farcis d'une infinité de mentes, impostures & calomnies avec des iniures & outrages si atroces, & des maledictions & imprecations si eslongnees de la modestie & charité Chrestiene, que vous vous estes rendu detestable avec vos escrits, non seulement enuers ceux qui font profession de la Religion reformee, mais aussi mesmes enuers les ennemis d'icelle, qui ont quelque sens rassis & quelque humanité. Je diray d'auantage, qu'aucus d'être ceux qui se sont mōltrez, mesmes en cest affaire, les plus affectiōnés



& fauorables enuers vous, tant des citoyens & bourgeois de ceste ville, que de ceux de nostre Eglise Françoise, en sont maintenant tous honteux & confus. Car ne s'estans peu persuader auparavant, que fussiez en l'erreur d'ot est question, & vous ayant eu en reputation & estime d'homme Chrestien & craignant Dieu, ils se voyent maintenant trompés en tout cela: car ils apperçoient en vos escrits l'erreur qu'auetz tant souuent nié contre le tesmoignage de plusieurs gens de bien & d'honneur, avec plusieurs autres erreurs & absurdités qui l'accompagnent. Item ils ne voyent en vos-dits escrits & procedures, que toutes choses contraires à l'opinion qu'ils auoyent eue de vous: tellement que les vns disent, que tels escrits ne cōuiennent pas à vn homme de bon sens & rassis, mais sentent vn esprit forcené, furieux & frenetique: les autres disent, qu'ils ne voyét en cela vne seule goutte de pieté & de moderation Chrestienne, mais vn esprit turbulent & seditieux: les autres disent, que vous n'estes point poussé du bon esprit de Dieu: mais de l'esprit d'orgueil & de presumption. Voila comment parlent quelques vns d'entre ceux-là mesmes, qui vous ont esté si bon amis, pour les raisons que dessus. Et certes ie puis dire que ie eusse peu estre trompé aussi, pour la bonne opinion que i'auoy de vous, si ie n'eusse veu ce que i'ay veu. Mais il ne se faut pas esbahir, si ceux là font vn tel iugement de vos escrits & procedures, veu que celuy que vous defendez, & duquel vous protestés auoir appris la doctrine  
dont

dont est question, le fait tout semblable detestant & de bouche & par escrit vofdits escrits : & non seulement luy, mais aussi la plus-part de ceux qui auoyent esté conioints avec luy : disans, que vous estes vn grand fol & estourdi, & que ils n'ont rien de commun avec vos escrits. Et notez que ie ne di rien en ceci, qui ne se puisse verifier par le tesmoignage de plusieurs gens de bien & d'honneur, qui ont ouy les propos que dessus. Et puis vous sauez ce qui s'est fait à Lausanne par le commandement de Messieurs de Berne : & quel iugement on a fait de vostre doctrine & de vos libelles. Et de nouueau vous n'ignorez qu'en ce mois de May dernier ledit Docteur & autres ont souscrit à la condamnation de vostre doctrine voire mesmes, vostre propre frere. Or ie m'asseure que si vous vouliez vn peu reuenir à vostre bon sens, vous recognoistriez la verité de ce iugement, & auriez honte en vous-mesmes de vous estre laissé transporter si loing du droict chemin par vos passions bouillantes & violentes : voire feriez comme ceux qui sont releuez de quelque fieure chaude & ardente : lesquels durant leur frenaisie, se iettent furieusement sur le Medecin, qui les veut guerir, pour l'offencer & le tuer s'ils peuuent : mais estans reuenus à eux, sont desplaisans & honteux de ce qu'ils ont fait : & embrassent, cherissent & honorent avec tout remerciement & recognoissance celuy qu'ils vouloyent outrager du temps de leur forcenerie. C'est ainsi que vous en feriez sans doute, si par la grace de Dieu vous

pouuiez vne fois reuenir à vous, comme ie le desire de tout mon cœur. Que si vous demandez encores, sur quoy peut estre fondé le iugement qui est fait de vous par tant de gens de bien & mesmes par vos plus grands amis: & qui le feroit par vous mesmes, si vous reueniez à vous, ie vous diray librement ce qu'il en semble, non seulement à moy, mais à tous ceux que dessus.

Premierement le commun bruit de tous est, que tout ce que vous avez fait, procede d'un orgueil & presumption de vous mesmes, & d'un desir demesuré d'acquiescer nom & reputation de quelque grand Docteur, en ce que vous vous attaqués non seulement à Monsieur Couet & à moy, mais à l'un des plus grands & renommés Theologiens & seruiteurs de Dieu, de ce siecle: & presumés tant de vostre suffisance, que vous osez bien prouoquer au combat spirituel, c'est à dire, à la dispute, avec vaine ventance, ceux entre lesquels & vous il n'y a pas moins de difference, qu'entre un grand Docteur & un Cathecumene, qui apprend les rudimens de la Religion Chrestienne, desquels vous vous monstrez auoir encores grand besoin: & puis en ce que vous osez bien censurer, non seulement Monsieur Couet & moy, mais aussi le personnage que dessus es Epistres que luy avez particulièrement adressées, avec telle irreuerence & mespris, qu'un homme Chrestien & honneste, quelque sauant & suffisant qu'il peust estre, ne voudroit



droit escrire de ceste façon au plus ignorant de ses disciples. Qui plus est vous faites le Censeur & Correcteur des plus fideles Pasteurs & Ministres de l'Euangile, voire des plus grands & celebres Docteurs qui ont esté des la reformation des Eglises, & qui sont encores de present en toute l'Europe, tenans & enseignans vne mesme doctrine que nous: & quant & quant de toutes les confessions des Eglises bien reformees, qui croient toutes d'un commun consentement ce que nous croyons & enseignons touchant la iustification, sanctification & dernier iugement.

D'avantage chacun void manifestement, que vous n'estes pas tant poussé d'un droit zele de la gloire de Dieu, & d'une vraye charité enuers vostre prochain, comme vous en faites semblant, mais que vous voulez, à quelque prix que ce soit, acquerir & maintenir ie ne say quel honneur & reputation enuers les hommes, & vous venger, si vous pouuez, de ceux desquels vous pretendez auoir receu quelque tort & iniure: mais c'est vne faulxe pretention, veu qu'ils peuvent protester deuant Dieu, de n'auoir rien fait en vostre endroit, que ce qui est du deuoir de vrais & fideles seruiteurs de Dieu, pour vous tirer hors du borbier où vous estes, & pour empescher les maux qui sont aduenus (par faute d'auoir creu leur conseil, & saintes admonitions) au grand deshonneur de Dieu, & scandale de l'Eglise. Et afin de vous faire entendre par pieces & en detail, ce qui vous

est ainsi proposé generally & en gros, ie vous voudroy' bien demander, en quelle conscience vous avez peu escrire plusieurs choses en vos discours, lesquelles vous sauez estre du tout faulses, comme non seulement nous, qui les montrons estre telles, le pouuons tesmoigner, mais aussi plusieurs personages dignes de foy qui en sont tesmoins avec nous? En quelle conscience & avec quel front avez vous osé imposer, tant à Monsieur Conet, qu'à moy, vne infinité de propos impertinens, absurdes, & ridicules, qui sont en vos discours, & notamment en vos belles Paraphrases & doctrines nouvelles? En quelle conscience vous pouuez-vous pleindre de nous, de ce que nous vous auons, au cōmencement de nostre different, accordés des Greffiers ou Scribes? & mesmes en quelle cōscience pouuiez-vous requerrir cela de nous, veu que vous sauez, ou deuez sa uoir, que c'eust esté dresser vne dispute sur le fait de la Religion, contre la volonté des Magnifiques & tres-honorés Seigneurs de ceste ville, qui n'ont jamais voulu telle chose: cōme vous sauez, qu'ō a fait autresfois entendre à feu M. de Fosz, du tēps que deux certains freres, que vous avez veu ici, troubloyēt ceste Eglise, par les mesmes opinions q̄ vous maintenez: & les quelles lors selō vostre de uoir vous condēniez avec le reste du Co. sistoire: & cōme M. Grynæus nous fit assez entēdre, quād il nous dit, qu'il ne vous faloit ottroyer ce que de mandiez mal à propos? Quelle crainte de Dieu & charité Chrestienne peut on appercevoir en ceste passion, & animosité desbordec, que vous  
monstrez

monstrez particulièrement contre Monsieur Couet, sur tout en ceste comparaison, non seulement ellongnee de verité, mais de toute apparence, que vous faites entre luy & vn certain Landfockt, qui estoit vn Tyran & oppresseur? En quelle conscience auez vous peu prononcer & escrire les choses qu'auetz dites & escrites contre son honneur & reputation, veu la bonne estime que vous en auez eue autresfois, ayant en admiration la pieté, le saouir & autres dōs & graces du saint Esprit que Dieu luy a communiuees en abondance, iusques à desirer & requerir instamment, que ses predications fussent imprimees & offrir de vos moyens pour ce faire? En quelle conscience pouuez vous maintenant appeler gloses humaines & fausses spirituelles, voire poisons mortels, les saintes Expositions de la Parole de Dieu, faites par luy & par moy, veu qu'il n'y a personne que vous seul, d'entre tous ceux qui les oyent, qui ne les approuue, & ne les recognoisse du tout conformes à l'analogie de la foy? comme nous pouuons protester en verité, de ne mettre rien en auant qui n'ait son fondement en la parole de Dieu. Mais vous n'auetz point de honte, de nous accuser d'vne faute, que nous ne fismes iamais, & laquelle vous faites vous mesmes contre vostre vocation, & contre tout droit & raison? Car pour maintenir vostre erreur vraiment Pharisaique, vous corrompez par vos gloses Pharisaiques, la plus part des passages que vous mettez en auant, comme dit a esté. Et puis avec quelle rondeur & integrité pouuez-vous



vilipender & fouler aux pieds le Sainct Ministère de la Parole de Dieu, quand vous en parlez contemptiblement & irreuecremment, & qui plus est le tenez pour vne chose dont on se pourroit bien passer en l'Eglise: voulant en cela estre plus sage que Iesus Christ, qui l'a establi, comme vn moyen necessaire pour le bien, edification & salut de son Eglise: & puis quand vous faites si peu de cas des censures Ecclesiastiques, & de l'excommunication, vous montrez vn mespris tout manifeste de l'ordonnance de Iesus Christ, sur laquelle l'excommunication & césures Ecclesiastiques sont fondees, & ont esté pratiquées par les Apostres. Sinõ que vueilliez dire, que nous ne sommes pas vrais Pasteurs & Ministres de l'Eglise: mais il ne suffit pas de le dire, si vous ne le prouuez. D'auantage auez vous peu dire & escrire en bonne conscience, & sans honte que nous fuyons la lumiere, c'est à dire, selon vostre exposition, que nous n'auons iamais esté assez hardis de respondre à ce bel escrit du cercle, que vous me communiquastes? Vous sauez, comme i'ay declaré ci dessus, que ie fei responce de bouche à vne bonne partie d'icelui, selon le temps & le loisir, & selon la grace que Dieu me dõna lors: & tous les autres erreurs, absurdités, & deprauations des Sainctes Escritures contenues audit escrit, ont esté suffisamment & clairement refutees par Monsieur Couet & par moy, tant en nos conferences avec vous, qu'en nos presches ordinaires, comme peuent tesmoigner tous ceux de nostre Eglise, & quelques citoyens & bourgeois honorables de ceste ville

*Matt.* 18.

17.

*I. Cor.* 5.

*I. Tim.* 1.

20.

ville, qui les ont ouys. Mais nous deuions auoir respondu par escrit imprimé, dites vous. Certes nous l'eussions fait, si nous eussions esté semblables à vous, c'est à dire, si pour acquérir quelque honneur & reputatiõ, nous n'eussions point fait de conscience de publier des erreurs, qui estoient comme enclos dans nostre Eglise, & par ce moien troubler les consciences des simples, deshonorer Dieu & scandaliser l'Eglise: & puis c'eust esté nous faire moquer de nous, car n'eust ce pas esté vne grande indiscretion & imprudence de répondre par escrit public à vn escrit particulier, qui n'estoit ny imprimé ny aduoué de personne? Et puis c'eust esté faire le scandale plus grand, & diffamer celui qui nous l'auoit communiqué c'est à dire vousmesmes. Que s'il faloit répondre par escrit, ceste response ne deuoit estre communiquee, sinon à ceux de nostre Eglise, entre lesquels vous auiez fait courir ledit escrit, & la verité est que Monsieur Couet auoit dressé ladite Response à ceste fin là, d'autant que ledit escrit auoit esté fait contr'vn de ses Presches. Mais pour les raisons que dessus, & autres, on a iugé pour le plus expedient, qu'il se faloit contenter de maintenir de viue voix en nostre assemblee la verité, & refuter le mensonge par la parole de Dieu, & reseruer ladite response, iusques à ce que quelcun aduouast ou fist imprimer ledit escrit: cõme Monsieur Couet eust mis en auant sans doute la Response qu'il auoit preparee, si vous n'eussiez prououé, par vostre Epistre, Monsieur de Beze à répondre audit escrit. Ce qu'ayant esté fait

par ledit sieur de Beze, il n'a estimé estre besoin d'y adiouter le sien. Et vous diray d'auantage, que l'une des principales causes pour lesquelles luy & moy auons tant tardé à publier ce que vous voyez, n'est pas que nous n'eussions dequoy vous respondre plustost, car plusieurs gés de bien fauët que le tout estoit prest long temps y a. Mais desirans de vaincre vostre cœur par nostre patience pour vous amener à quelque resipiscence, nous auons differé de ce faire iusqu'à ce qu'y ayons esté contrainsts par vostre obstination. Tout cela monstre donc, que vous nous faites tort, & ne pouuez dire en bonne conscience, que nous fuyons la lumiere.

Mais ie vous prie dites moy de quel Esprit auez vous esté pouffé, quand vous auez mis en auânt cest escrit, que vous appelez l'Anti-Inquisiteur, auquel vous iettez le feu par la bouche, non seulement contre Monsieur Couet & contre moy, mais contre tous les vrais & fideles Pasteurs des Eglises reformees? Qui leut iamais libelle diffamatoire si mutin & seditieux? Qui vid iamais escrit d'heretique, d'Apostat, d'ennemi & de Dieu & de son Eglise, si sanglant, si furieux, si piquant, & outrageux? voire si plein de menteries impostures & calomnies, qui surpassent toute impudence? Or ie n'ay pas deliberé de refuter cest escrit: pource que quant aux iniures elles ne meritent point de response: & quant au reste qui meritoit response Monsieur Couet vous y a respondu succinctement. Et au reste vray est qu'il se pourra trouuer quelques personnes, qui prendront plaisir



sur à lire vostre dit escrit quoy qu'ils sachent en leur conscience, que tout ce que vous abbayez en icelui contre nous est tresfaux. Tels sont plusieurs ennemis ouuerts de la verité de Dieu, ou quelques faux freres, qui font des mal-contens, & trouuent tousiours quelque chose à rebiner & à redire, soit en la doctrine, soit en la discipline, soit en la pratique d'elle: c'est à dire en la façon de gouverner & conduire l'Eglise: ou quelques profanes & libertins, qui en veulent ordinairement aux meilleurs & plus fideles Pasteurs, lesquels font deuoir de les retirer de leurs desbauches & dissolutions, & de repurger l'Eglise de tous scandales. Il est bien vray aussi que quelques choses contenues en ce bel escrit seront creues par ceux qui croyent tout ce que les Moynes, Iesuites, & autres boutefeux debagouent contre nous, sauoir est que nous sommes ennemis de Dieu & de la vierge Marie, ennemis de toute Religion & sainteté: que nous mangeons les petits enfans, & tuons les châdeles en nos assemblees de nuit, &c. Ceux qui croient facilement à telles faussetés, impostures & calomnies, pourront bien croire les choses que vous nous mettez à sus, quelques fausses quelles soient, comme aussi les calomnies que vous debagoulez impudemment contre Monsieur de Beze par vostre derniere Epistre, & tous ceux là seront bien aises d'ouir dire mal des Ministres de l'Euangile, pour se confermer tousiours en leurs superstitions & idolatries. Mais entre ceux qui font vraye profession de seruir à Dieu selon la reformation de l'Euangile, il ne s'en trouuera pas

vn seul, qui n'ait vos escrits en horreur & detestation avec l'auteur d'iceux, voire mesmes entre ceux qui ne faisans professiō de la vraye Religion, sont neantmoins paisibles, equitables, iudicieux humains, & modestes. Car qui pensez-vous estre d'vn naturel si remuant & si barbare, qu'il approuue ceste facon d'escrire, qui est comme donner l'alarme, ou sonner le toxin, ou comme mettre le feu aux quatre coins d'vne ville, pour mettre tout en combustion, en confusion, & en trouble? Certes si vous trouuiez beaucoup de gens de vostre humeur, qui voulussent marcher sous vostre Enseigne, il ne tiédroit pas à vous ny à eux, que toutes les Eglises reformees ne fussēt en bref dissipees, renuersees, & foudroyees. Mais il va biē qu'il n'y a gueres de gens, qui se voulussent enroler sous vn tel Capitaine: & quand il y en auroit beaucoup (comme le monde est maintenant rempli de gens mal affectiōnés à la profession de l'Euangile & aux plus fideles seruiteurs de Dieu, les Eglises sont gardees par celui qui tiēt les furieux en bride. D'auantage ie m'asseure que s'il s'en trouue peu entre les honnestes hommes, qui puissent approuuer des escrits si tumultueux & turbulents, il s'en trouuera encores moins qui vueillent adiouster foy aux choses que vous imposés en iceux. Comme de fait il y a tout autant d'apparence qu'elles soient veritables, comme si quelque fol & insensé accusoit, sans rien prouuer, les plus fideles & honorables Seigneurs & citoyens de ceste cité, d'auoir voulu trahir & liurer leur Estat en la puissance des Turcs, ou des Espagnols.

Regar-

Regardez donc avec quel sens, iugement, & prudence, vous dites en vostre derniere Epistre à Monsieur de Beze qu'il est vn heretique, qu'il y a 40. ans qu'il n'a fait que prescher des erreurs. Regardez avec quel front & quelle conscience vous appelez non seulement Monsieur Couet & moy, que vous avez esleus pour vos Pasteurs, & reconnus pour fideles Ministres de l'Euangile, mais aussi tous nos treschers freres Messieurs les Pasteurs & Ministres des Eglises reformees, qui s'ot en Alétagne, en Pologne, en Boheme, en Suisse, en France, aux pays bas, en Angleterre, en Escosse & en toute la Chrestienté, lesquels tous croyét & enseignent vne doctrine contraire à la vostre. Regardez di-ie, comment & avec quelle raison vous nous appelez tous par vostre Anti-Inquisiteur loups deuorans les brebis de Christ, mettans la Chrestienté en combustion & cruelle guerre, Antechrist, fils de perdition, enfans du Diable, hypocrites, Scribes, & Pharisien, aueugles, & conducteurs d'aueugles, blasphemateurs, crapaulx enflés d'orgueil, ignorans, bestes, glosateurs, seducteurs & trompeurs de peuple, possédés de l'esprit du Diable, empoisonneurs spirituels, maudits de Dieu, seditieux, seruiteurs de Satan, mespriseurs des Seigneuries, blasmeurs de dignités, Inquisiteurs d'Espagne, forceurs de consciences, transformateurs & changeurs de Chrestiens en hypocrites, destructeurs de corps & d'ames, contempteurs des comandemens de Christ, race de Chã & race de Cain. Bref, que reste il plus, sinon que vous nous appeliez D. ables encharnés ? Voila les



titres honorables, & plusieurs autres semblables, que vous donnez à tous les vrais & fideles seruiteurs de Dieu, qui ont esté despuis le temps des Apostres, & qui sont encores, d'autant qu'ils glorifient (selon vostre dire) la parole de Dieu: c'est à dire, selon vostre intention, d'autant qu'ils ne l'exposent pas à vostre appetit, pour approuver vostre maudit erreur & pernicieux. Tellement que si Iesus Christ, & tous les Prophetes & Apostres approuuent nostre doctrine, & condamnent vostre erreur, comme nous auons desia plus que suffisamment prouué par la Parole de Dieu, qu'il est ainsi, il s'ensuit que tous ces epitetes iniurieux & outrageux, voire horribles & blasphematoires sont desgorgés par vous, non seulement contre nous, mais aussi contre le Fils de Dieu, & cõtre ses Saints Prophetes & Apostres. Or combien que le seul denombrement & representatiõ de tels outrages & iniures plus qu'atroces, & du tout indignes d'un Chrestien, voire d'une creature humaine, suffise pour toute responce à l'endroit de tous Chrestiens, voire mesmes des infideles, qui ont quelque iugement naturel & quelque humanité: combien aussi que mon intention ne soit pas, comme dit a esté, de les refuter pour les raisons sus mentionnees: si est-ce que pour es-faier, si ie pourray resueiller vostre conscience, ie vous interrogueray sur certains points, ausquels, ie ne me puis persuader, que vostre conscience (s'il vous en reste tant soit peu) vous puisse permettre de respondre, ouy.

Premierement ie voudroy' bien sauoir de vous,  
 si

si vous croyez en vostre erreur, que nous soyons à la verité tels, que vous nous descriuez. Que si vous respódez, ouy, i' é appelle de vousmesme troublé d'esprit, de iugement, de sens & de conscience, à vousmesme gueri d'une telle perturbation. Car si nous sommes tels, pourquoy nous auez vous supportés si long espace de temps? Pourquoy nous auez vous donné tesmoignage d'estre fideles ministres de Christ, lors mesmes que vous cōmenciez à vous troubler, comme vous confessez par vos escrits? Pourquoy ne nous accusez vous deuant toute nostre Eglise, ou mesme deuant le Magistrat pour nous faire punir? Car certes nous sommes dignes de griefues punitions, si nous sommes tels que vous dites. Que s'il est ainsi, il faut dire que tout le reste de nostre Eglise est aueugle, pour ne le point voir: voire tous les Seigneurs, citoyens & bourgeois de ceste cité. Que s'ils le voyent, il s'en suit que les Magnifiques Magistrats font mal leur deuoir, à vostre conte, de nous supporter en leur ville, au lieu de nous chasser, ou nous punir, comme nous l'aurions merité. Et si Monsieur de Beze est tel que vous le descriuez faussement, il s'en suit que le Magnifique Magistrat & toute l'Eglise de Geneue fait mal de le supporter si long temps si elle cognoist qu'il soit vn heretique & qu'il ne presche que des erreurs. Que si toute ceste Eglise là ne les voit & cognoit, il faut cōclurre qu'un seul A. Lescaille Passementier de son estat soit plus clair voyant que toute ceste Eglise là: voire que toutes les Eglises bien reformees qui sont en la Chrestienté: lesquelles

reconoissent la doctrine de M. de Beze pour bõne orthodoxe & conforme à la verité de Dieu. Il faut cõclurre di-ie que toutes les Eglises vrayemēt Chrestiennes sont condēnees d'ignorance par Anthoine Lescaille. Itē puis que la doctrine publiee par Monsieur de Beze tāt de viue voix que par escrit, est la mesme doctrine pour laquelle vn milliõ de Martyrs ont souffert la mort d'autant qu'ils l'õt cognue conforme à la parole de Dieu: il faudra conclurre selon le iugement d'Anthoine Lescaille, que tous ces Martyrs là sont morts comme heretiques. Mais il est plus aisé à dire qu'à prouuer. Je vous demande donc avec iuste raison si vous croyez en vostre cœur que nous soyons tels que vous dites.

Secondement ie vous demande, si vous auez iamais ouy propos, soit en public, soit en particulier de feu Monsieur des Fosz d'heureuse memoire, de Monsieur Couet & de moy, de Messieurs les reuerens Pasteurs de ceste Cité, ou d'autres Pasteurs de l'Eglise vrayement reformee: si vous auez iamais ouy, di-ie, propos sortir de nostre bouche, soit en presche, soit autrement, tendant à mettre la Chrestienté en combustion, & cruelle guerre, & faire souleuer & rebeller les subiects à l'encontre de leurs Rois, Princes & Magistrats, pour les degrader, ou violer en sorte quelconque leur autorité, comme vous nous imposez. Si vous dites que vous l'auuez ouy, ie m'asseure que vostre conscience bien remise, vous redarguera de fausseté & calõnie. Que si elle est si assopie ou  
si lan-



si langoureuse qu'elle ne puisse parler à vous, nous demãderons les mesmes choses que dessus, sauoir est, Pourquoi vous nous auez supportés: pourquoy vous ne nous auez accusés selõ vostre deuoir de bourgeoisie ou plustost d'homme Chrestien. Et pourquoy nous n'auons esté punis, comme meritent tous mutins, seditieux & rebelles aux Magistrats, & tous perturbateurs du repos public. Mais pour le faire plus court nous nions tout à plat vostre accusation, & c'est à vous de la prouuer. Que si vous ne le pouuez faire (comme vous ne le ferez iamais) & s'il se trouue tout au contraire, que vous mesmes soyez coupable des mesmes choses, que vous nous imposez faussemēt, certes vous meritez doublemēt d'estre puni par la loy de taliõ, & par tout droit diuin & humain. Or i'aymeroy' mieux vous aduertir de ceci priuēmēt & familierēmēt, cõme frere & ami, si nous estions en l'estat auquel nous auõs esté autresfois vous & moy, & si vous mesme n'auiez rendu vos fautes par trop publiques, tãt par vos deportemens, que par escrits. C'est dõc vous mesmes, qui auez tasché de mettre ceste Eglise Basloise & Frãçoise, voire toutes les Eglises reformees en cõbustion & en guerre, par la diuision & le chisme que vous auez tenté d'y fourrer, & par les calõnies que vous semiez par tout cõtre M. Couet & cõtre moy, cõme si nous eussions presché vne doctrine contraire à la confession de Basle. C'est vous mesmes, qui rendez tesmoignage contre vous mesmes, par vos propres escrits, de vostre rebellion contre le Magistrat, & de l'auoir

mesprisé plusieurs fois, voire de vous estre moqué de ses commandemens & ordonnances. C'est vous mesmes qui vous estes rendu coupable de sedition & mutinerie contre le Magistrat, quand vous auez menacé souuent d'auoir recours aux zunffes, & auez enuoyé en icelles vos escriis seditieux, pour les esmouoir à porter vostre parti, comme si les Magnifiques & tres honorés Seigneurs de ceste cité n'eussent pas esté suffisans, pour maintenir vostre bõ droit, si vous en auiez, ni assez iustes & equitables, pour punir M<sup>rs</sup> leurs Pasteurs & nous, si nous eussions esté trouuez en tort. Tellement que si vous eussiez esté quelque Prescheur, ou quelque hõme de credit & authorité en ceste ville, il y a grãde apparence que Saturninus, Tyberius, & Gaius Gracchus, & autres Tribuns populaires, ne firēt iamais harāgues si seditieuses pour armer le peuple cõtre les Cõsuls, que vous eussiez fait ici. Et cela est bien aisé à croire veu que vous auez fait imprimer clādestinement, ce que n'auiez osé ni peu prononcer ici de bouche deuant tout le peuple. Et puis vous mōstrez biē sārrié desguiser, quelle estoit vostre intētiõ, & quelle elle est encores, en ceste tres-fausse cõparaison que vous faites entre le Landfockt & M. Couet, quād vous parlez ainsi: cõme Guillaume Thell fut assisté de bons cõpatriots à maintenir sa liberté, & celle de la patrie: aussi Lescaille s'asseure qu'il y aura des bons Seigneurs suisses, & des bons Zunfftbrüder, qui luy assisteront, & remonstrentont à ses tres-honorés & souuerains Seigneurs, l'equité & innocēce de la cause. Quād vous parlez ainsi,

ainſi, n'eſt-ce pas autant que ſi vous accuſiez vos Seigneurs de vous auoir condamné à recognoiſtre voſtre erreur, ou iniquement, ou, ſans cognoiſſance de cauſe? & que vous eſperez d'en auoir voſtre raiſon par le moyen de la populace, qui rengera les Magiſtrats à leur deuoir les armes au poing, comme les autheurs de la Ligue ont voulu faire en France: & l'ont fait, iuſques à commettre vn horrible parricide en la perſonne de leur Prince naturel, lequel ils ont tué meſchamment & malheureuſement? Mais Dieu ſoit loué, que vous n'avez pas ici trouué, ni trouuerez iamais, ſ'il plaiſt à Dieu, tant de fols, te meraires & deſeſperés, qui ſe vueillent enroller ſous vn tel Capitaine, comme les chefs de ceſte conſpiration Ligueuſe ont rencontré en France.

Pour le troiſieſme ie voudroy' bien ſauoir de vous, ſi vous eſtimez auoir fait vne bonne ceuure & Chreſtienne, d'accomparer à l'Inquiſition tyrânique d'Eſpaigne, la diſcipline Chreſtienne eſtablie par Ieſus Chriſt, & pratiquee par les Apoſtres: & ſi vous croyez en voſtre cœur, que ces choſes ſoyent ſemblables. Si vous dites, Ouy: ie vous demande, Pourquoi c'eſt que deuant noſtre diſſerent, vous avez fait ſi grande inſtance, que la diſcipline Chreſtienne de nos Eglifeſ Françoises, fut pratiquee ſur les autres en ceſte Eglife: & ce avec telle vehemence, que vous nous denonciez le iugement de Dieu, ſi ne le faiſions: voire meſmes vous monſtriez en cela ſi ſeuere & grand zelateur, que vous vouliez que les filles & femmes,

Matt. 18.

15.

1. Cor. 5.5.



qui se presenteroyent à la Table du Seigneur, les cheueux esleuez, fussent renuoyees honteusement sans autre forme de iugement. Que si vous dites que vous ne sauiez pas le cōtenu de la discipline, il y a bien apparence qu'il est ainsi, combien qu'en eussiez ouy la lecture plus d'vne fois en nostre Consistoire: mais ceste responce ne tourne pas à vostre honneur, non plus que celle que vous avez fait autresfois touchât la confession des Eglises de France. Car avec quelle science & conscience avez-vous peu exercer l'office d'Ancien en vne Eglise Frāçoise l'espace de plusieurs anneés, sans sauoir & entendre ce qui est de la confession & de la discipline des Eglises Frāçoises? Item quand vous nous avez tant pressés & sollicités à pratiquer la discipline Chrestienne en ceste Eglise, ou vous en estiez ignorant, ou vous en estiez bien informé. Que si vous l'ignoriez, c'estoit vn zele inconsideré & sans science: ou plustost vn desir d'acquérir reputation d'un grand zelateur & reformateur. Mais si vous sauiez, comme deuiez sauoir, que la discipline Chrestienne est fondée sur la Parole de Dieu, & que c'est vn moyen vtile & necessaire ordonné de Dieu, pour le droit & legitime gouuernemēt de son Eglise, Pourquoy en faites vous vne comparaison si absurde & si odieuse avec l'Inquisition tyrannique d'Espagne? Certes vous monstrez par cela, ou vne malice par trop grande, d'approuer & louer la discipline, quand on la pratique à l'endroit des autres, & d'en mesdire, quand il est question de la pratiquer

tiquer à l'endroit de vous:ou bien vous monstrez vne lourde ignorance en blasmant ce qui vous est incognu. Car si vous sauez au vray que c'est de l'Inquisition d'Espagne, & de la discipline Chrestienne, vous verriez qu'il n'y a pas moins de difference entre ces deux choses, qu'entre les tenebres & la lumiere, le mensonge & la verité, la mort & la vie. Car le fils aîné du Diable qui est l'Antechrist, est autheur de l'Inquisition: & le fils de Dieu, qui est Iesus Christ, est autheur de la discipline Chrestienne. L'Inquisition est inuentee pour ruiner & perdre les corps & les ames des vrais membres de Iesus Christ: pour suffoquer & esteindre la semence & lumiere de l'Euangile, si tost qu'elle se fait voir en quelque coin, & pour estouffer l'Eglise de Iesus Christ, si tost qu'elle commence à prendre naissance: mais la discipline Chrestienne est ordonnee pour le bien, edification & salut des pauvres pecheurs, membres de Iesus Christ: pour les retirer des liens & pates de Satan, & les ramener en la bergerie de Iesus Christ: pour repurger l'Eglise, autant que faire se peut, de tous scandales, erreurs, & dissolutions, & pour maintenir la pureté & sincerité de la doctrine Chrestienne, & la reformation & honnesteté des mœurs. D'auantage l'Inquisition est exercee par les supplots de l'Antechrist tyranniquement & cruellement, avec prisons, glaiues, feux, & autres supplices, tantost publiquement, tantost en secret, sans conueindre les fideles d'aucun erreur & sans leur permettre d'ouuir la bouche pour

maintenir la verité de Dieu : mais la discipline Chrestienne est exercee par les Pasteurs, & Ministres de Christ à l'endroit des errans en la doctrine, ou des desbauchés en leurs mœurs : & le tout doucement, fraternellement & Chrestienement, avec admonitions, remonstrances, instructions exhortations & reprehensions. Et si cela ne profite rien, on adioust les denonciations des iugemens de Dieu sur les impenitens, les censures Ecclesiastiques, sauoir est la suspension ou defence de la Cene pour vn temps. Et à toute extremité l'excommunication par le com-

*Matt.* 18.

17.

*1. Cor.* 5.5.

*1. Tim.* 1.

20.

*Cypr. Ep.*

2. lib. 1.

*Epist.* 14.

lib. 3.

*Ambr. lib.*

1. *Epist.* 3.

*Et en l'oraison funebre*

*de l'Emp.*

*Theodo.*

mandement, & en l'autorité de Iesus Christ, & à l'exemple des Apostres, & à l'exemple des plus fideles Euesques & Pasteurs de l'Eglise primitiue.

Vous voyez donc si vous voulez ouurir les yeux que vous vous estes grandement mesconté d'acomparer la discipline Chrestienne à l'Inquisition d'Espagne, c'est à dire, vne medecine salutaire donnee de Dieu, pour la conuersion du pecheur, avec vn poison mortel, inuenté par le Diable, pour empescher le salut des esleuz de Dieu, s'il estoit possible.

Pour le quatriesme, ie vous voudroy' bien demander, Si vous croyez fermement que vous estes iustificié deuant Dieu, reconcilié avec luy, deliuré de la mort & de la malediction de la Loy, & que finalement vous serez introduit en la vie eternelle en consideratió, pour l'amour, & à cause des bonnes ceuures qui pourroyent estre faites en vous par la conduite du S. Esprit : & si ceste vie eternelle vous sera rendue, ou retribuee de

Dieu,



Dieu, comme vn salaire iustement deu, acquis & gaigné par vos bonnes œuures, ne plus ne moins que trentesix baches, ou quatre francs à vn veloutier à cause qu'il a fait trois aulnes de velours. Si vous dites, ouy, comme vous l'avez dit, & le dites, l'avez maintenu, & le maintenez fort & ferme par vos escrits: ie vous respon, que ie ne doute nullement, que ne l'ayez ainsi creu, lors que n'auiez autres Docteurs, que les Iesuites & les Moynes qui l'enseignent ainsi, quoy que plus subtilement & sophistiquement que vous ne faites. Et d'autant que vous avez laissé les superstitions & idolatries pour vous renger à la reformation de l'Euangile, deuant que bien entendre (comme il y a grande apparence) ce poinct de doctrine touchant la iustification, ie ne mescroys pas, que n'ayez peu facilement estre seduit en cest endroit, par ceux qui auoyent le moyen & la dexterité de vous faire acquiescer à leurs opinions, tant pour la bonne estime que vous auiez de leur grand sauoir & suffisance, que pour les belles couleurs dont cest erreur estoit sophistiquement pallié: comme aussi pource que c'est vne doctrine fort agreable à l'homme qui est glorieux de sa nature, & qui ne se demet pas volontiers de sa iustice, pour donner à Dieu toute la gloire de son salut: ie ne doute point, di- ie, que pour ces raisons vous n'ayez creu deuant & au commencement de nostre different, que ceste doctrine estoit vraye & Chrestiene: mais ie ne me puis persuader, que vous le croyez ainsi

maintenant, sinon que soyez du tout abandonné de Dieu, & mis en sens reprouvé. Car quoy que vous criez par tout, contre verité, & contre le tesmoignage de plusieurs gens de bien, que on ne vous a point monstré vostre erreur, & que n'en auez iamais esté conueincu, la verité est neantmoins, que iamais erreur ne fut plus clairement monstré, ne plus euidemment redargué & rembarré par la parole de Dieu, qu'a esté le vostre: ni doctrine mieux esclaircie, ni mieux verifiée par la mesme parole de Dieu, que celle que nous maintenons contre vous touchant les vrayes causes de nostre justification, reconciliatio & salut: qui sont toutes comprises en la seule foy, par vne maniere de parler figuree, entât que la foy est le seul moyen que Dieu nous donne pour apprehender sa grace & misericorde, & le merite de l'obeissance parfaite que Iesus Christ son fils luy a rendue iusques à la mort de la croix. Or que ces choses vous ayât esté bien monstrees & declarees, nous le pouuons verifier, non seulement par le tesmoignage de Messieurs nos tres-honorés & reuerens freres les quatre Pasteurs de ceste Cité, & de tous les freres de nostre Consistoire, mais par le vostre mesme, qui confessiez ce qui vous en fut dit chez M. Triuius par le Docteur Brammilerus, sauoir est, que les choses, qui auoyent esté deduities par Monsieur Couet & par moy, pour vous représenter la verité de nostre doctrine, & la fausseté & absurdité de la vostre, auoyent esté si clairement & perspicuement exposees, & si bien prouuees par la parole de Dieu, que

que si vous n'y acquiesciez, vous resistiez à la vérité cogneue, blasphemant contre Dieu, & pechant contre le Sainct Esprit. Parquoy ie vous prie vous resouuenir de ces paroles & demander à vostre conscience, si n'en va pas ainsi: & ie suis certain qu'elle dira que, Ouy.

Pour le cinquiesme ie desireroy' bien entendre de vous, si vous estes persuadé que M. Couet & moy, avec les autres freres de nostre Consistoire, vous soyons si mal affectionnés & si ennemis que vous criez par tout, & de bouche & par escrit: ie ne doute pas que ne vous mocquiez de ceste demande, & que ne persistiez en vos crieries: mais tout cela ne m'épeschera pas de reuoquer en doute si vous croyez ce point, ou non, sinon que ne soyez encore gueri de ceste frenaisie spirituelle, qui vous fait tenir pour ennemis ceux qui ont fait deuoir de Medecins spirituels en vostre endroit, & de vrais freres & amis, comme leur conscience leur en rend tesmoignage deuant Dieu, & comme plusieurs gens de bien, tant de l'Eglise de Basle, que de la Françoisé qui ont les yeux bons & la conscience droite, le peuuent tesmoigner, & certes ie ne voudroy' point d'autre iuge de ceci, que vousmesmes, si Dieu vous faisoit la grace de vous remettre en quelque meilleur estat, que vous n'estes de present. Car ie vous prie considerez vn peu, que c'est que nous pouuions & deuions faire en vostre endroit, pour nous acquiter du deuoir de vrais & fideles seruiteurs de Dieu, & de freres bien affectionnés envers vous, que nous n'ayons fait. Nous auons



esté aduertis du commencement, que vous mesdi-  
 fiez de nos predications & de nostre doctrine par  
 mi les simples & plus infirmes de nostre trou-  
 peau, disant, Que nous enseignions touchant les  
 bonnes œuures, autrement q̄ ne fait Iesus Christ.  
 On nous a fait entendre que vous taschiez de  
 persuader à chacū, que c'est pour l'amour & à cau-  
 se des bonnes œuures, que la vie eternelle nous  
 sera retribuee &c. Là dessus qu'auons nous fait,  
 que nous n'ayons deu faire, pour maintenir l'hon-  
 neur & la gloire de Dieu, pour oster le scandale  
 qui estoit desia donné par vous, pour pouruoir au  
 bien & à l'edification de toute l'Eglise en gene-  
 ral, & à vostre bien, honneur & salut en particu-  
 lier? Certes si vous estiez à present tel, que vous  
 auez esté autrefois, pour le moins en apparence,  
 & si vous auiez, tout tel que vous estes, vne seu-  
 le goutte de pieté, de crainte de Dieu, & de chari-  
 té, accompagnée de quelque estincelle de bon iu-  
 gement & prudence spirituelle, vous cognoi-  
 striez que tout ce que vous auez tâché de faire  
 tout d'entree, estoit vne partialité, vne diuision &  
 vn schisme: chose que vous sauez estre condam-  
 née par Sainct Paul, d'autant que cela tend au des-  
 honneur de Dieu, au retardement du regne de Je-  
 sus Christ, au scandale de l'Eglise, & à la perdition  
 & ruine de plusieurs consciences: & notamment  
 de la conscience de celui qui en est autheur, &  
 pourtant le deuoir des vrais & fideles Pasteurs est  
 d'empescher tout cela, autant qu'il leur est possi-  
 ble. Or ie maintien la verité estre telle, que tout  
 ce que nous auons fait en vostre endroit, a esté  
 pour

1. Cor. I. 10

33.

Ro. 16. 17.

pour empêcher tous ces maux & inconueniens, comme l'on pourra voir par la declaration que Monsieur Couet a faite des procedures qui ont esté tenues en cest affaire, & comme les lecteurs prudens & sages peuuent iuger par ce que vous-mesmes en tesmoignez en vos libelles quoy que vous falsifiez vne infinité de choses. Que si nous eussions fait autrement, iugez vous mesmes si nous n'eussions pas esté lasches en nos charges, voire traistres à Dieu & à son Eglise, & quant & quant coupables de la perdition, tât de vous que de ceux qui pouuoient estre seduits par vous: c'est à dire, en vn mot, que nous eussions esté vrayement vos ennemis, ennemis de Dieu & de son Eglise. Il s'ensuit donc qu'ayans fait deuoir de vrais Pasteurs & freres en vostre endroit, pour vous retirer de ce mauuais chemin, nô point par les voyes q̄ vous descriuez contre verité, mais par voyes douces, amiables & fraternelles, portees par la discipline & par la charité Chrestiene, il s'ensuit, di-ie, que nous estans ainsi portés en vostre endroit, comme le sauez, si en voulez dire la verité, vous nous deuez tenir plustost pour vos vrais amis, que pour vos ennemis. Que si les choses ont mal succédé pour vous, & en auez receu quelque mal & incommodité nous en sommes marris: cependant vous ne le deuez imputer à autre qu'à vous-mesmes: ne plus ne moins que le patient, qui refusant & reiettant tous remedes, deschirant en pieces tous appareils & emplastres qu'on luy peult appliquer, & s'irritant & despitant contre tous ceux, qui luy veulent

bien faire, ne doit imputer au medecin, ny à autre  
 qu'à luy mesme, le rengregement de son mal, &  
 tous les inconueniens qui en peuvent aduenir.  
 Car nous auons essayé de vous guerir doucemēt  
 & amiablement en nostre Consistoire, & en con-  
 ferences particulieres douces & amiables, com-  
 me vousmesmes confessez: mais cela n'ayant rien  
 profité, il a falu venir au Consistoire de Basle, là  
 où vostre erreur a esté condanné, & vous à le re-  
 cognoistre en nostre assemblée: mais vous auez  
 encores mesprisé & reietté le conseil & iugemēt  
 du Consistoire de Basle aussi bien que le nostre,  
 & contre tout droit & raison, nous auez tirez de-  
 uant le Magistrat, nous accusant faulsemēt, que  
 comme inquisiteurs & Tyrans, nous vous perse-  
 cutions & attentions contre vostre liberté politi-  
 que & Chrestienne, &c. Surquoy Messieurs les  
 Magnifiques & treshonorés Seigneurs de ceste  
 ville, ayans entendu, non point nos defenses,  
 & encores moins les accusations, qu'eussions peu  
 faire cōtre vous du tort que nous auez fait, mais  
 seulement le tesmoignage de Messieurs leurs Pa-  
 steurs, vous ont condané par trois ou quatre fois  
 à confesser & recognoistre vostre ditte erreur en  
 nostre ditte assemblée. A quoy vous n'auz ia-  
 mais voulu obeir, mais vous estes despité comme  
 furieux & enragé par vos deportemens, propos &  
 libelles diffamatoires contre le Ciel & la Terre:  
 donnant en cela trop iuste occasion à Messieurs  
 vos Souuerains Seigneurs, de vous traiter beau-  
 coup plus rigoureusement qu'ils n'ont fait, cōme  
 peult estre vous eussiez senti, si nous eussions  
 fait



fait instance contre vous, comme vous le meritez: mais il ne se trouuera iamais, que nous ayons poursuiui chose quelconque contre vous, sinon que vous donnissiez gloire à Dieu, par la reconnaissance qui vous estoit eniointe, ne demandâs aucune reparation ny satisfaction de toutes les iniures & outrages qu'auions receues de vous pour le regard de nos personnes: ains auons tous iours protesté, & protestons encores, de mettre tout sous le pied, au cas que vous vous mettiez au deuoir qui vous a esté commandé par l'Eglise & par le Magistrat. Vous deuez cognoistre par cela, que nous n'auons iamais esté & ne sommes encores vos ennemis, mais plustost vos amis, & plus desireux de vostre bien, honneur, & salut, que vousmesmes. Que si vous en iugez autrement, il y a vn Dieu au ciel qui void & cognoist qu'il est ainsi.

Pour le sixiesme, ie vous demanderay, si vous croyez (posé le cas q̄ fussions vos ennemis) auoir fait chose digne d'un homme Chrestié, de prononcer à l'encôtre de nous des imprecations & maledictiōs si horribles & espouuantables, cōme si nous estiōs les plus execrables & detestables faux Prophetes, que la Terre porta iamais. Quant à moy, ie ne croy pas, que soyez si abandonné de Dieu, de dire & croire que ce soit vne bonne ceuure procedee du Sainct Esprit, & par consequent digne du loyer & retribution de la vie eternalle selon vostre doctrine, sinon que fussions du nombre de certains Libertins & Anabapristes, qui attribuent à l'inspiration du Sainct Esprit

les meurtres, paillardises, incestes, & autres crimes enormes qu'ils commettent, sans aucun scrupule de conscience, apres leurs abstinences, & enthousiasmes: chose que ie ne veux croire de vous. Croyez donc & reconnoissez, que vous n'avez pas esté poussé du bon Esprit de Dieu, quand vous avez prononcé tant de fois, Malheur sur nous, que ne vous en pouviez saouler, & quand vous avez prié, que Dieu nous vueille abismer & confondre tous: certes vous avez mal pratiqué le commandement de Iesus Christ, qui est d'aimer vos ennemis, *benir ceux qui vous maudissent, faire bien à ceux qui vous courent sus & vous persecutent.* Posé le cas, comme dit a esté, que nous fussions tels, (ce qui n'est point): dont s'ensuit, que vous avez horriblement violé ceste regle de charité, que Christ nous a tant recommandée, & que vous avez tant souuét en la bouche, veu que vous commettez contre ceux qui ont fait enuers vous deuoir de vrais & fideles amis, ce que Iesus Christ defend de faire, mesmes contre vos propres ennemis. Que si vous dites là dessus, que vous ensuiuez l'exemple de Dauid, qui fait souuent de terribles imprecations contre ses ennemis: & l'exemple de Iesus Christ, qui dit souuent Malheur aux Scribes & Phariens: c'est vne response friuole: car il vous faudroit prouuer, que vous avez le zele & l'Esprit Prophetique qu'auoit Dauid, pour cognoistre ceux qui sont vrayement ennemis jurés, reiettés & reprouvés de Dieu, & que vous avez l'Esprit de Iesus Christ, c'est à dire, que vous estes Dieu, pour cognoistre ceux qui sont vrayement esleus ou reprouvés

prouvés de Dieu, comme faisoit Iesus Christ. Or vous ne prouueres iamais cela, confessez d'õc que ce n'est pas en cela, que vous deuez imiter l'exẽple de Dauid, & celui de Iesus Christ: mais en ce q̃ Dauid a souuent bien fait à ceux qui le persecutoient à mort, & prié pour eux, & en ce que Iesus Christ nous a enseigné, non seulement par sa doctrine, mais aussi par son exemple, quand il a prié en la croix pour ceux qui l'auoiẽt crucifié.

Pour le septiesme ie voudroy' bien sauoir de vous, en quelle conscience vous auez peu dire & escrire plusieurs choses, que vous nous imposez: sauoir eit, que nous magnifions, ce que vous appelez nos gloses, par dessus le texte de la parole de Dieu. D'auantage que nous disons, que Dieu ne rẽdra pas à vu chacũ selõ les œuures: Itẽ que Dieu ne donnera point à ses enfans qui auront fait bõnes œuures, le loyer & recompense gratuite, qu'il leur a promise gratuitement: Item que la pieté ne fert de rien à salut: item que nous n'entrerons pas par le chemin des bonnes œuures, & par la porte estroite des afflictions au Royaume des cieux: Item que nous rendons par nostre doctrine les hommes lasches & inhabiles à faire bonnes œuures, & les menons en enfer: Item que ne pouuãs veindre par raisons & par paroles, nous auons recours aux armes, aux glauiues, & punitions corporelles: ie voudroy' sauoir de vous, di-ie, en quelle conscience vous auez dit & escrit telles choses de nous, & plusieurs autres: veu que ce sont les plus grandes impostures & calomnies, qui furent iamais, comme sauẽt vne infinité de gẽs de bien,



qui nous ont cognus tant ici qu'ailleurs.

Pour le huiſtieme ie m'esbahi comment vous osez affermer, sans auoir honte, vne chose qui n'a nulle apparence de verité: sauoir est, que vous soyez autheur de l'escriit circulaire & sophistique, que vous me communicastes au commencement de nostre differēt, lequel vous auez fait imprimer en vostre nō & l'appellez maintenant vostre cercle. Car encores qu'il soit digne de vous, pour le regard des erreurs dōt il est farci, qui sont les vostres mesmes: tāt y a que l'artifice plustost paralogique ou sophistique, que vrayemēt logique, dōt il est basti, ne peut estre de vostre inuention, cōme sauent tresbien ceux qui cognoissent vostre suffisance. Car vous ne pouuez dire en verité, que vous ayez iamais rien appris en cest art. Tellemēt que en cela, cōme en plusieurs autres choses, vous auez appresté à rire à beaucoup de gens. Mais si vous en estes autheur, Pourquoi m'auuez-vous dit & à quelques autres, que c'estoit le Docteur A. ? Itē pourquoi ne mainteniez vous ledit escriit deuant M<sup>rs</sup> les Pasteurs de ceste ville? Pourquoi au cōtraire disiez vous que pour rien du mōde, vous ne le voudriez auoir souſcrit & approuué? Mais à quel propos m'eussiez vous dit (cōme vous cōfessez) que ne le teniez pour bō: ains que vous desiriez seulement sauoir de moy, ce qu'il y auoit de bō ou de mauuais. Il est vray sēblable q̄ celuy qui est autheur d'un escriit doit sauoir ce qu'il y a de bō ou de mauuais, sans le demāder à vn autre? Finalement quand nous examinions ledit escriit, & qu'à tous propos ie vous disoy' q̄ le docteur A. se  
 mes-

mescontoit en ceci & en cela, pourquoy ne disiez vous rondemēt, que ce n'estoit pas luy, mais vous qui l'auiez fait? Certes quoy qu'il en soit, vous ne pouuez dire en verité, q̄ vous en soyez l'Autheur.

Pour le neuuiesme & dernier poinct, ie vous demande si vous croyez en vostre cœur auoir fait vne bonne ceure & Chrestiene, d'enuoyer vos li belles diffamatoires, non seulement à ceux qui font professiō de la Religion reformee, mais aussi mesmes aux ennemis de la vraye Religion, voire aux Moynes, lesuistes, Prestres, Curez, & autres qui n'aymēt la reformation de l'Euangile? Certes vous ne pouuez dire en bōne cōsciēce, que vous ayez biē fait en cela: sinō que vous estimiez chose biē faite, d'exposer la Religion Chrestiene en rissee: de dōner occasiō aux ennemis d'icelle, de s'en mocquer, d'en detracter & mesdire, au deshonneur de Dieu & au scandale des infirmes.

Or voila des fautes qui ne sont pas petites & legeres, mais qui sont crimes énormes deuāt Dieu, & les hōmes. Cepēdant ie ne les ay pas toutes spécifiées à cause de briefueté. Car vous vous estes si desbordément laillé trāsporter à vos passiōs, qu'il vous est eschappé plusieurs propos esgarés & mal digerés, c'est à dire, mal-seās à vn hōme Chrestie. Qui est cause, que vous estes en tres-mauuaise odeur entre les gens de bien. Que si vous demandez, quels sont ces propos: ie vous en diray quelques vns qui m'ōt esté rapportés par gens dignes de foy qui les ont ouys de vostre bouche.

Premieremēt souuiēne vous à qui vous auez dit, que vous ne uouliez plus demeurer en ceste ville,

pource qu'il n'y a qu'une Religión: mais bié là où il  
 y en a plusieurs, pour estre en liberté de cōsciéce.  
 Or outre ce q̄ cela ne s'accorde pas avec ce que  
 vous avez dit autresfois, pour nous rēdre odieux  
 au peuple de ceste ville, sauoir est, que nostre do-  
 ctine ne s'accordoit pas avec la cōfession de Bas-  
 le: ce qui feroit deux Religions: il y a d'auantage,  
 c'est que ce propos est profane. Car s'il est ainsi,  
 (comme il est) qu'il n'y a qu'une seule Religion  
 vraye & Chrestienne, comme il n'y a qu'un seul  
 Dieu, l'homme Chrestien doit desirer de seruir à  
 Dieu plustost là où ceste vraye Religion est toute  
 seule, que là où il y en a plusieurs. Car toutes cel-  
 les qui s'essōgnent en vn ou en plusieurs poincts  
 de doctrine, de celle qui est vraye & pure, s'ōt faul-  
 ses Religions pour le moins en ces poincts-là.  
 Que si vous dites que la Religion de Basle, n'est  
 pas la vraye: regardez si cela s'accorde avec ce que  
 avez tāt de fois protesté, & de bouche & par escrit  
 que vous teniez la cōfessiō de Basle pour bonne,  
 pure, sincere & Chrestienne, cōme elle est à la veri-  
 té. Mais vous parliez ainsi pour esmouuoir le peu-  
 ple cōtre nous faisant entēdre faulsemēt, que vo-  
 stre opiniō s'accordoit bié avec laditte cōfession,  
 & que nostre doctrine y estoit cōtraire. Mais vous  
 n'avez ga de d'approuuer maintenāt ceste cōfes-  
 siō laquelle condēne manifestemēt vostre erreur,  
 en l'article de la foy, & des bonnes œuures, cōme  
 vous ont fait entendre plus d'une fois M<sup>rs</sup> les Pa-  
 steurs de ceste ville. Il s'ēsuit de là que vous n'esti-  
 mez pas la Religion de Basle estre vraye, pour le  
 moins en ce point. Et quoy que vous disiez, il n'y  
a pas



ne pas apparence qu'eussiez eu enuie de partir d'ici, pour aller chercher quelque lieu, où il y ait diuersité de Religions & en grand nombre, si vous eussiez peu accorder la Religion de Basle avec vos opinions, ou si la Religion de Basle eust esté celle que vous cherchez, là où il soit permis à chacun de sentir, de croire, de parler, d'enseigner & de faire contre sa vocation, tout ce que bon luy semblera. C'est ce qu'on appelle, liberté : mais ce n'est pas vne liberté Chrestienne: ains vne licence plus conuenable aux Libertins & Anabaptistes, qu'aux Chrestiens. Or cependant vous faites sans y penser vn grand honneur à ceste Republique de Basle, disant, qu'il n'y a qu'une Religion, laquelle selon vostre Confession mesme, est vrayemēt Chrestienne. Et ne faites pas grand honneur au lieu où vous vous retirerez, puis que vous n'y voulez demeurer, sinon qu'il y ait plusieurs Religions: de toutes lesquelles, il semble que vucilliez composer quelque Religion monstrueuse, semblable au monstre hideux, décrit par le Poete Horace tout au commencement de son art Poetique.

Souuienne vous aussi de ce que vous dites vne fois à vn docte & honorable personnage, deuisant avec vous: sauoir est, que la mort & passion de Iesus Christ ne suffit pas pour nous sauuer. Or ceux qui sont versés en la lecture des S. Escritures sauent que la mort de Iesus Christ comprend par vne façon de parler Synechdochique tout ce qui est de son obeissance parfaite: à laquelle vous entendez qu'il faut adiouster vos bonnes ceures pour estre sauué, & introduit au Royaume des

cieux. Souuïene vous aussi de la responce que vous fit ce personnage. Et iugez vous mesmes, si ceste proposition est Chrestienne & digne de vous, qui protestez tant souuent de ne mettre vostre salut en autre qu'en Iesus Christ.

Outre plus vous auez tenu plusieurs fois, & à diuer les personnes, vn propos que ne pouuez nier, veu q̄ vous l'auiez cōfermé parce qu'en auez escrit en vostre Anti-Inquisiteur: sauoir est, qu'õ se peut bien passer de Presches & de Prescheurs: qu'on se pourroit cōtenter de lire les S. Escritures, & prier Dieu chacū en sa maison: q̄ vous n'estes pas venu à la cognoissāce de Dieu par les presches, mais par la lecture seule de la Parole de Dieu: que vous n'estes point venu à Basle pour les psches, mais pour estre en liberte de cōscience: q̄ si on vous eust voulu laisser iouir en vostre pais de ceste liberte, vous n'eussiez eu q̄ faire de Presches, & vous y fussiez tenu. Certes voila des propos indignes d'un homme si Chrestien, si grād zelateur, & si reformé, que vous en auez voulu auoir la reputation: car ceux qui ont quelque iugemēt & prudēce Chrestienne, n'apperçoiuēt en ces propos là, qu'une presōption orgueilleuse de quelque grāde suffisance: cōme si vous mettant hors du rāg cōmun des autres vous vous estimiez n'auoir besoin du moyen que Dieu a ordōné, du tout necessaire pour l'instructiō, edification & salut de ceux qu'il veut appeler à sa cognoissāce, & les nourrir & entretenir en icelle au milieu de son Eglise. Je vous diray aussi, qu'aucūns ont pris occasiō sur tels propos de penser qu'il y a de l'Anabaptisme en vostre fait: car vous n'igno-

rez pas, qu'il y a des Anabaptistes, lesq̄ls mesprisēt le Ministère de la parole de Dieu, s'arrestans aux reuelatiōs de l'Esprit. Quoy qu'il en soit tels propos sont scādaleux & pernicieux. Nous sauōs que Dieu peut appeler à la cognoissāce de son Fils les s̄s Christ ceux qu'il luy plaist, s̄s presches & sans Prescheurs, sans l'v̄lage des Sacremēs & autres exercices de pieté, qui sont du S. Ministère de sa parole, comme il a fait autresfois: mais puis que son plaisir a esté de nous renvoyer aux moyens ordinaires, lesquels il a iugé selon la Sapiēce, estre nécessaires à tous les mēbres de son Eglise, n'est-ce point le despiter, mespriser son ordōnāce, vouloir estre plus sage que luy, mescognoistre nostre conditiō & infirmité, & nous enorgueillir: brief n'est ce point nous priuer de ceste benedictiō, & nous precipiter en perdition & ruine, si nous mesprions les moyens qu'il a ordonnez pour subuenir à nos infirmités, & nous cōmuniquer les thesors de sa grace? Certes les vrais fideles qui se cognoissēt biē eux-mesmes, sentēt bien par experiēce, que le boire & le māger corporel n'est pas plus nécessaire à l'entretenemēt & cōuersatiō du corps, que les cōtinuels & frequēs exercices du S. Ministère s̄t nécessaires à la vie de l'ame. Et pourtāt aussi void on ordinairement, que ceux qui aymēt, prisēt & honorent le S. Ministère de la parole de Dieu, perseuerēt & se tiennent fermes, tāt en la pureté de la doctrine Chrestiene, qu'en la vraye pieté & crainte de Dieu. Au contraire l'on void ordinairement, que ceux qui desdaignent, mesprisent & reiettent ce qui est du saint Ministère reçoï-



uent finalement le salaire de leur orgueil, rebellion & impieté. Car il aduiét par le iuste iugement de Dieu, ou qu'ils retournér à leur vomissement, ou, qu'ils tombent en plusieurs & diuers erreurs, ou, qu'ils deuiennét Atheistes, Libertins & profanes.

Il y a plusieurs autres propos esgarés tenus par vous, lesquels meriteroyent bien d'estre releués & redressés, comme ce que vous auez dit du Baptesme des enfans, de la benedictiõ du mariage entre les Chrestiens: comme sont aussi plusieurs propos de presomption & vaine vanterie, que vous tenez entre les simples & ignorans, pour estre réputé quelque grand Docteur & suffisant personnage, quand vous dites que vous disputerez contre Monsieur de Beze & contre Monsieur Couet là où ils voudront. Item que vous respondrez brauement à Monsieur de Beze, menaçant, selon vostre coustume, sa barbe blanche de luy donner vn dementir, comme si c'estoit vn acte genereux & fort louable de demétir vn si venerable vieillard & notable personnage: ainsi que vous faites sans aucune honte par vostre dernier escrit. Certes tous ces propos vous sont mal-seans, & ne seruent à autre chose sinon qu'à monstrier à tout le monde, quel est vostre naturel, & vous rendre de plus en plus ridicule. Car ceux ausquels vous auez tenu tel propos & ceux qui lisent vos libelles ne sont pas si despourueus de iugemét (cõme vous pens. z) qu'ils ne cognoissent bien, quelle peut estre vostre suffisance, & quelle difference il y a entre vous & ces personnages, que vous desfiez, si presomptueusement: Certes vous deuez parler plus

plus reueremment d'eux & principalement de ce luy lequel Dieu a tât honoré, & l'a doué de si excellens dons & graces de son Esprit, que toutes les Eglises Chrestienes vrayement reformees par la parole de Dieu, se sentent obligees à ses saints labours, & l'ayment, le reuerēt & honorent. Que si Dieu vous auoit tant gratifié, que de vous donner extraordinairement quelque cognoissance sublime des secrets de sa Sapiēce celeste par dessus les autres, vostre deuoir seroit de le declarer de bouche ou par escrit, non point avec menaces de demētir cestuy-ci ou cestuy-là, ni avec propos enflés de vaine iactance que vous leur montrerez leurs erreurs: cōme font les Thrasons glorieux & superbes: mais plustost avec vives raisons & tesmoignages expres de la parole de Dieu, accompagnés d'une vraye humilité & modestie Chrestienne: vous assurez, que ni M. de Beze, ny aucun autre des fideles seruiteurs de Dieu ne refuserōt iamais d'apprendre du plus petit de toute l'Eglise, qui les enseignera mieux par la parole de Dieu. Mais cependant ie ne say pas bonnement à quoy vous pensez, ny quel peut estre vostre conseil, si à la verité vous entreprenez d'escrite quelque chose cōtre la respōse de M. de Beze: car combien que ie ne seroy' pas marri, mais bien aise, de voir quelque escrit soit de vous, soit d'autre, par leq̄l ie peusse apprendre quelque chose de meilleur (si faire se peut) que la doctrine cōtenue en ladite respōse: si est-ce que celui qui sera vrayment vostre amy, ne vous conseillera iamais de mettre vne telle entreprise en vostre teste. Car il est

certain, que tous les hommes du monde ne sauroient renuerfer la verité de la doctrine, que Monsieur de Beze oppose à vostre erreur, sinon qu'on mette en auant quelque parole de Dieu nouvellement forgee, ou qu'on apporte vne bible toute nouvelle. Car ce que vous ou quelcun pour vous auez mis en auant cõtre luy n'est pas vne responce, mais plustost vne inuectiue pleine de faussetés & de calomnies: n'y ayant pas vn seul mot pour refuter la verité qu'il a opposee à vostre erreur. Dont les plus idiots d'entre les lecteurs peuuent aisement apperceuoir que vous estes au bout de vostre roolle, n'ayant pour toute raison & pour confirmation de vostre erreur que vostre erreur mesmes; comme si quelcun disoit la neige est noire pource qu'elle est noire. Car au reste de faire vn amas de plusieurs passages que vous alleguez sans les entendre, les interpretant selon vostre sens, ce n'est pas alleguer la parole de Dieu, mais vos imaginations, & folles fantasies, comme font quelques Anabaptistes & la pluspart des heretiques. D'auantage s'il aduient que vous mettiez en auant quelque autre chose faite avec quel que artifice paralogique ou sophistique, qui sente quelque esprit versé en Aristote, ceux qui vous cognoissent diront, que cela ne vient pas de vostre boutique, mais de quelcun qui vous fait porter la marote, comme en l'escriit du cercle, & en quelques autres pieces de vos libelles, & mesmes en ce que vous auez maintenant publié. Car encore qu'il n'y ait rien digne d'vn homme de grande doctrine & suffisance: si est ce que ceux qui  
vous



vous cognoissent voyent bien que le tout n'est pas de vostre boutique. Que s'il n'y a en ce que menacez de faire non plus de façon, d'ordre, de grace & d'artifice, qu'en ce qu'on recognoist en vos escrits estre de vostre inuention, & de vostre creu, ce sera pour vous rendre tousiours d'autant plus ridicule. Parquoy vous y penserez s'il vous plaist, & mettez peine de vous conduire d'oresenauant plus sagement & discrettement que vous n'avez fait iusques à present. Car ie ne vous sceleray point, ains vous diray librement, que vous avez fait vne infinité de pas de clerc, par faute de suyure la droite voye & Royale, qui nous est enseignée par le Sainct Esprit. Que si vous demandez quelle est ceste voye, La voici.

Premierement vous deuez estre si bien instruit en la doctrine Chrestienne, que vous peussiez discerner la verité d'avec le mensonge, quand on a commencé à vous proposer la fausse doctrine touchant la iustification, la sanctification & dernier iugement. Que si vous n'estiez suffisamment instruit vostre deuoir estoit de suspendre vostre iugement, iusqu'à ce qu'en eussiez par conference prins aduis & conseil de vos Pasteurs, ou d'autres d'entre vos freres, qui vous eussent peu resoudre par la parole de Dieu, & si ceux là ne vous eussent peu satisfaire, vous pouuiez prier Messieurs les Pasteurs de ceste ville, qui sont gens de grand saouir & pieté, de s'assembler avec tout nostre Consistoire, s'il cust esté trouué bon, pour en conferer amiablement & fraternellement tous ensemble, & puis si cela n'eust esté suffisant pour

vous contèter, vous sauiez, ou deuez sauoir, quel est l'ordre des Eglises Chrestienes & reformees: c'est que s'il suruient quelque different, qui ne se puisse vuidier & resoudre en quelque Eglise particuliere, l'on a recours aux colloques, ou aux synodes Prouinciaux, ou mesmes aux nationaux: là où sont assembles les plus doctes, religieux & notables personnages de toutes les Eglises. Tellement qu'il n'y a different de si grande importance soit il (pourueu que le iugement & resolution s'en puisse prendre de la Parole de Dieu) qui ne se puisse iuger & resoudre en telles assemblees: finalement l'humilité & modestie Chrestiene requiert, qu'un particulier, voire mesme vne personne publique prefere le iugement de plusieurs d'entre ses freres, au sien propre: sur tout, quand ils fondent ce qu'ils mettent en auant sur la Parole de Dieu. Voila les voyes droites & Chrestienes que vous deniez auoir suiues. Mais vous auez suiuy des voyes toutes contraires, car vous estât laissé seduire tout du commencement & mener à tous vents de doctrine, vous auez promptement receu le mésonge pour la verité: & n'avez pas seulement preferé vostre iugement à celui de vos Pasteurs, & des Anciens de ceste Eglise, mais aussi à celui de tous les Pasteurs de l'Eglise de Balle: voire de toutes les Eglises bien reformees: & auez condamné la vraye doctrine enseignée en icelles par la Parole de Dieu. De là sont procedés vne infinité de maux, ausquels il est impossible de remedier, si ce n'est par vne droite conuersion à Dieu.

Or donc pour venir à ce que ie me suis proposé principalement en cest escrit, apres vous auoir fait la responce que i'ay estimée vous deuoir estre faite, sur l'Epistre que m'avez adressée: apres aussi vous auoir fait quelques aduertissemens necessaires sur certains points de vos discours: & apres vous auoir monstré combien est pernicious & damnable vostre erreur: & apres vous auoir representé la multitude, grandeur & enormité des fautes qu'avez commises à l'occasion & en conséquence d'icelui, mon intention est, de vous amener & induire, si possible est, à vne vraye repentance: n'ayant mis en auant tout ce q̄ dessus à autre fin, comme ie puis affermer deuant Dieu: vous priant de le croire ainsi, & vous persuader, que ce que i'ay tasché de vous dire vos verités (comme i'ay protesté tout du commencement) n'a point esté par quelque passion ou appetit de vengeance pour vser de recrimination, ou contester par iniures & reproches à la façon des harengeres de Paris, mais seulement pour m'acquiter de mon deuoir enuers vous. Car ie say Dieu merci, que Iesus Christ defend aux Chrestiens de rendre mal pour mal, & iniure pour iniure. Et si Iesus Christ le defend à tous fideles & Chrestiens, encores plus à ceux qui doiuent estre la lumiere du monde & le sel de la terre par dessus les autres, comme sont les Pasteurs & Ministres de l'Eglise. Que si vous dites là dessus que i'ay vsé de mots piquans, iniurieux outrageux: ie vous respon, qu'il faut iuger des mots, selon l'intention de celui qui les met en auant, & non selon l'affection de ceux au-

Mat. 5. 44  
Rō. 12. 17.



quels ils sont adressés, ou de ceux qui les lisent. Si mon intentiō estoit de vous piquer par vengeance pour vous diffamer, ie confesse qu'il faudroit appeler tels mots piquās, iniūrieux & outrageux, mais mon intention n'est pas telle; comme dit a esté. Parquoy ce n'est pas ainsi que vous les devez prendre, ie vous veux piquer voirement iusques au vif, ce qui ne se peust faire en vous flattāt, mais en vous disant vos verités & en nommant chacune chose par son nom. Mais en vous piquant mon intention n'est pas de blesser vostre honneur & reputation, & encores moins vostre conscience: plustost c'est pour remedier au mal, q̄ vous auez attiré sur vous en l'vn & en l'autre: c'est pour vous amener à vn vif sentiment de vos fautes, à vne vraye conuersion à Dieu, & à vne droite reconciliatiō avec l'Eglise, afin que par ce moyen vous recouriez ce qu'auez perdu de vostre honneur & reputation, & mettiez vostre esprit & vostre conscience en bon repos. Que si vous voulez des exemples pour preuue de ce que ie vous ay dit, qu'il faut prendre les propos de ceux qui parlent, selon leur bōne ou mauuaise intention, & non pas selon les diuerses affections de ceux qui les voudroient interpreter à leur fantaisie, considerez les mots dont vsent les Prophetes à l'endroit de ceux d'entre le peuple de Dieu, lesquels ils veulent amener à repentance, quand ils les appellent, Princes de Sodome, peuple de Gomorre. Considerez ce que Iesus Christ dit à Saint Pierre, quand il l'appelle Satan. Considerez ce que le Prophete Nathan dit à Dauid, quand il le reprend

*Esa. 1. 10.*

*Mat. 16.*

*23.*

*2. Sa. 12. 7*

reprend du meurtre, de la trahison & de l'adultere qu'il auoit commis. Considerez ce que dit Sainct Paul aux Galates, quand il les appelle infen  
*Gal. 3. 1.*  
 sés & enforcelés. Considerez aussi ce que dit le mesme Apostre de l'incestueux de Corinthe, quand il reprend l'enormité de son forfait.  
*1. Cor. 5. 1.*  
 Considerez aussi ce que le mesme Apostre dit des Creteins, quand il les appelle menteurs, ventres paresseux, & mauuaiscs bestes. Si ceux ausquels tels propos estoient adressés, les eussent voulu interpreter en mauuaise part, c'est sans doute qu'ils les eussent iugés estre piquans, iniurieux & outrageux, comme ils sont en apparence. Mais ils eussent fait grand tort à ceux qui les auoient mis en auant, & à eux mesmes. Car l'intention des vrais seruiteurs de Dieu n'estoit pas d'iniurier, outrager & diffamer ceux ausquels ils parloient: ains seulement de les reprédre, tancer & corriger, cōme Peres leurs enfans bien aymés, pour les retirer du mauuais chemin de perdition, & les redresser au droit chemin de salut. Tellement que tels propos estoient aigres, & piquans voirement au goust de la chair, qui ne prend pas plaisir à tel langage de correction & discipline, qui sur l'heure ne semble point estre de ioye, ains de tristesse: mais  
*Heb. 12. 11*  
 tant y a qu'ils estoient proposez par le Sainct Esprit, comme medecines salutaires, pour faire sentir visuellement aux pecheurs la grandeur & enormité de leurs transgressions, pour les rendre confus & honteux en eux mesmes par la droite cognoissance d'icelles, pour leur faire conceuoir vn sainct regret & desplaisir, & vne tristesse selon

Heb. 12. 11

Dieu, qui est à salut: c'est à dire en vn mot, pour les sauuer & gagner à Dieu: qui est le fruit paisible de iustice que la correction & discipline rend à ceux qui sont exercés par icelles, comme dit l'Apotre. Le vous prie donc au nom de Dieu vous persuader entierement, que le but où i'ay pretendu par tout ce que ie vous ay déclaré cy dessus, n'est autre que pour vous amener à vne droite cognoissance, tant de vostre erreur, que des fautes qui ont esté commises par vous és voyes & procedures, que vous auez tenues pour le maintenir. Il reste maintenant que cognoissant vostre ditte erreur, & vos fautes (côme ferez sans doute, si vous les considerez sans vous flatter) vous aduisiez de confesser & recognoistre le tout, comme requiert le deuoir d'un homme Chrestien, & comme vous mesmes auez promis de faire.

Pour y estre mieux induit, ie vous prie de considerer ici quatre points notables. Le premier est, le tort que vous faites à vous mesmes, à tous ceux qui vous attouchent, à toute l'Eglise en general, & sur tout à l'honneur & à la gloire de Dieu, & à l'auancement du regne de son Fils. Le second est touchant les menaces des iugemens & vengeance de Dieu, qui sont denoncez en l'Ecriture par le S. Esprit, contre ceux q̄ perseuerent & s'educifisēt en leurs pechés. Le troisieme, c'est le grand bien qui aduiendra de vostre conuersion pour la gloire de Dieu, pour l'edification de l'Eglise, & pour le bien, honneur, & salut tant de vous que des vostres. Le quatrieme & dernier, c'est la consideratiō des promesses de la grace faueur

&amp;



& misericorde de Dieu, qui sont proposees aux pauvres pecheurs repentans, & afin de vous aider en cest endroit, pour le bien que ie vous veulx & desire, mais sur tout pour le zele de la gloire de Dieu, & pour l'edificatiõ de son Eglise, ie suis content de vous représenter & declarer ces quatre points vn peu plus au long.

Pour venir au premier donc, ie ne veulx point mettre en compte la perte de vos biens & commodités, que vous pourrez faire à l'occasion de cest accident: quoy que ce soit vne chose considerable, entant que les biens sont dons de Dieu, lesquels il ne veult pas que nous perdions temerairement & par nostre faute. Mais i'estime plus la perte de vostre honneur & reputation, qui redondera au deshonneur & diffame de vostre famille. Car au lieu que vous estiez auparauant en reputation d'homme veritable, vous auez fait par vos propos & escrits que plusieurs parlét de vous, comme d'un méteur, imposteur & calomniateur. Item au lieu que vous estiez estimé homme prudent & sage, vous estes maintenant réputé pour vn fol & estourdi, & estes comme la fable du peuple, tant à cause de vos deportemens, qu'à cause de plusieurs propos esgarés, qui sortent ordinairement de vostre bouche, & à cause de certains discours ridicules, qui sont en vos escrits, lesquels aucuns ne peuent lire sans rire, les autres sans auoir compassion & pitié de vous, comme d'un homme qui a perdu vne bonne partie de son bon sens. Item au lieu que vous estiez en estime d'un homme constant, & arresté, plusieurs remarquent

en vous vne merueilleuse legereté & inconstance, en ce que vous changez si souuent de Religion. Car estant au commencement Papiste, vous estes venu à la Religion reformee: de là, vous estes retourné à la messe: & puis vous estes reuenu en l'Eglise reformee, où vous auez fait reconnaissance publique de vostre faute: & puis vous estant fasché de la Religion reformee, vous en auez embrassé vn autre: tellement qu'on dit, qu'à grand peine trouueriez vous religion qui vous soit bonne pour vous y arrester. Ce que vous auez confirmé par vos propos, disant que ne voulez demeurer en lieu où il n'y ait qu'une Religion. Ils remarquent aussi vostre inconstance & legereté en ce que vous deprimez maintenant iusques aux enfers Monsieur Couet & sa doctrine, que vous auez eu autresfois & à bon droit, en admiration, comme dit a esté: & puis en ce que vous auez autresfois grandement loué la discipline Chrestienne, laquelle vous appelez maintenant Inquisition d'Espagne, & cæt. Item au lieu qu'on vous estimoit vn homme plein de zele à la gloire de Dieu, on dit maintenant, que la gloire, l'honneur, & la reputation du monde vous emporte & empesche de donner gloire à Dieu. Item vous estiez en reputation d'homme de grande charité enuers vostre prochain: maintenant on dit que vos deportemens, vos propos, & vos escrits sanglans, montrent que vostre cœur est rempli de sang & de meurtre, c'est à dire de haine mortelle contre vostre prochain. Bref, vous estiez réputé bon Chrestien & bien reformé:

main-

maintenant plusieurs disent ce qui se dit en commun Proverbe, que, Tout ce qui reluit n'est pas or, & que Dieu a voulu descouvrir ce qui estoit caché. Voila le tort que vous avez fait à vous-mesmes, & aux vostres, qui ont part à ce deshonneur: mais le pis est que vous avez fait tort à vostre conscience, & à celle de vos domestiques, & de quelques simples, lesquels dependans aucunement de vous, ont folement & temerairement porté vostre parti, sans rien entendre de ce qui estoit de vostre erreur, non plus que de la vraye doctrine, & ont esté induis par vous à mespriser le saint Ministère de la parole de Dieu & toute discipline Chrestienne: Dont ne se peut ensuyure qu'un mespris profane de toute pieté & Religion Chrestienne, & finalement perdition & ruine. D'avantage vous avez fait tort non seulement à ceste Eglise Françoisse & à celle de Basle, mais aussi quant & quant à toutes les Eglises reformees, lesquelles pourront avoir quelque cognoissance du scandale que vous avez donné, lequel est plus grand que peut estre vous ne pensez. Mais le pis que ie voy en ce fait, c'est que le tout redonde au deshonneur de Dieu, au retardement du Regne de Iesus Christ, au mespris de la Religion Chrestienne, & à l'opprobre du S. Ministère de l'Euāgile. D'autant que les ennemis de la verité de Dieu, prendrôt occasion, non seulement de se mocquer & rire de la vraye Religion, mais aussi de delgorger plusieurs blasphemes contre Dieu, & se conforment tant plus en leurs abus & impietés. Voila le premier



point que ie vous prie considerer soigneusement.

Quant au second: comme c'est vne chose humaine de faillir & choir par infirmité, soit en erreur & fausses opinions, soit en vices, contre les bonnes mœurs: c'est aussi vne chose Diabolique de se plaire, de persister, & s'endurcir obstinement en ses fautes & pechés. C'est pourquoy les hommes obstinés & impenitens sont menacés en l'Escriture des iugemens & vengeances de Dieu terribles & espouuantables. Si ie vouloy' specifier & faire vn denombrement de telles menaces, il faudroit ici transcrire mot à mot vne bonne partie de la Loy de Moyse, & plus de la moitié de la doctrine des Prophetes. Mais craignant d'estre trop long, ie vous renuoye à la lecture de la parole de Dieu, en laquelle vous trouuerez, quasi à chasque ouuerture du liure, quelques menaces des iugemens de Dieu, faites à l'encontre de ceux qui mesprisent les richesses de sa benignité, & de sa patience, & de sa longue attente: ne cognoissans point, que la benignité de Dieu les conuie à repentance: mais par leur dureté, & leur cœur qui est sans repentance, s'amassent ire au iour de l'ire, & de la declaration du iuste iugement de Dieu, qui rendra à vn chacun selon ses œuvres. Ie vous prie peser telles menaces & considerer les iugemens & vengeances de Dieu, qui ont esté desployees sur ceux qui se sont esleués fierement, orgueilleusement & presomptueusement à l'encontre des seruiteurs de Dieu, & qui ont voulu mes-

priser &

Rom. 2.4.

priser & fouler aux pieds l'autorité du saint Ministère. Regardez sur cela l'exemple qui nous est proposé par le saint Esprit, en la personne de certains mutins & seditieux nommés Coré, Dathan, & Abiram, lesquels s'estans par leur orgueil esleués à l'encontre de Moÿse & d'Aaron seruiteurs du Seigneur, perirent avec leurs complices & adherens, par le iuste iugement de Dieu, qui fit ouvrir la terre pour engloutir les vns, & fit descendre le feu du ciel pour deuorer les autres. Regardez qu'emporte ceste horrible malediction que nostre Seigneur Iesus Christ prononce contre les scandaleux, quand il dit, *Malheur à celuy par qui aduient le scandale. Car il luy vaudroit mieux qu'il fust ieté dans la mer ayant vne meule de moulin attachée à son col, & cat.* Considérez aussi combien sont malheureux & detestables deuant Dieu & deuant les hommes, & combien griefues punitions meritent ceux, qui sont cause que le saint Nom de Dieu soit blasmé & deshonoré entre les infideles. Bref, considérez ce que l'Apostre dit: *Que c'est chose terrible de tomber es mains du Dieu viuant.* Or quand bien nous ne serions point aduertis de telles choses par la parole de Dieu, l'expérience quotidienne nous doit faire sages en cest endroit. Et vous n'estes pas si ieune, que vous n'ayez peu voir aussi bien que moy, quelques exemples des redoutables iugemens de Dieu, desployez à l'encontre de ceux qui ont refusé de faire ioug, & de s'humilier pour donner gloire à Dieu, lequel ils auoyent deshonoré, & pour edifier leurs fre-

Nomb. 16.  
1.2. &c.

Math. 18.  
6.  
Luc. 17.1.

Esa. 52. 5.  
Rô. 2. 24.  
He. 10. 36.

res, qu'ils auoyent scandalisez. Qui ont refusé de ce faire, dy-ie, par leur obstination procedante d'un cœur hautain, arrogant & superbe: car Dieu resiste aux orgueilleux & fait grace aux humbles, comme dit l'escriture. Or ceux dont ie parle, & lesquels ie pourroy nommer, si besoin estoit, ne faisoient non plus de cas que vous, durant leur rebellion & endurcissement, des censures Ecclesiastiques & de l'excommunication; mais le iugement & la malediction de Dieu les a tellement talonnez & poursuiuis eux & leur posterité, que les plus grands mocqueurs & contemppteurs du sainct Ministère en ont esté espouuantez & ont esté contraints de recognoistre, que Iesus Christ ne dit pas en vain à ses seruiteurs, en la personne de ses disciples: *En verité, en verité ie vous di, que quoy que vous aurez lié sur la terre, sera lié au ciel: & quoy que vous aurez deslié sur la terre, sera deslié au ciel.* Item que ce n'est pas peu de chose d'estre retrenché en l'autorité de Iesus Christ de la cõmuniõ de son Eglise, & d'estre liuré à Satã, comme parle l'Apostre. Mocquez vous de ceci tãt que vous voudrez en vous flattant & deceuant vous mesmes: tant y a que l'arrest & ordonnance de Iesus Christ demeurera ferme, quoy qu'il en soit: & si vous ne vous humiliez soubz la main puissante de Dieu, pour vous amender; mais persistez de regrimber fierement contre les esguillons, vous n'eschapperez pas le iugement de Dieu lequel vous poursuiura, & ne se departira de vostre maisõ iusqu'à ce qu'il se soit fait sentir à bon escient. C'est à vous donc d'y penser, & prendre garde, si vous



ne commencez pas à sentir desia la main de Dieu sur vous, & sur vostre famille, en laquelle chacun fait le scandale qui a esté cōmis, par ceux-là mesmes qui portoyent tellemēt vostre parti, qu'il n'y auoit que pour eux à parler des bonnes œuures, & à mesdire de nous pour vous gratifier. Et ne sauez pas ce que plusieurs pēsēt & disēt de vous, pour le regard de ce fait: ce que ie ne veux croire neātmoins. Tāt y a que c'est vn cōmencement du iugemēt de Dieu, qui vous doit humilier & rēdre confus, & vous faire craindre pis pour leur aduenir.

Le troisiēme poinct que ie vous prie de considérer pour vous induire tant mieux à vne vraye resipiscence, c'est que comme vous vous estes fait vn tort plus grād que ne sauriez estimer, non seulement en l'honneur & reputation & de vous & des vostres: mais aussi en ce qui est de la conscience: ainsi vous ferez vn bien inestimable pour vous & pour les vostres, tant pour le regard de l'honneur, que pour le regard de la conscience, si vous faites ce qui est de vostre deuoir, dōnant gloire à Dieu par vne fraîche cōfession & recognoissance de vos fautes: comme vous auez promis de faire. Car par ce seul moyen vous ferez vne amēde vrayement honorable & à Dieu & à vous: & mettez vostre cōsciēce en vray repos. Itē au lieu que vous auez scādalisé & cōtristē l'Eglise de Dieu, vo<sup>s</sup> l'edifierez & resiouirez grādemēt: voire mesmes resiouirez les Anges du ciel, q̄ ont plus de ioye pour vn seul pecheur qui s'amēde q̄ pour quatrevingts dixneuf iustes q̄ n'ōt besoin de repētance. Item au lieu que vous auez resiouy les ennemis de la vraye

Luc. 15. 10.

Religiõ, & leur auez ouuert la bouche pour deshonorer Dieu, & se mocquer de sa parole, & pour se conformer en leur fausse Religion, & auez empesché par ce moyen le regne de Iesus Christ vostre conuersion produira des effects tous contraires, qui reussiront à la gloire de Dieu, & à l'aduan cement du Regne de Iesus Christ.

Pour le quatriesme poinct, c'est chose bien certaine, que si vous considerez, comme il appartient, vostre cheute avec toutes ses circonstances & appartenances, & si vous pesez avec vne iuste balance, combien vostre erreur est pernicieux & damnable: combien sont grandes les fautes que vous auez commises à l'occasion & en consequence d'iceluy, dont i'ay tasché de vous ramenteuoir les plus notoires: combien est grand, & difficile à reparer le scandale, que vous auez donné aux infirmes, redondaist au deshonneur de Dieu & à l'opprobre de l'Euangile: & combien est mortelle la playe que vous auez faite à vostre conscience: si vous considerez, di-ie, toutes ces choses, comme il est necessaire que vous faisiez, il est impossible (si vostre conscience n'est par trop endormie) que vous n'entriez en vn dangereux combat, & que Satan ne vous tente pour vous icter en desespoir, s'il peut, par la representation de vos fautes & par la terreur du iuste iugement de Dieu: comme vous fauez, que le mestier ordinaire de cest aduersaire, c'est de nous espier, nous circuir & enuironner, comme vn lion rugissant & cherchant de nous engloutir. Mais il vous faut resister  
à cest

à cest ennemi par le moien des armes spirituelles qui nous sont proposees en la parole de Dieu, & notamment par Sainct Paul. Or toutes ces armes spirituelles, dont l'Apostre fait le denombrement, reuiennent à deux points principaux compris en ces deux mots, Repentance, &, Foy. Eph. 6. 13.

Or tout ce qui vous a esté remonstré par moy iusques ici, ne tend à autre but qu'à vous bié preparer & disposer à ceste repentance salutaire, par laquelle doit commencer la droite conuersion du pecheur à Dieu: & sans laquelle les hommes esperent en vain d'eschaper le iugement de Dieu, & d'obtenir grace, pardó & misericorde du Pere celeste. C'est ce qu'il faut entendre par la sentence d'un Ancien Pere, lequel dit, que les enfers sont le chemin pour aller au ciel. Sentence qui pourroit sembler estráge de prime face: mais elle est neantmoins tresueritable, & fort memorable, car il ne veut signifier autre chose par les enfers, qu'une vraye humilité & abiection: & par le ciel, la faueur & la grace de Dieu: c'est à dire en somme, que nous ne pouuons paruenir au throne de la grace & misericorde de Dieu, si premierement nous ne sommes humiliés & abbatus iusques aux enfers, pour nous recognoistre coupables de mort & de condemnation, & dignes d'estre perdus & abysmés eternellement à cause de nos pechés. C'est donc par ce bout qu'il vous faut commencer: c'est que cognoissant quel est vostre erreur, & quelle est la multitude, la grandeur & enormité de vos fautes, vous en soyez honteux &



desplaisant, & pleuriez & gemissiez en vostre cœur, les condânant & faisant vousmesmes vostre proces en la presence de Dieu, & d'autât qu'elles sont par trop publiques & scandaleuses, comme vous auez entendu ci dessus, il est du tout raisonnable selon Dieu, & selon les hommes, que vous en fassiez vne confession & recognoissance publique, par le moyen de laquelle Dieu soit glorifié, & tous ceux qui ont esté scandalizés par vous, en reçoient edification, & vous ioye, consolation, & repos en vostre conscience. Que si par la consideration de vos fautes, & par l'apprehension excessiue du iugement de Dieu, Satã s'efforce de vous enfoncer trop auant, il faut q̄ pour sortir de cest abisme de desespoir, où il vous veut precipiter, vous conioigniez à la repentance de vos fautes, vne vraye foy, & confiance en la grace, faueur & misericorde de Dieu, qui nous est presentee en Iesus Christ. Pour ce faire, proposez vous deuât les yeux les exemples de plusieurs seruiteurs de Dieu, lesquels sont tombés bien bas: comme Dauid, Manassé, & Sainct Pierre: mais se sont releués de telles cheutes par le moyen d'une vraye foy: & vous fortifiez en la verité des promesses de Dieu qui proteste de ne vouloir la mort du pecheur, mais plustost sa conuersion & vie: & qui nous assure que si nous nous retournons iufques à luy, & delaissons nos forfaits, nos iniquités ne nous seront point imputees: mais qu'il mettra bas toutes nos iniquités, & iettera tous nos pechés au profond de la mer. Brestout ainsi que Dieu menace ceux qui cachent leurs forfaits &

trans-

*Exo. 18. 32.*

*Mic. 7. 19.*

transgressions, qu'ils ne prospereront point, ce'ft à dire, ne seront point participans de sa benediction & grace: pareillement aussi promet il à ceux qui les confesseront & delaisseront, qu'ils obtiendront misericorde. Ce qui reuiet à ce qui nous est enseigné par l'Apoltre, que si nous confessons nos pechés, Dieu est fidele & iuste pour nous les pardonner & nous nettoier de toute iniquité. Pro. 28. 13.  
1. Ich. 1. 9.

Voila le vray & seul moyen, pour euitier le iugement & la vengeance de Dieu, pour obtenir sa grace, pour vous reconcilier à l'Eglise, pour recouurer vostre honneur & bonne reputation, pour resiouir & consoler tous vos bons amis, & pour pacifier les troubles de vostre conscience.

Pour l'honneur de Dieu donc pensez à ces choses: suyuez l'exemple de Dauid, lequel estât repris & redargué par Nathan, ne fit point de difficulté de confesser & recognoistre franchement ses fautes, quand il dit au Prophete Nathan: *l'ay peché contre l'Eternel*: & n'eust point honte d'en faire recognoissance publique & amende honorable deuant toute l'Eglise, par les sacrifices qu'il offrit pour son peché, & par les Pseaumes qu'il en a composés, & fait chanter en l'assemblee des fideles. 2. Sa. 12. 13

Soyez esmeu par l'exemple de Manasses, lequel sentant la main du Seigneur sur soy, s'humilia grandement en la presence de Dieu, reconnut ses fautes & repara le scandale horrible, qu'il auoit donné à l'Eglise d'Israel, par vne droite conuersion & amendement, faites comme Sainct Pierre lequel s'estant estrangement oublié en reniant las- 2. Chro. 33.  
12. 13.

Matth. 26.  
74. 75.

I. Cor. 5. 1.  
2.

I. Cor. II.  
31.

chemét son Maistre iusques à trois fois avec maudiffons & execrations, se conuertit incontinent apres, au Seigneur, avec vne vraye repentance, qui est entendue par ce qui est dit, qu'il *sortit dehors & pleura amerement.* Soyez imitateur de cest incestueux dont parle Sainct Paul aux Corinthiens, le quel se voyant retranché de la compagnie des fideles, & liuré à Satan par la césure Ecclesiastique, à cause du scandale qu'il auoit donné à l'Eglise, conceut vne saincte tristesse, & sentit le iugement de Dieu si viuement, qu'il reconnut & confessa sa faute pour donner gloire à Dieu, qu'il auoit deshonoreré: pour edifier l'Eglise, qu'il auoit scandalisée, & pour mettre son Esprit & sa conscience en repos. N'ayez point de honte de confesser & reconnoistre que vous auez esté en erreur, vous qui n'ayez iamais fait estat ny profession de Theologie, veu que ce grād & renommé Docteur Sainct Augustin, n'a point esté honteux de confesser & retracter, par liures exprés, les erreurs des Manicheens & autres dont il auoit esté enuelopé: & pour vous induire tant mieux à l'imitation de ce S. Docteur, ie vous prie lisez diligemment & attentiuement la preface qu'il fait tout au commencement de ses œuures sur les liures de ses retractations. Bref considerez la sentence de l'Apostre, *Que si nous nous iugeons nous mesmes, nous ne serons point iugés,* laquelle sentence ce Sainct Docteur met en auant en ladite preface avec plusieurs autres notables, & soyez esmeu de tels exemples, estant poullé d'un droit zele de l'honneur & de la gloire de Dieu, & de l'aduancement du regne de son



son Fils: d'un saint desir d'edifier l'Eglise: d'une droite charité enuers vostre prochain, & particulièrement enuers ceux qui vous atouchent de près: & finalement d'un droit amour & sainte dilectiō de vousmesmes, c'est à dire, de vostre bien, repos, honneur, & salut: afin que tous vos vrais amis se resiouissent, & vous voyans recōcilié avec Dieu & avec son Eglise, vous puissent embrasser comme frere en nostre Seigneur. C'est ce que ie desire de tout mon cœur, avec les freres de nostre Consistoire & tous les gens de bien de vostre cognoissance. C'est la fin principale pour laquelle ie vous ay bien voulu faire ce mot de remōstrance: vous priant & exhortāt au nom de Dieu, que vous faciez au plustost & alaigrement ce que ie vous conseille, & d'autant que c'est vne œuvre de Dieu, plustost que de l'homme, ie prie ce Pere de misericorde, qu'il luy plaise par sa bonté me faire voir en brief quelque fruit de ceste mienne exhortation, à la gloire de son Saint Nom, à l'edificatiō de son Eglise, & à vostre consolation & salut, pour l'amour de son Fils Iesus Christ. Ainsi soit il.

A 13 g 6j 23

ocw 67110158

Chap. 45 1763  
Lafayette's Fund

3362



